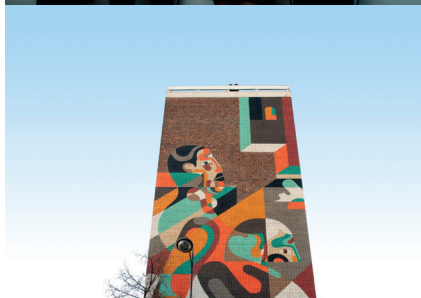


VIVRE ENSEMBLE VIVRE EN GRAND

Pour une réconciliation nationale



Sommaire

6 Introduction

14 Programmes

- 14 Programme 01 : La qualité urbaine pour tous
- 20 Programme 02 : La mobilité, un droit et une nécessité
- 24 Programme 03 : Investir dans la petite enfance
- 30 Programme 04 : De l'école à la « cité éducative »
- 36 Programme 05 : Grandir par la culture
- 42 Programme 06 : Développer et insérer nos quartiers par le sport
- 46 Programme 07 : Tout passe par l'entreprise et l'emploi
- 54 Programme 08 : Un plan national pour gagner la bataille contre l'illettrisme et l'illectronisme, former aux savoirs de base
- 60 Programme 09 : 200 quartiers d'excellence numérique
- 70 Programme 10 : Reconnaître les nouveaux visages de Marianne
- 76 Programme 11 : L'académie des leaders, la nouvelle grande école
- 80 Programme 12 : Une nouvelle armée de la république solidaire
- 84 Programme 13 : Agir fermement pour la sécurité et la justice
- 90 Programme 14 : Des moyens d'agir pour les communes
- 94 Programme 15 : « La Nation garantit à tous la protection de la santé »
- 100 Programme 16 : Les associations : le coeur des quartiers
- 104 Programme 17 : Lutter contre les discriminations
- 108 Programme 18 : Une Cour d'équité territoriale
- 114 Programme 19 : A la rencontre de l'Autre

120 Epilogue

122 Annexes

VIVRE ENSEMBLE
VIVRE EN GRAND LA REPUBLIQUE
Pour une réconciliation nationale

L'heure n'est plus aux rapports d'experts, l'heure est à l'action.

La situation est facile à résumer : près de 6 millions d'habitants vivent dans une forme de relégation voire parfois, d'amnésie de la Nation réveillée de temps à autres par quelques faits divers ; un effort public en berne ; des maires de banlieues qui se battent en première ligne, qui craquent parfois et jettent l'éponge, des agents publics et des bénévoles épuisés. Les causes sont connues : des grands ensembles impossibles construits sous l'influence de la charte d'Athènes, enfermés sur eux-mêmes et enclavés, ne bénéficiant pas toujours des fonctions d'une ville, parfois même hors ville, mais toujours de véritables cicatrices urbaines. Construits rapidement, tous sur le même modèle, pour résorber la crise du logement, ils ont en outre accueilli une immigration de travail transformée en immigration familiale, sans que les moyens d'accueil et d'intégration n'aient été au rendez-vous. Dans le même temps, les usines en proximité qui avaient justifié leur venue fermaient ; la pauvreté concentrée ; le chômage de masse ; des familles parfois monoparentales ; une jeunesse déracinée qui peine à faire sa place (500 000 jeunes soit plus de 50% des jeunes des quartiers).

L'archipel des 1500 quartiers de la politique de la ville (QPV), c'est l'équivalent de la population cumulée des 10 premières villes de France. Parmi eux, 216 connaissent des difficultés urbaines plus graves encore, 60 sont en risque de fracture et 15 en risque de rupture. Mais c'est bien plus en réalité, car ce cumul de graves difficultés et leurs conséquences impactent les quartiers populaires qui leur sont proches et se diffusent alentour, un alentour culturel, géographique et générationnel.

Si on ajoute, les territoires ruraux délaissés et certaines villes ou bassins en grave déprise, ainsi qu'une partie importante de nos territoires d'outre-mer, ce sont plus de 10 millions de compatriotes qui sont éloignés du moteur de la réussite, n'ont pas les mêmes conditions de départ, les mêmes services de base et donc la même chance de pouvoir, par leur effort et leur mérite, construire un véritable avenir. Pour cette France, tout est plus dur.

C'est donc bien de la France, de son souffle, de son dynamisme, de sa croissance et de sa cohésion qu'il s'agit, de notre propre regard sur notre société et notre conception de l'égalité républicaine réelle.

L'autre France, active, conquérante, qui travaille dur, contribuant à nourrir la France, à produire, à servir nos concitoyens, doit savoir que c'est l'absence de réponses à ces problèmes qui crée inévitablement des dépenses cumulées de rattrapage social, les épuise en partie et laisse chez eux parfois un sentiment d'incompréhension.

Il est clair que l'écart des chances d'avenir, selon les territoires, les origines sociales, la géographie urbaine, ne cesse de croître. Cette situation ne sera pas tenable si nous renonçons à intégrer dans le rêve français 10 millions d'âmes invisibles, une jeunesse lumineuse, colorée et en quête de participation.

Nous sommes capables de traiter l'essentiel de ces problèmes en quittant les angoisses de notre histoire, les dispositifs accumulés, entassés, sédimentés, inefficaces, contradictoires, éparpillés, abandonnés où l'annonce du chiffre spectaculaire tient lieu de politique. Redevenons une puissance d'actions, une grande puissance éducative, économique, scientifique, républicaine, fraternelle, dans le respect des rêves et des différences de chacun, en faisant coïncider notre grandeur avec le rêve républicain.

A défaut, fermenteront loin des yeux, le recroquevillement identitaire et le repli communautaire si trop de concitoyens ont le sentiment de ne pas participer au rêve républicain. Il ne s'agit plus de comprendre, d'expliquer, encore moins d'excuser. L'heure est à l'action. Au nom de la solidarité nationale, et en raison de l'immense gâchis que représente pour le pays cette jeunesse sacrifiée. Si les indicateurs sont dramatiques et scandaleux dans un pays riche comme le nôtre, l'effort public est à notre portée, entraînant une dynamique vertueuse !

Tordre le cou à quelques idées reçues

Mais pour rebâtir, repartir vers l'avant, il faut tordre le coup à quelques idées reçues et faire, sans incriminer personne et sereinement, un point réel et vrai de la situation. Démolir les clichés et ne pas prendre un raccourci est indispensable pour s'approcher d'une analyse objective.

Trop d'argent aurait été déversé pour les quartiers ?

Faux. Dans les QPV, les communes ont plus de besoins mais moins de ressources : elles disposent de 30% de capacité financière en moins, bien que leur taux d'imposition soit 2 fois plus élevé et que leurs besoins soient de 30% supérieurs.

- Les quartiers sont plus jeunes (1/3 d'enfants en plus), plus pauvres, d'origines culturelles plus diverses
- Les besoins d'accompagnement scolaire, social, sportif ne cessent de croître (+3.9% dans les collèges des QPV pour -0.7% dans le pays)
- Les équipements et services publics sont massivement moins présents qu'ailleurs, avec des agents moins expérimentés
- Le droit commun recule : 113 policiers au commissariat de Sevran il y a 17 ans, 79 aujourd'hui.
- Moitié moins de pédiatres, dentistes et gynécologues et les rares crèches ne sont pas occupées par les enfants de ces quartiers
- 2/3 des logements sont des logements sociaux, plus anciens qu'ailleurs, construits avant 1970, pour 1983 en moyenne pour les autres
- 2 fois moins de lycéens en filière générale
- 3 fois moins d'étudiants en classes préparatoires
- 3 fois moins de contrats d'apprentissage
- 1 jeune sur 6 décrocheur
- 2 fois plus de personnes se sentent en insécurité
- 3 fois plus de personnes discriminées
- Un taux de chômage presque 3 fois supérieur
- 50% des jeunes en attente
- 2 fois moins de licenciés sportifs, 3 fois moins d'équipements sportifs
- 2 fois plus de risque de décéder avant 75 ans
- 2 fois plus d'enfants de 6ème ne prennent pas de petit-déjeuner
- 1/3 des QPV n'ont pas de crèche à moins de 500 mètres
- 2 fois plus de ménages sans voiture et moins de transports publics
- 160 QPV sans aucune desserte de transports
- Moins de bibliothèques et médiathèques
- 2/3 des QPV sans implantation de Pôle emploi à moins de 500 mètres et 4/5 de missions locales à moins de 500 mètres
- 20% des QPV sans bureau de poste à moins de 500 mètres
- 25% des habitants renoncent à des soins dentaires pour raisons financières
- La moitié des QPV n'ont pas d'éducateurs de prévention spécialisés

Ces chiffres indicateurs sont en eux-mêmes parlants mais ils sont surtout cumulatifs.

La politique de la ville serait inutile ?

Mais que seraient aujourd'hui nos quartiers sans le plan de cohésion sociale et la rénovation urbaine ? Le plan de rénovation urbaine qui a permis d'améliorer les conditions de vie de nombreux quartiers et qui a généré 48 milliards de travaux, a été financé à moins de 3% par l'État mais a rapporté 4 milliards de TVA à son budget, 6 milliards de cotisations aux autres comptes publics, et généré 40.000 emplois pendant 10 ans.

Une politique qui s'est éparpillée, complexifiée et a quasi disparue

L'inefficacité, l'éparpillement, l'absence de définition claire de stratégie et de méthode créent de l'incompréhension, faisant croire à des dépenses avec peu de résultats.-Les correctifs mis en place il y a plus de 10 ans, se sont étioyés et estompés : la rénovation urbaine s'est totalement arrêtée depuis 4 ans, le programme de réussite éducative baisse, les zones franches urbaines ont été vidées de leur substance, le fonds de cohésion sociale-a quasi ment disparu, le soutien à l'apprentissage et le plan de services à la personne ont été très réduits, des contrats aidés qu'on devrait qualifier d'aidants ont été divisés par quatre, des adultes relais moins nombreux...

Les quartiers seraient un poids pour la République ?

Au contraire, ils servent de sas à la République. 13% des habitants déménagent chaque année dans le quartier ou à l'extérieur. Or, ces quartiers accueillent toutes les nouvelles difficultés que la Nation se cache à elle-même bien involontairement. 30% des bénéficiaires de la loi DALO, de nombreux hôtels sociaux, des centres d'hébergement, les demandeurs du droit d'asile et les déboutés. Il est extraordinaire, dans ces conditions, que l'espérance puisse être encore présente. Cela souligne la capacité d'innovation des acteurs locaux et le talent de cette jeunesse dans les créations d'entreprises, la finance, la culture et le sport. Nos quartiers populaires sont plus divers qu'on ne le dit parfois, nos habitants y vivent au milieu d'enfants nombreux qui grandissent, vont à l'école et jouent. On s'y aime, on s'yentraide, on y vieillit. Ceux qui ont fait l'objet de rénovations ont des appartements offrant souvent le confort à des familles modestes même si les équipements et les services sont plus loin et moins beaux qu'ailleurs.

Nos quartiers populaires sont bouillonnants d'initiatives, ils ont un taux de création d'entreprises très supérieur à la moyenne nationale, notamment dans l'industrie de la culture et le numérique. La plupart des personnalités préférées des français viennent de ces quartiers. Les quartiers comme les territoires ruraux et hyper ruraux sont des territoires fragiles qui, à bien des égards, se ressemblent. Ce sont aussi des territoires incompris qui pourtant recèlent des leviers de l'économie de demain. Campagnes et quartiers sont particulièrement innovants, en avance sur bien des points, notamment les solidarités humaines, l'audace et la créativité. Pourtant ils se retrouvent dans le sentiment d'être abandonnés par la République. Nous avons des territoires où la rancœur monte mais où les causes de la déshérence ne sont pas traitées réellement.

Problèmes sociaux, spatiaux, on doit comprendre que les valeurs républicaines ne peuvent pas progresser là où la promesse d'égalité n'est plus possible. La foi dans le système est fortement atteinte.

Sans réussir à faire de tous les territoires de la République des lieux de progrès, nous en couraçons les forces centrifuges. Ce déni de réalité a un prix et nous amène à abandonner certains de nos propres enfants.

Les quartiers populaires, comme les zones rurales délaissées, notre jeunesse et nos outre mers ne demandent pas l'assistance, ni des financements exceptionnels, mais simplement le droit à l'égalité républicaine afin de s'épanouir en fonction des efforts et des talents, et de participer à la croissance et donc au développement économique et social pour tous.

Puisque, de fait, ils servent de sas d'accès à la République, ils doivent bénéficier d'une attention particulière.

Relancer radicalement et différemment la politique de la ville : l'exigence républicaine

Faire revenir la République

Le repli identitaire et communautaire ne doit pas être nié, il doit tenir sa juste place.

Il ne s'agit pas de minimiser l'ampleur du défi républicain, dans certains quartiers. Les « dealers » y sont de plus en plus visibles, surtout la nuit, tandis que les femmes le sont de moins en moins, même le jour. Des forces de relégation territoriale et de désagrégation sociale sont à l'œuvre. Ces forces propagent l'idée du rejet qui justifierait le repli communautaire, quand ce n'est pas la délinquance et la haine de l'autre.

Face à cela, les citoyens attendent la protection de l'Etat et force doit rester à la loi. La lutte contre la violence, la délinquance et l'économie souterraine mobilisent la police et la justice, qui méritent d'être soutenues et dont les moyens doivent être radicalement renforcés.

Mais la République doit aussi traiter le mal à la racine, pour réparer les quartiers, refaire société, éduquer et insérer. Elle ne gagnera ce combat qu'en s'appuyant sur les forces vives des quartiers, en apportant aux enfants, aux femmes, aux élus, aux associations, aux services publics, la « main tendue » d'un peuple tout entier et le minimum de services de base de notre Nation.

Notre pays est à un carrefour : assumer le repli sur soi et l'affaiblissement, avec la spirale de l'incompréhension, de la rupture et de l'affrontement, laissant les ennemis de la République occuper le terrain, ou décider que notre grande Nation est riche du potentiel de cette jeunesse et forte des qualités de sa diversité. 500 000 jeunes disponibles représentent le dynamisme de notre pays.

Là est le cœur du malentendu

Le coût de l'inaction devient insupportable en terme humain et avec toutes ses conséquences de dépenses, d'assistances, de replâtrage, en matière de santé, d'éducation, de sécurité, de performance économique.

Ce plan est avant tout un plan de ressources humaines. Il n'est de richesse que d'hommes. La force d'un pays est celle de ses ressources humaines. La solidité d'une chaîne dépend de son maillon le plus faible.

La croissance actuelle est en partie liée à celle de nos voisins. La croissance de demain sera portée par la création, par l'innovation, par la qualification de notre jeunesse. C'est un plan de croissance, de développement et d'espoir.

Ces quartiers concentrent toutes les problématiques d'une nation de manière exacerbée et nous voyons bien, malgré les bonnes volontés éparpillées des uns et des autres, la limite de notre organisation.

Ce changement radical dans la conduite de l'action publique devra pouvoir être appliqué partout où il y a dysfonctionnement : villes moyennes en déprise, outre-mer, zones rurales délaissées, zones urbaines prioritaires, même si chacune d'entre-elles verront des moyens complémentaires adaptés et renforcés (notamment les Assises des outre-mer en juin 2018).

C'est une réforme de l'action publique pas seulement gouvernementale, c'est un sursaut de tous les acteurs de la Nation, dans une feuille de route claire.

Ces propositions ont été construites avec l'ensemble des acteurs : Communes, Agglomérations, Régions, Départements, Entreprises, Partenaires sociaux, Associations et État bien sûr.

Des programmes simples robustes, évaluables et complémentaires : remettre à plat, simplifier, ne plus confondre opérateur et financeur, stabiliser, redéfinir les objectifs et leurs indicateurs...

Pour vivre ensemble, il faut faire ensemble.

19 programmes robustes, structurants, innovants

Il faut mettre en mouvement chacun de ces programmes en même temps. Pour l'essentiel, ils peuvent démarrer tout de suite, ils provoqueront un effet blast, une spirale positive et une dynamique extrêmement puissante. **C'est un plan de réconciliation nationale.**

Recréer une cohésion urbaine, une cohésion sociale, une cohésion républicaine, c'est possible et parfaitement réalisable, très rapidement, à condition que :

- **Chacun des 19 programmes soit piloté en tant que tel et par une ou deux personnalités reconnues ;**
- **Un chef d'état-major et une équipe de très haut niveau soit mise en place pour impulser, coordonner et adapter l'ensemble du plan. Une personnalité qui aura l'autorité suffisante donnée par le Président de la République ;**
- **Chacune des institutions soit réellement et publiquement en responsabilité avec un chef de file ;**
- **L'évaluation des indicateurs pour chaque action soit rendue publique chaque année**
- **Un rapport soit effectué tous les ans devant le Parlement sur l'avancée des programmes et l'état de la cohésion nationale ;**
- **Un comité de suivi présidé et constitué de personnalités d'envergure nationale, assure le suivi de la mise en œuvre des programmes. Il devra alerter des difficultés de mise en œuvre en temps réel et remettra un rapport annuel au Président de la République, garant de l'unité nationale.**

VIVRE ENSEMBLE VIVRE EN GRAND

Pour une réconciliation nationale

01

La qualité urbaine pour tous

02

La mobilité, un droit et une nécessité

03

Investir dans la petite enfance

04

De l'école à la « cité éducative »

05

Grandir par la culture

06

Développer et insérer nos quartiers par le sport

07

Tout passe par l'entreprise et l'emploi

08

Un plan national pour gagner la bataille contre l'illettrisme et l'illectronisme, former aux savoirs de base

09

200 quartiers d'excellence numérique

10

Reconnaître les nouveaux visages de Marianne

11

L'académie des leaders, la nouvelle grande école

12

Une nouvelle armée de la République solidaire

13

Agir fermement pour la sécurité et la justice

14

Des moyens d'agir pour les communes

15

« La Nation garantit à tous la protection de la santé »

16

Les associations : le coeur des quartiers

17

Lutter contre les discriminations

18

Une Cour d'équité territoriale

19

A la rencontre de l'Autre

1



La qualité urbaine pour tous

Programme 1 :

La qualité urbaine pour tous

La qualité urbaine est décisive, seuls les gens qui n’y vivent pas opposent l’humain à l’urbain.

La rénovation urbaine est une grande cause d’intérêt public. Si on ne peut pas demander à cette politique de résoudre tous les problèmes des quartiers évidemment, elle a considérablement amélioré la vie des habitants, ainsi d’ailleurs, que ceux des communes mais qui n’habitent pas dans le quartier.

Relance immédiate de la rénovation urbaine

- Sondage CSA 1er février 2007 : habitants dans les quartiers en rénovation depuis plus d’un an : 90% de satisfaits, 94% des habitants de la commune ;
- 2013 : amélioration de la situation des quartiers en difficulté doit rester une question importante 38% et 52% prioritaire : total 90% ;
- 75% de la population estime que la rénovation urbaine donne confiance dans la capacité des pouvoirs publics à agir efficacement pour améliorer la vie des gens ;
- BVA 2017 : 85% des bénéficiaires directs du programme neuf ou réhabilité dans le cas de la rénovation urbaine sont satisfaits ;
- CSA 2011 : 68% estiment que la rénovation urbaine a des effets positifs pour tous les habitants quel que soit le quartier dans lequel ils résident.

Conçue comme un outil de soutien aux maires et aux organismes HLM et non comme un programme d’État, l’ANRU était un tiers de confiance facilitateur et fédérateur de toutes les forces et de tous les acteurs. 440 quartiers sur tout le territoire en ont bénéficié : 150.000 démolitions/reconstructions, 300.000 réhabilitations, autant de résidentialisations, 300 équipements publics, la création d’allées, d’avenues et d’espaces publics. Cette mécanique de la confiance a été très économe des subventions de l’État (moins de 3%) alors même que celui-ci a bénéficié de 4 milliards d’euros de recette de TVA et les autres comptes publics de 6 milliards. L’ensemble des travaux a créé, de manière permanente pendant 10 ans, plus de 40.000 emplois.

Or, depuis 4 ans, la rénovation urbaine est à l’arrêt, l’ambition originelle s’est perdue. La bureaucratie a progressivement pris le pas sur la dynamique de projets. Le lien de confiance a été rompu.

En transformant subrepticement cet outil agile, réactif, tiers de confiance et facilitateur en une agence d’un État impécunieux, tout s’est enrayé. Pourtant, beaucoup reste à faire pour redonner à nos quartiers une qualité urbaine conforme à l’égalité républicaine des territoires.

Les habitants, les communes et les bailleurs sociaux attendent impatiemment cette relance.

400 projets parfaitement identifiés (annexe 1) représentant 80.000 destructions/reconstructions, 300.000 résidentialisations/réhabilitations, 700 équipements publics indispensables à réhabiliter ou à construire pour assurer le rattrapage sont en attente (annexe 2). Ce redémarrage indispensable créera par ailleurs 40.000 emplois et des recettes pour l’État et les comptes publics.

Ce n'est pas essentiellement un problème de financement, c'est un problème de confiance c'est-à-dire de gouvernance.

Les communes et les bailleurs sociaux sont l'arme au pied, les compléments de co-investissement ont été renforcés : 1 milliard d'euros par an (Action Logement et USH). Les agglomérations sont prêtes (Pacte de Dijon) ainsi que la plupart des régions.

Les grues doivent revenir dans les quartiers dès la fin de l'année, véritable main tendue et symbole de nouvelles métamorphoses.

Changer la gouvernance en saluant le travail des équipes de l'ANRU, victimes elles-mêmes de cette dérive bureaucratique.

Première hypothèse :

La plus ambitieuse : doter notre pays d'une fondation appartenant à la Nation, regroupant les collectivités territoriales, les financeurs, les partenaires sociaux et les bailleurs. Elle aurait pour vocation le renouvellement urbain à proprement parler, le complément de financement permettant la mise à niveau de l'ensemble des équipements publics voulu par les agglomérations et les communes dans les bassins en crise ne disposant que de peu de ressources et dans les territoires ruraux.

Par ailleurs, elle poursuivra les missions d'Action Logement : mieux loger les salariés, renforcer le lien emploi-logement.

Cette fondation bénéficierait de l'affectation irréversible de fonds et d'actifs d'Action Logement, garantissant ainsi une ressource pérenne. Ses moyens seront donc considérablement renforcés par la vente de certains actifs. De par son statut de fondation, elle n'entrera pas dans les critères de Maastricht et ne sera pas soumise à l'annualité budgétaire. Elle pourra donc mobiliser rapidement et puissamment l'ensemble des financements indispensables permettant l'accès à l'égalité de qualité urbaine.

L'impact sur l'emploi peut être estimé à plus de 100.000 emplois par an.

Elle prêterait une attention particulière aux Offices en difficulté.

Deuxième hypothèse :

Moins ambitieuse : modifier complètement la gouvernance de l'ANRU qui doit être pilotée par les financeurs, les agglomérations et les bailleurs concernés.

Programme 1 :

La qualité urbaine pour tous

Une urgence : traiter les copropriétés en difficulté ou dégradées

Le développement rapide des copropriétés dégradées est un phénomène dramatique qui touche des franges de population de plus en plus importantes. 120.000 copropriétés de ce type sur tout le territoire national.

100.000 logements sont dans des copropriétés en difficulté et en très grande difficultés. Pour eux, le redressement est possible à condition de renforcer massivement les plans de sauvegarde, OPAH et ORCOD, soutiens financiers, déclenchements des procédures, capacités juridiques et judiciaires, administrations (plan prêt annexe 3). A défaut, elles basculeront dans l'irréversible, inacceptable, le développement des marchands de sommeil.

20.000 logements sont dans des copropriétés en une situation irréversible. La grande majorité se trouve dans et au milieu des sites de rénovation urbaine créant un trouble manifeste et majeur. Les acteurs locaux ont pour l'essentiel perdu le contrôle, les délais sont trop longs, la mobilisation des acteurs difficile, le relogement complexe, l'équation financière parfois impossible. Il n'y a pas de pilote car ce sont des sites orphelins. Les effectifs des équipes d'inspection (communes, ARS et d'instruction des dossiers ainsi que ceux des juges de l'expropriation de France Domaines) sont tellement sous-dimensionnés qu'ils contribuent au dysfonctionnement de la lutte contre les propriétés dégradées. Avec les outils actuels, on mettra plus de 30 ans pour résoudre les problèmes les plus importants, les drames humains se multiplieront et les marchands de sommeil continueront de prospérer impunément.

Pour être efficace, il faut aller vite et fort, et avoir un plan massif de résorption dans les 5 ans. Cela coûtera, dans tous les cas de figures, beaucoup moins cher que de laisser trainer cette situation.

Il faut donc à la fois :

- **étendre les 2 ORCOD-IN** existantes : Grigny et Clichy aux **12 sites** qui en ont besoin ;
- **renforcer les procédures judiciaires** pour permettre une accélération des expropriations ;
- **renforcer les moyens d'évaluation de la valeur** ;
- **mobiliser la TSE** des établissements publics fonciers régionaux et les financements d'État complémentaires nécessaires ;
- **mobiliser les agglomérations** ;
- **mettre une équipe restreinte de haut niveau**, placée auprès du Premier ministre (magistrats, commissaires et un DRIRE) pour suivre ces opérations extrêmement délicates ;
 - **désigner un pilote national**, la Caisse des dépôts, qui opérera avec les acteurs locaux, procédera à l'acquisition des logements et agira en complément des EPF existants ;
 - **assurer l'acquisition de 3 à 5.000 logements par an** pendant cinq ans, implique une ressource de 250 millions d'euros. Les EPF régionaux et la TSE seront mobilisés.

Lutter contre la découpe des pavillons par les marchands de sommeil

C'est un nouveau désastre qui prospère extrêmement vite, notamment en Ile-de-France.

Les actions de lutte contre l'habitat indigne visent plusieurs objectifs : protéger les occupants vulnérables (par des arrêtés), poursuivre les propriétaires criminels, éviter la constitution de « filières » parfois en lien avec la politique migratoire.

Il faut :

- Lever les freins constatés dans le traitement de la sur-occupation par la mise en œuvre du relogement par l'Etat hors arrêtés d'insalubrité (sur simple constat de sur occupation) et la mise en œuvre des Permis de louer et les Permis de diviser ;

- Lever les freins à l'engagement volontariste des partenaires locaux (sécuriser la mise en œuvre des travaux effectués d'office par les collectivités, organiser la suspension de loyers dans le cadre de certains arrêtés) ;

- Permettre le fichage des marchands de sommeil condamnés, en recoupant notamment ceux qui dissimulent leurs activités derrière une SCI et en permettant la consultation de ce fichier par les différents acteurs de la lutte contre l'habitat indigne.

Soutenir les commerces de proximité dans les quartiers de renouvellement urbain

C'est une composante essentielle de la vie dans les quartiers en répondant à la demande, en étant pourvoyeurs d'emplois et facteurs de lien social et en contribuant à la vie et à la qualité urbaine. Dans certains quartiers, cette mission est extrêmement difficile à assumer.

L'EPARECA est doté de moyens administratifs et juridiques importants et d'une très grande expertise. Malheureusement, son impact est trop faible (une trentaine d'opérations portées). Il est indispensable de passer à une autre échelle en visant une centaine d'opérations à mettre en œuvre immédiatement. Quelques rares agglomérations se sont dotées d'un outil équivalent.

Confier à l'EPARECA un rôle de chef de file

L'EPARECA doit être positionné comme référent national et faire bénéficier les opérateurs locaux de son savoir-faire dans ce domaine, des études en amont, jusqu'à la gestion d'actifs et la restructuration de l'appareil commercial. Elle répondra à la sollicitation des agglomérations par conseil, transfert de compétences voire prise de participations lorsque les agglomérations souhaiteront se doter d'une SEM ad hoc.

2



La mobilité, un droit et une nécessité

Programme 2 : La mobilité, un droit et une nécessité

La mobilité est vitale pour les habitants des quartiers. Elle permet de travailler, se soigner, se cultiver, résoudre les problèmes administratifs quotidiens, se nourrir, se distraire, avoir des relations avec d'autres, bref, c'est la vie. Or, dans nos quartiers, les habitants vivent souvent l'enclavement sous toutes ses formes. Moins de transports collectifs, moins de voitures individuelles, 25 % des femmes ont le permis.

La mobilité passe par des transports collectifs mieux répartis sur le territoire des agglomérations

Si les régions, les départements et l'État sont en charge de certaines mobilités, les intercommunalités le sont totalement, de manière directe ou indirecte dans les agglomérations.

Chaque intercommunalité se doit d'établir dans son contrat de cohésion urbaine un plan garantissant la mobilité pour tous de manière équitable à la fois par des transports collectifs en ligne horaire et fréquence mais également l'effort doit être décisif pour la mobilité individuelle et semi-collective.

- Inclure la desserte des quartiers dans tous les appels d'offres des nouveaux transports collectifs portés par les intercommunalités et les régions (4ème appel d'offres à venir : 600 millions d'euros)
- Renforcer la desserte des quartiers prioritaires
- Renouveler le matériel roulant si nécessaire
- Agir sur le tarif

Un plan de mobilité douce dans chaque agglomération

L'offre de transports en commun ne peut pas tout résoudre. Il est de la responsabilité des agglomérations de déployer tous azimuts les transports individuels : l'aide au permis de conduire, la location de vélos, le covoiturage, les garages solidaires, les taxis municipaux, l'auto-partage, les minibus, etc.

Chaque agglomération établira un plan de transport individuel et de mobilité douce. La généralisation des actions du Wimoov dans les agglomérations et dans les quartiers de rénovation urbaine est indispensable (100M€).

Il faut passer d'un versement transport à un versement mobilité transport et affecter 200 millions € sur les 7 milliards € à cette action.

Le cas très difficile des transports en Ile-de-France

Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville représentent 1,5 millions de personnes, 14 % de la population régionale. L'enclavement que subissent les habitants des quartiers de l'Ile-de-France est d'autant plus important qu'ils sont très largement dépendants du réseau RER existant. Les habitants subissent des dysfonctionnements en série : des accidents à répétition et parfois tragiques (Brétigny) : le réseau est vieillissant ; des trains régulièrement supprimés pour des raisons techniques. Le STIF et la région ont lancé un plan ambitieux. Le réseau du Grand Paris Express et Eole sont des leviers puissants. Mais, pour dépasser les difficultés des transports franciliens et les problèmes qui en découlent, il faut changer de paradigme et mettre en place partout, dès maintenant, une stratégie renforcée permettant de répondre à l'urgence du maillage dans tous les quartiers de la banlieue parisienne, d'améliorer le fonctionnement du réseau et d'en dessiner un plus puissant encore à l'horizon 2025 :

- Le STIF et la SGP doivent établir un nouveau contrat avec l'Etat qui intégrera notamment les crédits de performance de l'UE.

- La question de la fusion des équipes des deux principaux opérateurs, pour optimiser et mieux coordonner l'ensemble, mérite d'être posée, voire la création d'une co-entreprise.

- Améliorer considérablement le réseau existant.

- Simplifier le fonctionnement du RER, répondre aux nécessités de court terme et redéployer le réseau pour qu'il irrigue au mieux les quartiers. 1 milliard d'euros est immédiatement nécessaire. La sécurité dans les transports est essentielle et les équipes de sécurité de la SNCF et de la RATP doivent être renforcées.

Les états généraux des transports en région Ile-de-France doivent être organisés rapidement. C'est raisonnablement nécessaire.

3



Investir dans la petite enfance

Programme 3 : Investir dans la petite enfance

« *Faire naître un enfant n'est pas suffisant, il faut aussi le mettre au monde* » Boris CYRULNIK.

Un enfant de 4 ans issu d'une famille pauvre a entendu 30 millions de mots de moins et maîtrise deux fois moins de mots qu'un enfant de famille aisée.

Notre politique familiale doit être revue. **Au nom de l'universalité, on donne moins à ceux qui ont moins** : les enfants de familles fragiles, ceux à qui on ne parle pas français à la maison, sont accueillis moins que les autres dans les lieux de socialisation, les crèches, les jardins d'enfants, les maternelles à 2 ans... Les enfants que l'on accueille davantage dans ces lieux, ce sont ceux dont les parents maîtrisent le mieux le système.

Les expériences scandinaves et américaines ont fait la preuve de l'impact très positif de l'intervention sociale intensive dès les premiers mois de l'enfant dans des familles fragiles. C'est l'égalité républicaine qui est en jeu.

Développer l'offre de socialisation et d'éducation pour les 0-3 ans

5% des enfants des 20% des ménages les plus modestes sont accueillis en crèche, contre 30% des enfants des cadres et professions intellectuelles supérieures. Dans les QPV, les crèches accueillent peu d'enfants du quartier.

Depuis plusieurs années, la construction de crèches ralentit, parce que les communes ne sont plus capables d'en assumer le coût. Ce phénomène est accentué dans les QPV, la part de prise en charge par les communes et les familles n'est pas supportable. Les places ne couvrent que 22% des besoins dans les QPV. 40% des QPV ne disposent pas d'une crèche.

Changer de modèle pour les crèches dans les QPV

• Créer 30.000 places en QPV

Le projet de convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 de la CNAF prévoit actuellement un chiffre très insuffisant de 11.000 places supplémentaires dans les territoires prioritaires, avec une majoration du financement pour les publics à faibles revenus. Un objectif ambitieux de création de places d'accueil collectif de la petite enfance dans les QPV doit être acté spécifiquement dans la COG : 30.000 places supplémentaires, pour atteindre 100.000 places et couvrir un tiers des besoins.

Cet objectif de 30.000 places supplémentaires en QPV passe par :

- **Le financement de 20.000 places de plus que ce que contient le projet de COG ;**
- **La réduction à 1.500€/an du reste à charge pour les communes pour les crèches en QPV ;**
- **La diversification de l'offre :** Ces places doivent concerner des crèche classiques, mais aussi les différentes formules alternatives : crèches parentales, crèches familiales, micro-crèches, crèches à vocation d'insertion professionnelle, haltes garderies, jardins d'enfants... ;
- **L'adaptation de l'offre aux besoins des QPV,** par des projets pédagogiques souples et diversifiés, centrés sur la socialisation et l'apprentissage du langage, et un accompagnement des parents ;
- **L'ouverture aux emplois francs des emplois des crèches associatives.**

• Un fonds d'égalité territoriale

Cet objectif peut être financé par un fonds d'égalité territoriale doté de 300M€, créé au sein de la CNAF, destiné spécifiquement à financer un programme ambitieux à destination des enfants des QPV. Rappelons que l'excédent prévisionnel de la CNAF est de 1,3Md€ en 2018, 2,4Mds€ en 2019, 3,5Mds€ en 2020 et 4,9Mds€ en 2021.

Préparer le passage à la scolarisation

- **Tripler la préscolarisation à 2 ans en REP+** (Cf. programme 4)
- **Relancer les classes passerelles**

Développer l'emploi d'assistantes maternelles

- **Créer 300 maisons d'assistantes maternelles** qui permettent l'exercice de ce métier dans des locaux partagés et mieux adaptés qu'un logement individuel.

Faire passer l'aide au démarrage de la CNAF de 3.000€ à 5.000€ en QPV

- **Préfinancer les parents,** qui sont les employeurs des assistantes maternelles. Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) versé par la CAF rembourse une partie du salaire et des charges. Le CMG tiers payant doit couvrir dès 2019 les charges dues par les parents employeurs.

Etendre le CMG tiers payant au salaire dès 2019

Coordonner la programmation des modes de garde de la petite enfance

- **Désigner localement un chef de file** pour sortir de la triple commande département / CAF / communes, **si possible la commune, au nom de la proximité démocratique. Ce chef de file doit** mettre en œuvre une programmation revue en commun, selon des critères d'intervention clairement affichés
- **Elargir aux caisses du régime général les délégations** prévues entre collectivités par l'article L1111-8 du code général des collectivités territoriales

Programme 3 : Investir dans la petite enfance

Le programme BASE – Bonus d’accompagnement social et éducatif- pour les 0-6 ans et leur famille

Les expériences Perry Preschool (soutien éducatif renforcé à des enfants de 3 ans), Carolina Abecedarian (soutien éducatif précoce), Head Start (accompagnement précoce social et éducatif) ou Nurse Family Partnership (accompagnement des mères) ont montré l’impact positif d’un investissement social dans la petite enfance.

La France investit très peu dans ce type d’actions. L’ensemble du budget « soutien à la parentalité » de la CNAF représente à peine une centaine de millions d’euros. Les départements dépensent plus de 7 milliards d’euros par an au titre de l’aide sociale à l’enfance. Un placement d’enfant coûte près de 40.000€ par an, et dans certaines communes en politique de la ville, jusqu’à 12% des mineurs sont protégés par l’aide sociale à l’enfance. Pour le département, les coûts se chiffrent en millions d’euros de dépenses dans chacune des communes concernées : plus de 15M€ dans cette commune de 20.000 habitants, près de 40M€ dans cette commune de 100.000 habitants, plus de 4M€ dans cette commune de 10.000 habitants ... Si un travailleur social permet d’éviter un seul placement, il couvre le coût de son poste pour 3 ans.

Le programme BASE – bonus d’accompagnement social et éducatif, c’est un investissement social précoce pour des enfants identifiés par les services sociaux :

- **Une intervention précoce**, dès les premiers mois de l’enfant
- **Une intervention dense**, plusieurs heures par semaine, plusieurs années si nécessaire
- **Une intervention contractualisée avec la famille**, comprenant une part d’intervention des parents, par exemple la limitation de l’usage des écrans
- **Une préscolarisation en maternelle** à 2 ans dans une demi-classe
- **Une aide périscolaire** de 2h par jour de 3 à 6 ans (langage et compétences sociales)
- **Un suivi coordonné par un travailleur social référent** pour l’ensemble de la famille et l’ensemble des intervenants.

L’action sera copilotée et mise en œuvre par le département et l’éducation nationale, avec l’appui de la CAF.

Son coût sera de 10.000€ par an et par enfant, dont 6.000€ au titre de la préscolarisation, avec un objectif de montée en charge de 10.000 enfants par an.

Le programme BASE sera doté chaque année pendant 3 ans de 40M€ supplémentaires (1er budget pour une rentrée en septembre 2019 : 15M€, budget en 2022 : 120M€), financés par une dotation au fonds « publics et territoires » de la CNAF

4



De l'école à la « cité éducative »

Programme 4 : De l'école à la « cité éducative »

L'école est partout, quelles que soient les situations sociales et culturelles.

On ne peut plus laisser les enseignants, les chefs d'établissement et les personnels, les enfants et leurs parents comme si l'environnement urbain, social, culturel, linguistique, moral et physique était homogène sur le territoire national avec quelques correctifs mineurs à la marge.

La cité éducative, c'est le regroupement à partir du collège et des écoles de tous les lieux et de tous les acteurs prêts à soutenir, ensemble, l'éducation des enfants.

Les 18 autres programmes viendront en **soutien des établissements scolaires en première ligne** du défi éducatif des quartiers : moyens financiers renforcés pour les villes en QPV, rénovations/reconstructions (300 écoles et 100 collèges les plus dégradés), sortie vers l'emploi, développement du sport, de la culture, soutien aux associations, armée républicaine de solidarité, campus numériques, programme petite enfance etc

Fédérer autour de l'école l'ensemble de ces nouvelles forces permet, en outre, d'augmenter considérablement le temps d'encadrement de nos jeunes à l'école ou à l'extérieur. Cela nécessite une organisation, des moyens humains et financiers importants mais secondaires vu l'enjeu.

- Tout établissement scolaire se verra adjoindre un **dirigeant en charge de la cité éducative** et du partenariat de l'école et du collège. Il sera recruté sur profil.

- Les chefs d'établissements pourront mobiliser les moyens suffisants de la cité éducative, et notamment le « **plan mercredi** » (planning d'activités mercredi, en fin de journée et samedi), dont le financement par le FNAS (CNAF) passera de 160 à 300 millions d'euros, et l'ouverture aux parents

- Ils disposeront d'une **autonomie pédagogique et de gestion renforcée**, notamment pour fidéliser des équipes expérimentées (primes, heures supplémentaires, logements, contractuels...)

- Chaque principal, coordinateur des écoles élémentaires de son secteur, bénéficiera d'une **enveloppe directe de 100.000 euros** par an pour gérer les urgences sociales qu'il appréciera. Il pourra mobiliser les financements auprès du comité local de solidarité (216) qui dispose d'une capacité de financement instantanée de 1 million d'euros par an.

- Santé et bonnes conditions pour les enfants

• Organiser un « **club petit dej** » gratuit dans les écoles et collèges des REP et REP+ le matin et rendre gratuite la cantine le midi (compensation État : 2€)

• Création d'un **pôle médico-social** mutualisé avec le département (PMI, ASE, MDS) au niveau de chaque collège tête de réseau, ou le cas échéant, **proposer aux départements d'assumer la médecine scolaire et l'action sociale en milieu scolaire** (la Seine Saint Denis ne compte que 29 médecins scolaires, soit 1 pour 12.000 élèves) et la **prise en charge précoce des handicaps** (CMPP, ITEP...)

Agir le plus tôt possible dans le cadre scolaire

Il faut conforter l'armature incomparable que représente le service public de l'éducation, et permettre aux enfants moins favorisés des quartiers prioritaires d'en bénéficier le plus tôt possible, car beaucoup se joue dès le plus jeune âge (80% des décrocheurs sont déjà en difficulté au CP) :

- **tripler le nombre d'élèves préscolarisés en REP+** d'ici 2020 (de 6500 à 20.000, soit 1100 nouvelles classes de très petites sections accueillant 12 enfants)
- **doubler le taux d'encadrement de 8.000 classes de maternelles en REP+** (actuellement en moyenne d'un adulte pour 23 enfants, au lieu de 14 dans les pays de l'OCDE)
- parachever le **dédoublé prévu des CP et CE1 en REP+ et REP** (9.500 créations de classes restantes), avec une pédagogie repensée, et des appuis éducatifs extérieurs

Un Fonds de solidarité éducative, doté de 300 M €, permettra d'aider les communes pauvres à financer l'investissement nécessaire au dédoublement des classes et à la préscolarisation, y compris le cas échéant par l'implantation de bâtiments provisoires modulaires. Le fonds prendra également en charge une partie du fonctionnement induit, y compris le renforcement de l'encadrement dans les maternelles, dans les communes pauvres.

Programme 4 : De l'école à la « cité éducative »

Relancer et renforcer le « programme de réussite éducative » (PRE+)

Même mobilisé dès le plus jeune âge, le cadre scolaire ne peut suffire à compenser un environnement familial et social défavorisé, qui pénalise durablement la réussite des élèves. C'était l'ambition du programme de réussite éducative (PRE) créé en 2005, mais dont les moyens sont insuffisants (760€ par enfant, contre 11.000 dollars pour le Perry Preschool Project aux USA). **Il faut donc renforcer les moyens du PRE, pour en faire un PRE+, qui interviendra plus tôt, plus fort et plus longtemps, en appui des parcours de réussite des élèves fragiles** (y compris les compétences non cognitives, à l'exemple des clubs Coup de pouce – CLE)

- déployer le PRE+ dans les collèges (seulement 16% aujourd'hui)
- faire le lien avec les Cordées de la réussite et les actions de parrainage vers l'emploi
- coordonner les politiques de persévérance scolaire et les accueils dans les dispositifs de rattachage (EPIDE, écoles de la 2ème chance, « Lâche pas l'école » BBZ...)

Concrètement, l'objectif du PRE+ serait de renforcer les parcours, en priorité en REP+, pour un coût unitaire net de l'ordre de 3.000€, avec un enveloppe nationale portée de 70 M€ à 280 M€, le cas échéant abondée par d'autres financeurs (CAF, bailleurs sociaux via la TFPB,...).

Conforter le rôle de coordonnateur du PRE et des équipes de réussite éducative, qui devront s'appuyer sur les outils et dispositifs existants.

**Affecter au PRE+ une partie de la dotation horaire des enseignants réservée à la concertation (18 demi-journées / an)
Porter à 280 M€ les moyens affectés au dispositif (+210 M€)**

Des « établissements publics de coopération éducative » ou GIP sur les sites majeurs

Un plan d'urgence pour les écoles et les collèges des QPV

Le programme de renouvellement urbain a impliqué 520 opérations de rénovation ou de construction d'écoles primaires, dont 80% coûtaient moins de 5 M€ et concernaient des réhabilitations légères (moins de 8% des 6.700 écoles concernées) durant les 10 dernières années. Cet effort trop limité, s'explique en partie par la difficulté pour les villes pauvres concernées de mobiliser les crédits d'investissement restant à charge, et d'assumer le coût de fonctionnement des structures nouvelles. Il faut donc les aider.

Pour répondre au défi éducatif des quartiers il faut y construire les écoles les plus performantes, connectées à la ville et au monde. Commençons par **reconstruire ou rénover les 300 écoles les plus vétustes dans les 5 ans, dans les quartiers sans mixité**, en intégrant l'objectif de dédoublement des classes, le développement des pédagogies innovantes, et l'ouverture aux parents.

Par ailleurs, si l'on veut faire des collèges le centre de la « cité éducative », il faut aider les départements concernés à y investir massivement. L'Etat proposera aux départements de **détruire ou rénover les 100 collèges les plus denses et vétustes, dans les quartiers sans mixité scolaire, et de construire 50 collèges innovants de petite taille (400 élèves) en bordure de quartier, avec une aide exceptionnelle de l'Etat.** (Cf. projet de cahier des charges en annexe 8).

Afin de marquer l'ambition de la France d'investir massivement dans l'éducation inclusive et de bénéficier des expériences les plus innovantes, un « **appel à idées international pour l'école d'après demain** », à destination d'architectes et d'urbanistes, à labelliser dans le cadre du programme **EUROPAN**, sera proposé chaque année. Sur le modèle de l'appel à projets « réinventer la Seine » ou « réinventer Paris », il s'agira d'imaginer l'école d'après-demain (inclusive, numérique, ouverte sur la ville), pour un coût de 1M€. Pour commencer à mettre en œuvre ces idées et essaimer sur le territoire, plusieurs projets inspirés de l'appel à idées seront cofinancés chaque année par le fonds d'investissement éducatif dans les quartiers.

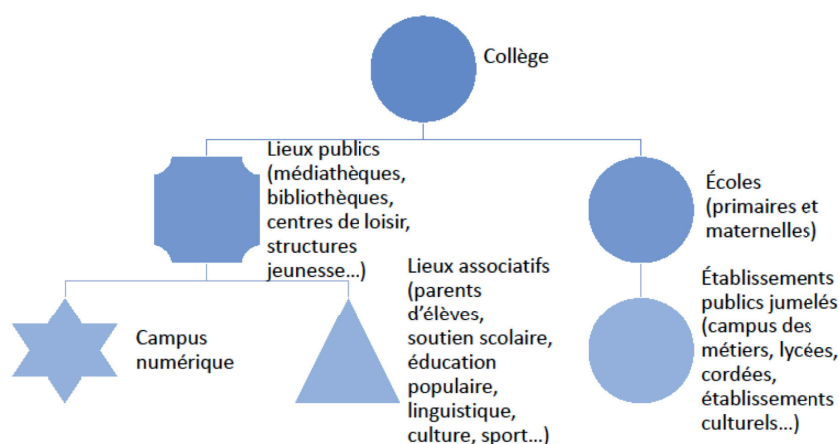
Un fonds d'investissement éducatif dans les quartiers sera créé, pour la rénovation ou la reconstruction dans les 5 ans des 300 écoles et 100 collèges les plus dégradés (1Md€). Ces projets devront s'inscrire dans une stratégie volontariste d'innovation pédagogique et de renforcement de la mixité scolaire (financement : fondation pour la qualité urbaine)

Des « grands projets éducatifs » dans 60 quartiers

Dans 60 quartiers en risque de fracture, en l'absence de mixité scolaire, les partenaires locaux pourront signer un « **Grand Projet Educatif** » formalisant une **stratégie ambitieuse partagée, à partir d'un diagnostic approfondi**. Ce document contractuel engagera les partenaires (Etat, commune, agglomération, département, région, bailleurs...) à mobiliser sur la durée des moyens exceptionnels, du renouvellement urbain à l'action sociale en passant par le numérique et le sport, pour recréer les conditions d'attractivité et d'ouverture culturelle nécessaires. Il prévoira également un suivi à partir d'indicateurs de court et moyen terme.

Mise en réseau de la cité éducative

(sous l'égide du principal adjoint de collège dédié)



5



Grandir par la culture

Programme 5 : Grandir par la culture

Construire sa vie, construire le monde par sa vie, c'est l'ambition que la culture met à la portée de chacun. La culture est nécessaire partout car elle apporte ouverture, tolérance, dépassement de soi, maîtrise, épanouissement, confiance.

L'implantation d'équipements culturels peut être le marqueur d'une stratégie de reconquête (MJC de Bobigny, devenue maison de la culture de Seine-Saint-Denis, Mac Val à Vitry, Piscine et Condition publique à Roubaix...). Nos quartiers sont d'ailleurs extrêmement bouillonnants de toutes les formes de culture et le nombre de grands talents et d'initiatives est considérable. Mais celles-ci s'épuisent dans un maquis de complexité de financement qui rend leur action précaire, incertaine et parfois impossible. Un cadre et un soutien fiables et structurés sont indispensables.

L'accès à la culture, sa pratique, relèvent de l'égalité républicaine.

Une culture du partage, du plaisir et du beau

Les principaux succès rencontrés ces dernières années ont été fondés sur des rencontres réelles avec le public, quand le monde culturel a su partager des pratiques et des émotions, sans renoncer à la qualité des propositions :

- des médiathèques ouvertes, où les publics entrent librement et restent pour le plaisir, disposant en libre accès de livres, de musiques, de films, dans des lieux conçus pour être conviviaux et pour inciter à l'autonomie des visiteurs
- des stages en immersion dans des lieux culturels qui permettent de pratiquer une discipline artistique tout en comprenant le fonctionnement du lieu
- des programmes de pratique de la musique, de la danse ou du théâtre dans le temps scolaire, avec des intervenants professionnels extérieurs à l'école, en totale symbiose avec les enseignants, qui permettent des pratiques artistiques de très bon niveau pour les élèves
- des programmes de pratique artistique de groupes importants, qui créent des collectifs et de l'enthousiasme et donnent de la visibilité...

Multiplier les projets artistiques portés par de grandes institutions culturelles avec les habitants des QPV

Il s'agit d'apporter aux habitants des quartiers « qui ont moins l'occasion de... » une participation à une exigence culturelle forte, par des projets artistiques de long terme.

Jumeler obligatoirement toutes les institutions culturelles nationales¹ et régionales avec 300 QPV, dont les 216 territoires PNRU, pour porter, sur tous les champs artistiques.

Financer les 300 projets artistiques de jumelage par une aide d'Etat de 70.000€ par projet, budget de 10,5M€ en 2019, puis 21M€ à partir de 2020

• **100 projets Démos.** Le projet Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) initié par la Philharmonie de Paris, fondé sur la pratique musicale d'enfants issus principalement des QPV, en petits groupes avec des intervenants formés puis par des concerts en orchestres symphoniques sous la direction de chefs renommés, est actuellement mis en œuvre ou en préparation dans 30 sites. Il faut l'étendre à 100 projets.

Coût pour les 70 nouveaux projets : 18M€ dont 5M€ financés par l'Etat

• **216 Micro-folies** de La Villette dans les territoires PNRU, autour d'une galerie d'art réunissant les chefs d'œuvre des grands musées et d'espaces de pratique

Investissement : 10M€ (coût unitaire de 100.000€)
Fonctionnement : 15 M€ (responsable salarié par la commune, 2 services civiques)

Multiplier les projets artistiques dans les écoles des QPV

• **Un « orchestre à l'école » dans chaque QPV**, touchant 4500 classes (3 niveaux par école) et 112.500 élèves

Coût de 90M€ en investissement (instruments) dont 45M€ Etat
Coût annuel moyen de 15M€, dont 5M€ Etat

• **Engager les 22 sociétés de perception et de répartition des droits d'auteurs à mobiliser leurs membres pour des interventions dans les écoles des QPV** : SACEM (musique, 160.000 membres), SACD (lettres, 60.000 membres)...

Ouvrir les bibliothèques et médiathèques

• **Couvrir tous les QPV par un contrat territoire lecture**
• **Etendre les horaires d'ouverture** et assouplir les modes de fonctionnement des bibliothèques et médiathèques des QPV pour permettre un usage pour le plaisir de tous

Pérenniser l'augmentation de la DGD bibliothèques votée en 2018 par le Parlement de 8M€ à 20M€ en 2022

¹19 centres chorégraphiques nationaux, 12 centres de développement chorégraphiques nationaux, 5 théâtres nationaux, 38 centres dramatiques nationaux, 74 scènes nationales, 2 opéras nationaux, philharmonie de Paris, 15 opéras en région, orchestre de Paris ; ensemble inter-contemporain ; 20 orchestres en région ; 83 scènes de musiques actuelles 14 pôles nationaux des arts du cirque ; établissement public de La Villette ; fonds national et 23 fonds régionaux d'art contemporain ; 64 musées nationaux en orchestres symphoniques sous la direction de chefs renommés, est actuellement mis en œuvre ou en préparation dans 30 sites. Il faut l'étendre à 100 projets

Programme 5 : Grandir par la culture

Déployer le pass culture dans les QPV

- **Commencer le déploiement du pass culture par les QPV**, après l'expérimentation dans 4 départements, dont la Seine Saint Denis.

Soutien aux projets artistiques et aux associations

Des centaines de projets associatifs (le plan national d'action impro, la compagnie des Asphodèles, comme tant d'autres...) méritent d'être soutenus

- **Créer dès 2019 un fonds de soutien aux projets associatifs artistiques** pour cofinancer à hauteur de 25% ces projets artistiques et culturels dans les QPV

Créer un fonds de soutien aux projets associatifs artistiques doté de 50M€

- **Financer 5000 contrats d'emplois francs associatifs** dans les structures qui travaillent dans les QPV ou dont l'action a un impact pour le public de ces territoires

Créer 5000 emplois francs pour un budget maximal de 25M€

6



Développer et insérer nos quartiers par le sport

Programme 6 : Développer et insérer nos quartiers par le sport

Attractif, mobilisateur, porteur d'une image positive avec de grands sportifs issus des quartiers, le sport est indispensable pour la maîtrise de soi, la confiance, le respect des règles et fort de dépassement de soi.

C'est un univers qui a un vrai contact avec la jeunesse, noué dans la durée et dispensant des valeurs par l'exemple.

C'est un moteur essentiel du pacte républicain. C'est le meilleur levier pour accompagner l'insertion sociale et professionnelle et l'accès à l'emploi. C'est aussi souvent le dernier lien avec certains jeunes en situation de décrochage scolaire et social.

Nos quartiers, avec 9.000 équipements, sont à près de 40% en dessous de la moyenne de l'agglomération et comptent deux fois moins de licenciés.

Après une étude attentive des pratiques existantes et des compétences, il est possible et nécessaire de **former et recruter 5.000 coaches d'insertion** par le sport (éducateurs sportifs en club ou associations, éducateurs spécialisés ou scolaires) : programme APELS formation et financement.

Identifier, former et arrimer ce réseau qui a un impact fort en termes de prévention, d'accompagnement et de parcours à l'insertion sociale et professionnelle.

Ils contribueront à **développer 50 000 parcours de jeunes des QPV** : 2000 parcours professionnel (en cours FF Voile), formation et accompagnement de 500 jeunes (Fédération des professions de sports et loisirs), accompagnement de 5000 jeunes (Déclics Sportifs avec l'APELS), préparation en alternance pour le brevet (BEPJPS), préparation aux métiers du sport (ADDAP 13), accompagnement de 2500 jeunes du programme Sport dans la ville.

A l'instar de la Fédération de Voile, chaque fédération sportive, délégataire de service public devra chaque année justifier :

- Des moyens concrets mis en place pour développer la fédération dans les quartiers
- L'augmentation du nombre de pratiquants dans les QPV (5% par an)
- Le nombre d'emplois créés par ces activités dans les QPV
- Un rapport sera fait annuellement par chaque fédération au Ministère des Sports et à la représentation nationale

Un signal de reconnaissance attendu pour souligner l'engagement immédiat de la Nation dans le cadre de ce programme, pour marquer un signal fort de reconnaissance à ceux qui, toute l'année, encadrent, conseillent, soutiennent cette jeunesse. Une dotation exceptionnelle et unique de 10.000 euros sera affectée en 2018 aux 15.000 clubs amateurs dans les 1500 QPV quelle que soit la taille.

Budget global unique et exceptionnel : 150 millions d'euros

Fête le mur, 20 ans d'existence, se déploiera sur 150 nouveaux quartiers pour accueillir 15.000 jeunes et essayer dans 10 disciplines : Fête le Drop, Fête le Tatami, Fête de panier etc...

Honorer notre engagement Olympique de véritable héritage social et humain.

Un programme piloté par les Fédérations, le COJO, les clubs sportifs, l'État et les collectivités formera 10.000 jeunes à la préparation et à l'animation des JOP 2024

Coût annuel 30 millions d'euros

L'ensemble des activités sportives relève pour l'essentiel des collectivités locales. Toutefois, comme dans tous les domaines, les besoins en QPV sont très supérieurs et les moyens des collectivités inférieurs.

• Pour les quartiers prioritaires, les villes et bassins en crise, les territoires ruraux délaissés et les DOM, un fonds de soutien permanent logé dans une fondation pour la jeunesse sera créé. Ses ressources proviendront de manière stable annuelle et pérenne

- 50 millions du ministère des Sports
- 25 millions du monde sportif professionnel par une taxe de 2% sur les droits TV et de 2% sur les transactions des joueurs professionnels France-France et France-étranger en sus du financement revenant aux clubs formateurs
- Donateurs privés bénéficiant de la défiscalisation
- CNAF
- CNAM
- CDC

La fondation sera gérée par 3 collèges : TIF, Institutions paritaires, collectivités territoriales.

• **Mise à niveau des équipements sportifs**

- 1.000 équipements pour se rapprocher de la moyenne nationale
- 428 dans les QPV qui n'en possèdent aucun
- 100 centres sportifs « Sport dans la ville » pour pratiquer futsal, basket, rugby, danse etc...
- 18.000 personnes seront accompagnées

• **Développer les nouvelles formes de pratiques sportives**

- Liv-labs sport avec réalité virtuelle augmentée
- Équipement légers (double dutch, cross-fit, futsal, parkour...)

Pour l'essentiel, budget d'investissement amortissable sur 20 ans, montant total : 700 millions d'euros intégrés dans le programme de qualité urbaine pour tous

7



Tout passe par l'entreprise et l'emploi

Programme 7 : Tout passe par l'entreprise et l'emploi

C'est la mère des batailles et nous avons toutes les capacités pour la gagner.

C'est la manifestation la plus criante des inégalités, celle qui barre la route de l'avenir, qui fait perdre confiance en soi et dans notre République.

La jeunesse de France et notamment celle des quartiers n'en peut plus.

Problèmes de formation, d'orientation et de qualification, absence de réseaux, de contacts avec les entreprises, impossibles rencontres, un univers qui apparaît lointain et inaccessible, des procédures complexes et opaques, bref un autre monde. Alors que c'est le principal réservoir de compétences acquises ou en devenir, de créativité, d'imagination et d'énergie dont notre pays et notre économie auraient tort de se priver et de l'ignorer. Ces mondes s'ignorent alors qu'ils auront besoin l'un de l'autre, alors qu'ils se rencontrent.

C'est une triple bataille

Mobilisation de toutes nos entreprises, grandes et petites, artisans et commerçants

La meilleure rencontre, la meilleure formation pour les deux parties, c'est l'apprentissage et l'alternance, c'est du gagnant-gagnant.

En Allemagne, 1.4 millions d'apprentis et quasiment pas de chômage des jeunes pour 400.000 en France dont près de la moitié chez les seuls artisans et commerçants.

Si les quelques 7.000 entreprises de plus de 250 salariés respectaient les 5% prévus par la loi nous devrions avoir 350.000 alternants soit 200.000 de plus.

Si 1,5% des 5% bénéficiaient d'un contrat en apprentissage dans les QPV, ce sera 100.000 entrants de plus par an, soit une multiplication par 7.

Les entreprises ont la capacité, l'encadrement, les équipes, l'attractivité, **mais surtout les besoins de ces ressources humaines.**

Nos entreprises du SB120 qui réussissent magnifiquement avec plus de 150 milliards de résultats l'année dernière, ceux qui font le succès de notre économie doivent montrer individuellement l'exemple et surtout entraîner collectivement l'ensemble de leur écosystème.

Nos artisans qui assument la qualification de près de 200.000 jeunes doivent bénéficier des simplifications proposées par le ministère du Travail et le Gouvernement.

Remplacement des 4 aides par :

- 6.000€ pour la 1ère année
- 3.000€ la 2ème année
- 1.500€ la 3ème année

Enfin, la réforme de l'apprentissage voulue par le Gouvernement devrait permettre une simplification et une réorganisation et dégager près de 600 millions d'euros de plus pour le financement de l'apprentissage, notamment de façon à financer du préapprentissage. L'ouverture et la sollicitation des lycées professionnels qui disposent d'un encadrement de grande qualité et sont parfaitement équipés, c'est tout l'enjeu d'un ambitieux programme de 200 campus des métiers.

Associer naturellement les agglomérations et les régions à la réussite du plan.

Pour le secteur public, 50.000 apprentis doivent être recrutés en 3 ans dans les QPV, hors plafond d'emploi et hors cadre de contractualisation financière entre l'État et les collectivités pour les dépenses de fonctionnement.

Plus généralement, inscrire dans la loi PACTE la responsabilité sociale des entreprises à l'égard des territoires et des jeunes des QPV.

Parvenir à 1,5% d'apprentis dans les quartiers, 5% pour la jeunesse de France dans les 2 ans, à défaut, ce qui n'est pas souhaitable, le Parlement sera saisi pour décider de légiférer de manière réellement contraignante

La rencontre par le coaching, l'accompagnement et le tutorat

La plupart des jeunes des QPV n'ont ni les codes, ni les réseaux nécessaires pour l'emploi et l'entreprise, parfois des formations incomplètes et d'une manière générale le sentiment que cet univers n'est pas pour eux.

A titre d'illustration, 98.000 jeunes issus de l'immigration, ayant travaillé dur pour obtenir un diplôme BAC+3 sont sans emploi au bout de 3 ans.

Déployer un coaching généralisé et un accompagnement spécifique pour la jeunesse des QPV en s'appuyant sur les réseaux qui ont fait leurs preuves et qui ont défini des objectifs de mise en œuvre très ambitieux par des plans d'actions annuels.

Programme 7 : Tout passe par l'entreprise et l'emploi

- Nos Quartiers ont du Talent NQT qui parraine de jeunes diplômés Bac+3 à +5 en recherche d'emploi (50.000 de plus par an) ;
- Article 1 tutorat de jeunes étudiants jusqu'à leur insertion professionnelle (100.000) ;
- L'AFEV réalise un accompagnement individualisé pour lutter contre les inégalités éducatives (14.0000) ;
- Mozaik RH, cabinet de recrutement et de coaching spécialisé dans la promotion de la diversité (15.000) ;
- « 100 chances 100 emplois » pour l'insertion professionnelle des jeunes en s'appuyant sur les acteurs d'un bassin d'emploi (10.000)
- Zup de Co favorise la réussite scolaire par le tutorat des collégiens (2000)
- Face (100)
- Crepi (200)...
- Territoire zéro chômeur
- De très nombreuses autres acteurs sur le terrain

Le budget annuel pour changer d'ampleur est estimé à 87,7 Millions d'euros

L'investissement de Pôle Emploi :

- **Déployer, à titre exceptionnel et provisoire, 720 conseillers supplémentaires de Pôle Emploi** dédiés à un accompagnement intensif de 150.000 demandeurs sur les 219 agences à périmètre QPV
- **Financer 10.000 prestations** de bilan et accompagnement à la mobilité
- **Développer et digitaliser 10 nouvelles actions de méthode de recrutement** par simulation MRS, une plateforme numérique d'orientation/découverte/immersion professionnelle métiers en réalité virtuelle
- **Renforcer l'enveloppe allouée aux agences QPV** pour soutenir les initiatives locales et les actions hors les murs au cœur des quartiers avec les acteurs associatifs

Cet effort particulier pourrait se dérouler sur 3 ans pour un budget annuel de 60 millions d'euros

Mobilisation générale des acteurs de l'emploi

Moyens complémentaires mis à la disposition de tous les acteurs économiques :

- Mise en place, dans le cadre du plan investissement compétences, du financement à la formation de 300.000 jeunes garantissant l'accès effectif au parcours de formation intégré dans le cadre des pactes régionaux de compétence, avec des objectifs précis et territorialisés : 20% pour les QPV
- Déployer massivement les formations et les parcours adaptés : POE (préparation opérationnelle à l'emploi), dispositifs « deuxième chance » (Evide et E2C)
- Définir, avec les agglomérations et les régions, des plans d'actions territorialisés
- Mobiliser le réseau des missions locales comme orienteur et prescripteur conjointement avec Pacte Emploi
- Mise à disposition du secteur économique de 150.000 emplois-francs dès 2019 en élargissant les territoires bénéficiaires de 194 à 1514 QPV.

Les branches professionnelles, les organismes consulaires, les MEDEF territoriaux, les clubs et réseaux d'entreprises, celle de la charte entreprises et quartiers devront rendre compte de cette action. Les agglomérations et les régions joueront un rôle majeur d'impulsion.

Le budget doit être porté pour 2019 à 380 millions d'euros et 508 millions d'euros en 2020

75.000 services civiques tournés vers l'entreprise et l'emploi

Conçu pour être une école de l'engagement et de la citoyenneté active, le service civique est aussi devenu une étape d'orientation et une première expérience professionnelle.

- **Créer 45.000 parcours de service civique d'engagement citoyen, d'alternance et d'emploi**, avec les associations porteuses de services civiques et les entreprises partenaires
- **Mettre en œuvre les plateformes d'intermédiation** d'Unis-cités (Réussites & Citoyenneté / hubs de l'engagement) pour 30 000 services civiques en QPV en 4 ans.

Le coût global est évalué à 390 Millions d'€

Programme 7 :

Tout passe par l'entreprise et l'emploi

Amplifier l'insertion et de l'emploi local avec les clauses sociales

L'ANRU a donné une impulsion décisive aux clauses sociales en réservant pour leurs bénéficiaires 5% des heures de travail sur les chantiers PNRU et 10% pour la gestion urbaine de proximité. Les collectivités, les acteurs locaux (maisons de l'emploi, PLIE, SIAE...) ainsi que les entreprises ont acquis une expertise des clauses sociales. Tous les obstacles juridiques ont été levés.

- **Doubler l'objectif d'insertion à 10% des heures de travail générées par les programmes de grands travaux** : NPNRU, Grand Paris, jeux olympiques et paralympiques...
- **Généraliser l'objectif de 5% des heures de travail aux marchés de travaux des grands donneurs d'ordres** avec l'Etat, les agglomérations, l'ARF, l'ADF et l'ADCF, l'USH, ...
- **Généraliser aux opérateurs de la gestion urbaine de proximité l'objectif de 10% des heures de travail**

Accompagner vers l'emploi les habitants des QPV avec le réseau du travail temporaire

Il s'agit de déployer un plan d'action expérimental sur 3 ans qui articule formation, accompagnement, accès aux emplois-francs, à l'alternance, ... :

- 20.000 emplois avec le réseau national Prism'emploi
- 100 plateformes de service emploi-formation-accompagnement Adecco pour accompagner 20.000 habitants des QPV

Ce plan nécessitera la mobilisation de 60 millions d'euros sur 3 ans ainsi que d'une adaptation à titre expérimental, des règles de recours au travail temporaire.

5 000 recrutements par an au sein de la défense nationale

- Le ministère des Armées est un des principaux recruteurs de l'État. Pour 2018 c'est près de 21 500 recrutements qui sont opérés : 15 000 jeunes pour l'armée de terre, 3 000 aviateurs pour l'armée de l'air 3 500 recrues pour la marine. Ces emplois offrent sur une cinquantaine de métiers, un parcours professionnel, assorti d'une formation continue, valorisant et évolutif, notamment pour les jeunes faiblement qualifiés.
- C'est pourquoi un objectif de **5 000 recrutements** annuels pour des publics issus de QPV, est un puissant facteur d'insertion des habitants des QPV et pour la défense nationale.
- Cette action sera conduite en lien avec les CIRFA (Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées), qui maillent le territoire notamment en proximité des QPV, les centres EPIDE et les réseaux de l'insertion sociale et professionnelle (Missions locales, Pole emploi...).

Relancer un plan de services à la personne pour la formation et l'emploi de 100 000 personnes des QPV

Le secteur des services à la personne représente 1,4 million de salariés, dont 77% de CDI et 97% de femmes. Il a été structuré par le plan de services à la personne de 2005.

Un contrat de filière a été conclu avec les principales fédérations professionnelles (ADMR, Familles Rurales, Fesp...), les collectivités et partenaires (assurance maladie, vieillesse, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie – CNSA,...) et les organisations syndicales. Malgré de nombreuses possibilités d'embauche, le secteur rencontre de réelles difficultés de recrutement ce qui freine son développement.

400 000 emplois nets seront créés dans ce secteur dans les cinq ans à venir : Ces emplois sont accessibles à tous les publics avec un premier niveau de qualification. C'est pourquoi, il faut relancer un plan de services à la personne pour la **formation et la mise à l'emploi de 100 000 personnes** des QPV sur 3 ans à trois niveaux :

- **Décliner en plan territoriaux de Services à la Personne pour la formation et l'emploi** sur les territoires QPV en lien avec les intercommunalités et les conseils départementaux
- **Mobiliser le plan d'investissement des compétences** dans le cadre des pactes régionaux, pour la professionnalisation et la qualification dans les métiers des services à la personne
- **Simplifier et harmoniser les dispositifs de soutien à l'accès et au maintien dans l'emploi** afin de permettre à la filière de réaliser son potentiel de développement

Un soutien massif à l'initiative économique

C'est un enjeu majeur et qui correspond à la capacité entrepreneuriale des quartiers. Nous disposons de réseaux extrêmement performants qui ont fait leurs preuves pour le soutien à la création d'entreprise, son développement et la reprise d'entreprise. C'est un levier majeur.

L'ADIE, les Boutiques de gestion, Positive planète, France active, Initiative France, Fondation entreprendre, Association 100.000 entrepreneurs, Association Tous repreneurs, Réseau Groupement de créateurs, et de très nombreux autres ont la détermination et la capacité de doubler voire de tripler leur activité.

Un fonds de soutien de 60 millions d'euros par an sera constitué à leur profit avec l'Agence France entrepreneurs et la Banque Publique d'Investissements.

- **25% des créations d'entreprises** se font dans un secteur où les quartiers excellent le numérique et l'industrie de la culture.
- **100 zones franches numériques et culture.** Les ZFU d'origine, vidées de leur substance, seront réactivées par les exonérations fiscales et sociales (exonération d'impôts sur les bénéfices, exonération d'impôts locaux) dans toutes les entreprises du numérique et du secteur culturel qui s'y implantent. Elles permettront notamment d'accompagner et de faciliter l'implantation des campus numériques.
- **Renforcer les actions** de fonds existants (Impact Partenaires, association Territoires zéro chômeurs de longue durée, les entreprises à but d'emploi en faveur des QPV.
- **Exonérer de la taxe d'apprentissage** les activités d'insertion par l'économie.



Un plan national pour gagner la bataille contre l'illettrisme et l'illectronisme, former aux savoirs de base

Programme 8 : Un plan national pour gagner la bataille contre l'illettrisme et l'illectronisme, former aux savoirs de base

Une personne sur dix ne pourra pas lire ce texte car dans notre pays, plus de 4,5 millions de personnes ne peuvent pas lire un texte simple rédigé en français. Ce phénomène massif touche 6% des salariés et 20% des bénéficiaires du RSA. Dans les seuls quartiers de la politique de la ville, 1,5 million de personnes sont en difficulté avec le français oral ou écrit.

La France ne peut plus se satisfaire de cette situation car derrière ces statistiques, ce sont des hommes, des femmes et des enfants qui sont privés d'un présent digne et d'un avenir meilleur.

Tout cela a un coût humain et économique invisible, mais très élevé. Être exclu de l'écriture et de la lecture, c'est l'être aussi de la culture, de l'expression et de la participation citoyenne. Nombre de nos concitoyens de tous âges ainsi laissés de côté se sentent de plus en plus oubliés par la République.

Classée au 23ème rang des 25 pays de l'OCDE ayant participé à l'enquête PIAAC, la France est également pénalisée sur le plan économique. Des jeunes et des adultes moins formés contribuent moins à la création de richesses dans notre pays, malgré tout le souhait qu'ils en ont. Le faible niveau de qualification des adultes coûte chaque année à la France deux points de son PIB.

Des milliards sont investis dans la formation professionnelle, mais pour une part importante de nos concitoyens, qui vivent dans la honte leur situation d'illettrisme, il manque une première marche pour accéder à ces dispositifs. Le premier milliard d'investissement dans les compétences (PIC) doit financer cette première marche.

L'objectif de ce grand plan national est de diviser par deux le nombre de personnes en situation d'illettrisme d'ici 2025 en rendant effectif un accès universel aux compétences de base pour les publics les plus en difficultés, quel que soit leur statut.

Pour cela, nos politiques publiques doivent investir dans la durée. C'est un défi historique que notre pays doit relever. C'est l'enjeu des grandes réformes en cours ou à venir. C'est l'affaire de tous. C'est pourquoi l'ensemble des ministères, les collectivités territoriales, les entreprises, les partenaires sociaux, le monde associatif et la société civile, doivent porter cette ambition, pour que 100 % de nos concitoyens trouvent leur place dans la société.

Repérer et accompagner les publics vers la formation

Il est très difficile pour une personne qui maîtrise mal le français oral ou écrit de comprendre ses droits et d'effectuer les démarches complexes nécessaires à une entrée en formation, a fortiori si ces démarches nécessitent d'avoir accès à internet et de savoir l'utiliser. Les professionnels chargés de l'accompagnement de ces publics sont eux même très démunis pour trouver la réponse à ces besoins spécifiques.

Un numéro vert et une campagne nationale d'information seront mises en place début 2019.

Des **plates-formes uniques seront créées dans chaque territoire**. Habilitées au titre du conseil en évolution professionnelle, elles seront chargées de d'accueil des publics, de l'évaluation des niveaux de compétences, de l'orientation vers le parcours le plus adapté selon des procédures harmonisées qui permettront de mesurer l'impact des actions.

Elles accueilleront de manière systématique les jeunes en difficulté avec l'écrit repérés lors des journées défense citoyenneté. Elles conduiront des actions d'information auprès du grand public et des professionnels (enseignants, travailleurs sociaux, service public de l'emploi et de la formation...) Ces plates-formes pourront être portées par des structures existantes : associations, centres de ressources illettrisme, missions locales...

En parallèle, l'écosystème associatif qui par son action quotidienne contribue au repérage et accompagne les publics vers une démarche de formation bénéficiera d'un soutien financier pérenne pour la conduite de ses actions via un **plan d'urgence** permettant la sauvegarde de leurs savoir-faire

Offrir un accès universel à un parcours de formation certifiant

L'offre de formation existante pour les publics adultes qui ont besoin de communiquer en français et d'utiliser les outils de communication numérique dans leur vie quotidienne ou professionnelle est à la fois rare et désorganisée. Elle repose sur de nombreux acteurs institutionnels dont les actions ne sont pas coordonnées entre elles : ministère de l'intérieur pour les immigrés, conseils régionaux et Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi, conseils départementaux pour les bénéficiaires de minimas sociaux, communes et EPCI pour leurs administrés, avec, au niveau des collectivités territoriales, un investissement variable en fonction de la manière dont elles se saisissent de ces questions. Au final, en fonction de son territoire de résidence, **la personne qui cherche à se former peut ne pas trouver de solution ou des solutions partielles**, avec des formations trop courtes, ne permettant pas de certifier ses compétences et de les faire valoir pour accéder à une formation professionnelle ou un emploi.

Le développement d'une offre de formation adaptée qualitativement et quantitativement aux besoins des publics dans les territoires **est une priorité** qui doit être portée par l'ensemble des acteurs. **Ce nouveau plan national** est fondé sur une démarche globale qui organise des parcours allant du repérage des publics à la délivrance **d'une nouvelle certification dénommée Clé@venir**, valorisant les acquis dans les trois premiers domaines de la certification CléA (communiquer en français, utiliser les règles de base de calcul et les techniques de la communication numérique), tout en mobilisant les compétences acquises en milieu professionnel dans la perspective d'une certification CléA complète.

Programme 8 :

Un plan national pour gagner la bataille contre l'illettrisme et l'illectronisme, former aux savoirs de base

Sur la base du volontariat, il s'adresse à toute personne en situation d'illettrisme, d'illectronisme ou allophones scolarisés ou non dans leur pays d'origine et leur **garantit un revenu** leur permettant de s'impliquer dans leur formation (maintien du salaire ou de l'allocation d'aide au retour à l'emploi, assouplissement de la garantie jeune et création d'une allocation spécifique de formation)

Les publics seront accueillis dès janvier 2019 par les opérateurs existants qui s'engageront dans la démarche de labellisation pour délivrer la certification Clé@venir. A titre d'exemple, les EPIDE, les Ecoles de la deuxième chance, l'AFPA, les GRETA, les organismes de formation, les ateliers pédagogiques personnalisés et les ateliers sociolinguistiques pourront demander ce label.

Mobiliser les entreprises et les acteurs de la société civile

La mobilisation des entreprises et de la société civile est essentielle pour la réussite de ce plan. Cela implique notamment d'**inscrire la certification Clé@venir dans tous les plans de formation des entreprises et de les ouvrir à leurs sous-traitants** souvent en difficulté avec les savoirs de base.

Les réseaux d'entreprises et les fondations seront mobilisés pour sensibiliser le grand public et parrainer les apprenants. De même, l'engagement des jeunes en service civique, de la Réserve citoyenne et du futur service national universel sera accompagné au service de ces missions.

Investir massivement dans un plan ambitieux

Etre à la hauteur de l'enjeu requiert un investissement sans précédent.

Sur la base de **500 000 personnes à former de manière prioritaire sur cinq ans** (100 000 par an), le coût serait d'environ 300 M€ par an, soit 1,5 milliard d'euros sur la période pour réduire de moitié le taux d'illettrisme d'ici 2025. L'effort sera doublé pour combattre l'illectronisme et pour la formation linguistique des personnes immigrées.

Cet effort supplémentaire sera réparti entre l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux. Le financement complémentaire proviendra de redéploiements budgétaires, d'une partie du différentiel du montant de la collecte des fonds de la formation professionnelle généré par son transfert à l'URSSAF et de la cotisation complémentaire à hauteur de 0,1 % des entreprises à la formation des demandeurs d'emploi.

Organiser l'action au plus près des territoires

La gouvernance nationale et territoriale de ce plan national sans précédent en faveur des savoirs de base est au service d'une action portée par les territoires. Cette volonté se traduira dans son organisation.

Le pilotage ministériel sera confié au délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale. Il s'appuiera sur **une agence dont la gouvernance impliquera l'ensemble des parties prenantes pour piloter, animer et évaluer le plan national**. Cette agence, dotée d'une forte capacité d'ingénierie, rend compte à la représentation nationale.

Cette agence regroupera les compétences nécessaires à la mise en œuvre du plan et actuellement dispersées au sein des différents ministères et leurs opérateurs (ANLCI, DGLFLF, OFII, CIEP, AFPA, CGET...).

Elle dispose d'un relais en région qui impulse et fournit un appui en ingénierie aux collectivités qui s'engageront dans la démarche.

Les actions sont déployées au plus près des publics et des territoires à **l'échelle des agglomérations, à leur initiative et sous leur pilotage**.

Des comités locaux réunissant l'Etat, la région, le département, les communes et intercommunalités, la CAF, l'éducation nationale, la justice... sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle, du choix des prestataires, du suivi et de l'évaluation des actions.



200 quartiers d'excellence numérique

Programme 9 :

200 quartiers d'excellence numérique

- **Des quartiers d'excellence numérique**
- **Un vivier de ressource humaine insoupçonnable**

En s'appuyant sur une population jeune, très agile techniquement, les Campus numériques démontreront que la révolution numérique est un point fort des habitants des quartiers urbains.

Une jeunesse ultra-motivée, confrontée quotidiennement à un « parcours du combattant » et totalement adaptée à l'univers numérique. Ce vivier de ressources humaines peut devenir pour l'ensemble du pays un exemple avancé d'une Nation numérique exploitant avec intelligence tous les outils techniques ce nouveau monde. Cette jeunesse deviendra une armée avancée d'éclaireurs pour entraîner le pays vers une meilleure exploitation de ses potentiels technologiques en s'enracinant dans les quartiers avides de réussite.

- **200 campus numériques à l'avant-garde**

Le campus est un vaste lieu, symbole de convivialité et support d'échanges, véritable réinvention de la place du village mo-derne et attractive permettant au plus grand nombre un accès total, via les outils digitaux les plus innovants, à une offre de services complète et clairement identifiée : **formation, emploi, services publics, culture, aide aux juniors, bénévolat.**

- **Les 6 missions des campus numériques**

Former

« Digitale Académie » : réunir toutes les formations à distance.
« Si tu ne peux pas aller à l'université, alors l'université vient à toi »

- **Un partenariat avec le CNED**, sur le modèle de ce qui existe déjà à Montereau, permettra à tous les jeunes qui n'envisageaient pas les études supérieures comme possibles de passer des diplômes officiels en les préparant en groupe, guidés et motivés par des coaches. L'offre est très large : formations de remise à niveau / concours de la fonction publique et enseignants / concours d'entrée en école de santé et social et aux grandes écoles / formations professionnelles (BTS, DUT...) / formations en langues / formations universitaires complètes : Bac, Licence, Master, DU.

- **Cours en libre accès** : 1.000 cours différents en ligne, certifiants et non-certifiants et 34 métiers complets, avec un coaching plus léger.

- **OpenClassroom : un emploi garanti**

- Formations diplômantes dans les métiers du numérique avec emploi garanti, d'une durée de 6 à 18 mois, avec un coaching individuel.

- Cours en libre accès : 1.000 cours différents en ligne, certifiants et non-certifiants et 34 métiers complets, avec un coaching plus léger.

- **Université populaire** : mise en réseau de tous les contenus d'éducation populaire : conférences, forums universitaires, collège de France, TEDx...

- **MOOCS (Massive open online course)** : des partenariats de diffusion sont créés avec les sites de moocs délivrant des certifications de haut niveau : UDEMY - COURSERA - EDX - FUN (France Université Numérique).

- **Métiers en tension autour du codage** : des coachs spécialisés sur place suivront l'évolution des étudiants qui s'inscriront aux écoles comme Simplon, le Wagon, web@cademie, Codecademy...

- **Langues étrangères** : des cabines d'apprentissage de langues, par des partenariats avec des méthodes reconnues comme Rosetta Stone, interactives et basées sur l'intelligence artificielle, permettront de développer en autonomie les capacités linguistiques, et de s'orienter ultérieurement vers des certifications indispensables pour certains métiers.

- **Diverses formations de préparation professionnelle :**

- Bureautique / Gestion - business / Remise à niveau générale / Lutte contre les difficultés « DYS » par serious game / Entretiens d'embauche / rédaction de C.V. / Création de sites internet / Apprendre à vendre sur internet : télé-paiement, logistique, marketing, réseaux sociaux....

- **Tutoriels** : accès à tous les tutoriels et « Do-it-Yourself » : cours de cuisine, réparation auto, tapissier-décorateur, massages, yoga, potagers bio, réparation d'ordinateur et de téléphone...

- **Certificats Facebook** : pack de formations vidéo en ligne interactives avec quizz. 50.000 certificats Facebook seront délivrés.

- **Formation de formateurs Facebook** : démultiplier en cascades une formation pour les animateurs de missions locales ou autres travailleurs sociaux sur le thème : « Apprendre à faire vivre une communauté numérique. »

- **Permis de conduire** : simulateur de conduite. Un espace « #passe ton permis d'abord » permettra de s'entraîner au code de la route sur ordinateur avec un contenu enrichi en conseils et leçons, mais aussi à la conduite avec une cabine de simulation auto-apprenante, afin de réduire le coût parfois prohibitif des leçons.

Programme 9 :

200 quartiers d'excellence numérique

« Ecole des métiers du numérique »

- **Des cours d'informatique de haut niveau** seront proposés sur la base du savoir-faire de grandes écoles. Une structure centrale créera les cursus et les meilleurs contenus pédagogiques. Sur place, des enseignants locaux formeront les jeunes, sélectionnés sur leur seule motivation et leur capacité de travail, aux savoirs et aux technologies les plus récents, en perpétuelle évolution. La totalité des dernières connaissances techniques et des meilleures formations seront disponibles via la plate-forme centrale qui les agrègera, les rendra disponibles aux enseignants et étudiants, et dont la valeur ajoutée sera également de corriger à distance les travaux rendus par les étudiants, quelque soit le Campus dans lequel ils suivent la formation. Cette formation de très haute qualité contribuera à combler le déficit chronique en programmeurs que subit l'économie numérique française.
- **Toutes les écoles et les formations (courtes ou longues) reconnues dans tous les métiers de la création numérique (Supinfocom, Supinfogame, Institut Supérieur du design)** formeront également sur place des jeunes, en bénéficiant de tous les équipements techniques de dernière génération du Campus.

Emploi et création d'entreprises

- **Les campus seront des zones franches du numériques et de la culture.**
- **Un environnement de travail exceptionnel pour les professionnels** : co-working, espaces fonctionnels composés de bureaux et d'open spaces modulables, un accompagnement dédié par un conseiller spécialisé en création numérique (recrutement, développement à l'international, montage financier...), des services mutualisés (connexion Internet THD, accès aux équipements technologiques de pointe, salles de réunions et visioconférence, accès au co-working et à des formations : études de faisabilité, études de marché).
- **Permanence des réseaux d'aide à la création d'entreprise** : boutiques de Gestion / Micro-crédit : ADIE /Positive planète / 100.000 entrepreneurs / Programmes d'accompagnement des start-up, mentorat et coaching.
- **Espace Emploi Jeunes** : accompagnement sur la plate-forme préparée par Pole Emploi spécialement pour les jeunes :
 - « **Job illico** » : je veux travailler immédiatement et je trouve tout ce qui est disponible instantanément.
 - **Un métier - un avenir** : je recherche une formation et je suis guidé dans la construction de mon parcours, avec des présentations vidéos des métiers par d'autres jeunes.
 - **Météo de l'emploi** : un outil d'analyse de données emploi-formation puissant, avec la mise en commun des données relatives aux besoins actuels et futurs des entreprises dans le bassin d'emploi local, construit et mis à jour en collaboration avec Pole Emploi et Adec-co Analytics.

On y trouvera : Les offres disponibles venant de toutes les sources existantes : capacité à révéler le marché caché de l'emploi / les métiers les plus proposés / les formations les plus demandées / les salaires moyens constatés / les perspectives d'évolution de carrière / les prévisions d'embauches.

- **Savoir-être** : accès favorisé aux 100.000 formations sur le savoir-être financées par le PIC : 14 compétences acquises en 3 semaines.

- **Orientation professionnelle** : Découverte des métiers par immersion en Réalité Virtuelle : permet faire un meilleur choix d'orientation.

- **Le « meetic » de l'alternance** : créer une application qui fait se rencontrer en un seul point toutes les offres d'emploi en alternance et les offres de formation. Les CCI et les chambres de métiers seront responsables de sa création et son alimentation en temps réel.

- **Accès favorisé EN QPV aux 5.000 POE** (Préparation opérationnelles à l'Emploi) prévues par le Secrétariat d'Etat à l'économie numérique.

- **Mobilité géographique** : Formation des coachs au conseil en mobilité à partir du savoir-faire de Wimoov.

- **Formation aux filières d'avenir du PIC**. Accès de jeunes non-bacheliers à des métiers en croissance dans le numérique : maintenance du matériel, administration de réseau et sécurité informatique, développement et code.

• **Transformer son association en business avec Jean-Marc Mormeck**

Vidéos de motivation et de formation des porteurs de projets par Jean-Marc Mormeck : Avoir un mental fort, s'autoriser à réussir, s'entourer, s'autoriser à échouer, création d'entreprise.

L'application pour réussir son projet de vie « Sois entrepreneur de ta vie avec les amis de Mormeck », présentera des grands sportifs qui donneront des conseils de réussite.

• **Ecoles de la 2ème chance / « Plombiers du numérique. »** Formation de 3 mois pour des jeunes déscolarisés de 17 à 24 ans : déploiement de fibre optique, rack et câblage, administration réseau simple. (exemple de Chelles, 77).

• **Fondation des Apprentis d'Auteuil** : Développement des métiers du numérique en partenariat avec des entreprises : lycées professionnels, apprentissage, partenariat, insertion, relais d'accompagnement...

Programme 9 :

200 quartiers d'excellence numérique

Maison numérique des services publics

Les coachs accompagneront les utilisateurs inexpérimentés et ceux qui n'ont pas accès à internet à leur domicile afin de leur faire découvrir l'utilisation des sites utiles pour les démarches administratives mais aussi pour faciliter la vie au quoti-dien.

- **Les services publics** : Pôle Emploi - CAF - assurance maladie, mutuelles - site servicepublic.fr - La Poste - acteurs du logement - caisses de retraites, transports, entreprises d'eau, de gaz, d'électricité...

- **Ecrivain public numérique** : Des coachs assisteront ceux qui seront rassurés par le fait de confier les missions de contact avec l'administration.

- **Les sites internet privés indispensables au quotidien** : Grande distribution - livraison - banques - sites d'informations sur la santé - aide à la mobilité : Blablacar, SNCF, taxis municipaux...

Service public de la santé : rompre l'isolement médical dans les quartiers

- **La cabine de télé-médecine « Consult'Station »** permet un accès facilité aux diagnostics et aux soins médicaux afin de lutter contre le manque de médecins et de personnels médicaux.

Visite classique : Consulter un médecin à distance dans les mêmes conditions qu'une visite en cabinet classique, avec un coach formé sur place et un médecin à distance. (gain de temps de 40% et fluidifie les accès à l'hôpital).

Bilans de santé simples, réalisés de façon autonome : prise du pouls, tension, électrocardiogramme, examens de peau et ORL, tests visuels et auditifs.

Lutte contre la dyslexie et prévention de l'échec scolaire : Le logiciel DIALOGO de sémiophonie (méthode standar-disée du Dr Izi Beller) sera utilisable dans une cabine dédiée pour la rééducation à la dyslexie, frein majeur d'apprentissage des savoirs.

- **SOS médecins à distance** : Des consultations par vidéo 24 h/24 seront proposées dans plusieurs langues grâce à un réseau de médecins présents partout dans le monde.

- **Applis mobiles** : Des sessions de formation aux applications mobiles de prévention de la santé seront organisées régulièrement : suivi de l'activité physique, de l'alimentation, prévention des cancers, entretien de la mémoire, ar-rêt du tabac et des addictions etc...

Culture numérique

- **Des ateliers et des stages** de création seront proposés dans les studios de création numérique par des intervenants professionnels qui proposeront de s'initier aux musiques actuelles / techniques audiovisuelles / jeux vidéo / réalité virtuelle...
- **Un accès libre aux studios** sera proposé également pour produire ses propres contenus.
- **Des cabines de réalité virtuelle** donneront accès à des jeux, des visites de musées ou de lieux touristiques etc.
- **Médiathèque virtuelle** : par des partenariats avec des diffuseurs comme MEDICI, seront proposés, en accès libre ou guidé, des contenus de musique, livres, films, documentaires, jeux vidéo, moocs, encyclopédies thématiques, serious games, avec des espaces ludiques, des cabines de visionnage et des tables de consultation classique.
- **La création de contenus éducatifs/culturels** : Chacun pourra venir se faire aider pour produire ses propres contenus éducatifs selon ses connaissances et sa spécialité : cuisine, cours de langues étrangères, soutien scolaire...
- **Témoignages** : Il sera suggéré aussi de produire des vidéos de simple témoignage sur son parcours, qui sont très importants pour les jeunes, afin de lutter contre les idées reçues sur la difficulté de réussir en France et sur le manque de débouchés.

Mission 6 : permettre l'envol des juniors

Le campus numérique sera un lieu d'accueil et d'initiation des enfants et des adolescents en dehors du temps scolaire pour lutter contre les habitudes d'ennui, montrer aux jeunes toutes les nouvelles opportunités du monde actuel grâce aux activités numériques, et développer précocement leur appétit de savoir.

- **Ateliers d'initiation** : Robotique ludique, impression 3D, création de sites, de jeux, programmation, vidéo, musique...
- **Soutien scolaire** : accompagnement sur les sites d'activités scolaires ludique et de serious games. Une version interactive et auto-corrective des exercices corrigés en ligne du CNED sera développée.
- **Documentaires** : Projections lors de semaines thématiques via les chaînes de type Arte Junior, National Geographic, C'est pas Sorcier, Sciences et Vie junior...
- **Augmenter les compétences scientifiques**
 - Les expériences comme l'association **Khan Academy**, unanimement reconnues pour fournir des contenus éducatifs scientifiques de qualité et gratuits, sera soutenue pour accélérer sa traduction et le mettre ainsi à la disposition de tous les jeunes, de la maternelle à la terminale.
 - **Présence de l'Association « Les petit débrouillards »** Association historique de l'éducation populaire en culture scientifique, éducation au numérique, vivre-ensemble pour des stages.

Programme 9 : 200 quartiers d'excellence numérique

- **Cité des Sciences : diffuser la culture scientifique de façon ludique.** Des stages de sciences pour tous les âges, conçus par la Cité des Sciences, seront proposés pendant toutes les vacances scolaires par des médiateurs scienti-fiques (étudiants en sciences).

• **Les « Cordées de la réussite » numériques :** Pack de vidéos « #TrouveTaVoie » accompagnées d'un mode d'emploi pédagogique. Très jeunes d'esprit, elles permettent de lutter contre les choix faits par défaut, le manque de confiance en soi et le déficit d'information sur l'enseignement supérieur. Les coachs animeront des sessions d'orientation pour répondre aux 3 questions déterminantes : Comment choisir sa voie ? Comment décrocher sa place dans la filière choisie ? Comment se préparer aux études de son choix ? Ce Mooc permet de développer 17 compétences.

• **Pour les enseignants :** un centre de ressources en formations numériques leur permettra de se former à l'Environnement Numérique de Travail sur le matériel le plus récent.

• **Diffusion des projets sélectionnés par la Fondation Orange :** Websérie Quartier Génial : aider les parents pour les devoirs et l'illettrisme / ROBO : programmation robotique ludique / ABCD : serious game pour apprendre à apprendre...

• **Fab Lab de « Ma6Tva coder » de 9 à 25 ans.** Accès à des outils nouveaux pour apprendre à fabriquer soi-même et avec les autres, et découvrir des opportunités professionnelles.

• **Education aux médias et à l'information avec le CLEMI :** Apprendre à décrypter les informations pour lutter contre les courants de complotisme, d'antisémitisme, et développer l'esprit critique. Formations des coachs, stages de sensibilisation, création du mooc CLEMI.

Soutien du numérique aux associations

Les nombreuses associations qui existent déjà dans les quartiers sont un tissu indispensable à l'égalité des chances. Elles représentent un réservoir immense de connaissance des besoins locaux. Elles sont aussi la concrétisation de la gigantesque énergie qui existe dans les quartiers, de la vitalité de l'esprit d'entraide et de l'envie d'améliorer la vie des habitants. Ce tissu indispensable doit être soutenu et développé : Ces hommes et ces femmes se battent chaque jour sur le terrain contre les difficultés multiples que vivent les habitants, en étant ceux qui les connaissent le mieux.

- **Le soutien du numérique aux associations:** Les associations bénéficieront de tout l'environnement en matériel et en formations numériques du Campus pour développer leur efficacité et leur croissance : création de sites internet, gestion de bases de données et de prises de contact, vidéos Youtube, gestion de communauté sur les réseaux sociaux, exploitation des nouvelles opportunités offertes par l'intelligence artificielle (participations aux expériences de l'association Data For Good).

- **Hackathon :** Les start-ups hébergées par le campus numérique et les étudiants seront incités par des sessions de « hackathon » à développer des solutions numériques capables d'aider les associations locales.

- **Fund Raising :** Formations aux techniques de fund-raising / Concours offrant des prix.

Les moyens humains

Par le « pacte de Dijon », les agglomérations françaises se sont engagées à piloter ce projet et à en garantir sa réussite. Chaque campus sera doté d'un Conseil de pilotage.

Budget

Investissement : 1 milliard d'euros. (5 millions par campus)

Fonctionnement : 200 millions d'euros par an. (1 million par campus).

10



Reconnaître les nouveaux visages de Marianne

Programme 10 : Reconnaître les nouveaux visages de Marianne

Elèves ou étudiantes, mères ou grand-mères, salariées ou sans emploi, citoyennes engagées, les femmes tiennent une place primordiale dans la vie sociale des quartiers populaires, dans l'entraide et la solidarité, au sein des associations ou dans les groupes de parents d'élèves. Souvent seules au foyer, elles s'inquiètent pour leurs enfants, comme dans cet « appel des mères de djihadistes », en mai 2016, qui enjoignait le Président de la République de « les aider à éradiquer les discours de haine, et à faire taire les recruteurs de Daech, en remettant les quartiers au cœur de la République ».

Ce sont les nouveaux visages de Marianne.

Elles attendent protection, lorsqu'elles sont l'objet d'une lutte de pouvoir, pour le contrôle des esprits, des corps et des espaces publics. Elles aspirent à accéder davantage à l'emploi, fermé à une majorité d'entre elles. Mais elles sont prêtes à s'engager encore davantage, si la République reconnaît leur contribution remarquable au vivre-ensemble leur renouvelle sa confiance pour faire vivre nos valeurs communes.

Poursuivre le combat politique et culturel pour l'égalité et la mixité

La question de l'égalité et de la mixité est un combat politique et culturel qui doit être mené sans relâche, par l'ensemble des acteurs, pour ne pas laisser prospérer les idées d'inégalité des sexes et de séparation des genres dans l'espace public, comme un nouvel apartheid.

- **Promouvoir l'égalité des filles et des garçons dans les activités péri-éducatives**
- **Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans le travail social collectif**
- **Conditionner le soutien public aux associations à la présence réelle des femmes dans la gouvernance à la mixité des activités**
- **Créer 216 postes d'adjoints aux délégués départementaux aux droits des femmes**
- **Créer 216 « Maison Marianne »** mises à disposition d'associations promouvant l'égalité

Mettre à disposition des Maisons Marianne 216 lieux en bas d'immeuble et un budget de fonctionnement de 10.000€/an (50% Etat, secrétariat d'Etat égalité entre les femmes et les hommes)

¹Haut conseil à l'égalité des femmes et des hommes, 2014

Garantir aux femmes leur place dans l'espace public

Les femmes « occupent l'espace public par besoin plus que par plaisir »¹. Elles sont victimes d'un contrôle social et d'usages genrés des lieux publics, qui contribuent à ce que, dès l'adolescence, femmes et hommes ne s'y rencontrent que très peu.

- **Généraliser les « diagnostics en marchant »** ou « marches exploratoires » pour une évaluation et des propositions partagées avec les habitants
- **Penser les équipements publics pour un usage par les femmes** : aménagements urbains, équipements sportifs, transports publics, commerces ...
- **Définir dans chaque QPV une stratégie d'occupation de l'espace public** par des adultes, femmes et hommes, habitants comme professionnels, pour engager la reconquête et repousser ceux qui veulent s'approprier l'espace comme symbole d'un pouvoir ou pour des trafics. Elle sera formalisée dans un plan « femmes dans l'espace public ».
- **Recruter 10.000 adultes relais, dont deux tiers de femmes**, pour atteindre l'objectif initial du programme qui s'est arrêté à 4.000 postes dont 60% de femmes

Créer 6.000 nouveaux postes d'adultes relais, dont 4.500 pourvus par des femmes pour un coût annuel de 120M€

100.000 femmes de plus à l'emploi

Le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans en QPV est de 39%, contre 49% chez les hommes des QPV et 61% chez l'ensemble des femmes. L'écart des taux d'emploi entre les femmes et les hommes peut atteindre 27 points. L'emploi des femmes est le meilleur rempart contre la pauvreté, en particulier dans les familles monoparentales.

Il faudra accompagner 100.000 femmes de plus vers l'emploi ou la formation professionnelle, en levant des obstacles à l'emploi et en ouvrant des filières nouvelles, et mobiliser l'ensemble des services public sur cet objectif. De cette façon, l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes sera réduit de plus de moitié (cf. programme emploi).

30.000 parcours vers l'emploi

- **Proposer à 30.000 femmes des parcours vers l'emploi par la formation** (français, lecture/ écriture, formation professionnelle qualifiante initiale ou de remise à niveau..) ou l'accompagnement social (mobilisation de la personne en l'aidant à prendre conscience de ses potentialités, par un travail individuels ou de groupe, accompagnement sur la santé...), en complément des dispositifs détaillés au programme emploi
- **Confier aux agglomérations** la mobilisation de ces dispositifs, en lien avec Pôle emploi

Créer 30.000 places de crèche dans les QPV (cf. programme petite enfance)

Coût pour 30.000 parcours : 90M€, dont 70M€ pôle emploi et 20M€ départements

Programme 10 : Reconnaître les nouveaux visages de Marianne

Lever les obstacles à la mobilité (cf. programme mobilité)

La mobilité est l'un des freins majeurs à l'emploi des femmes dans les QPV. 160 QPV n'ont pas de desserte correcte par les transports en commun. 40% des habitants n'ont pas le permis de conduire, 40% des ménages n'ont pas de voiture.

- **Créer une offre de mobilité** par des transports publics et individuels, sous la responsabilité des agglomérations
- **Renforcer l'aide au permis de conduire** dans les parcours d'insertion

Soutenir les métiers des femmes des QPV

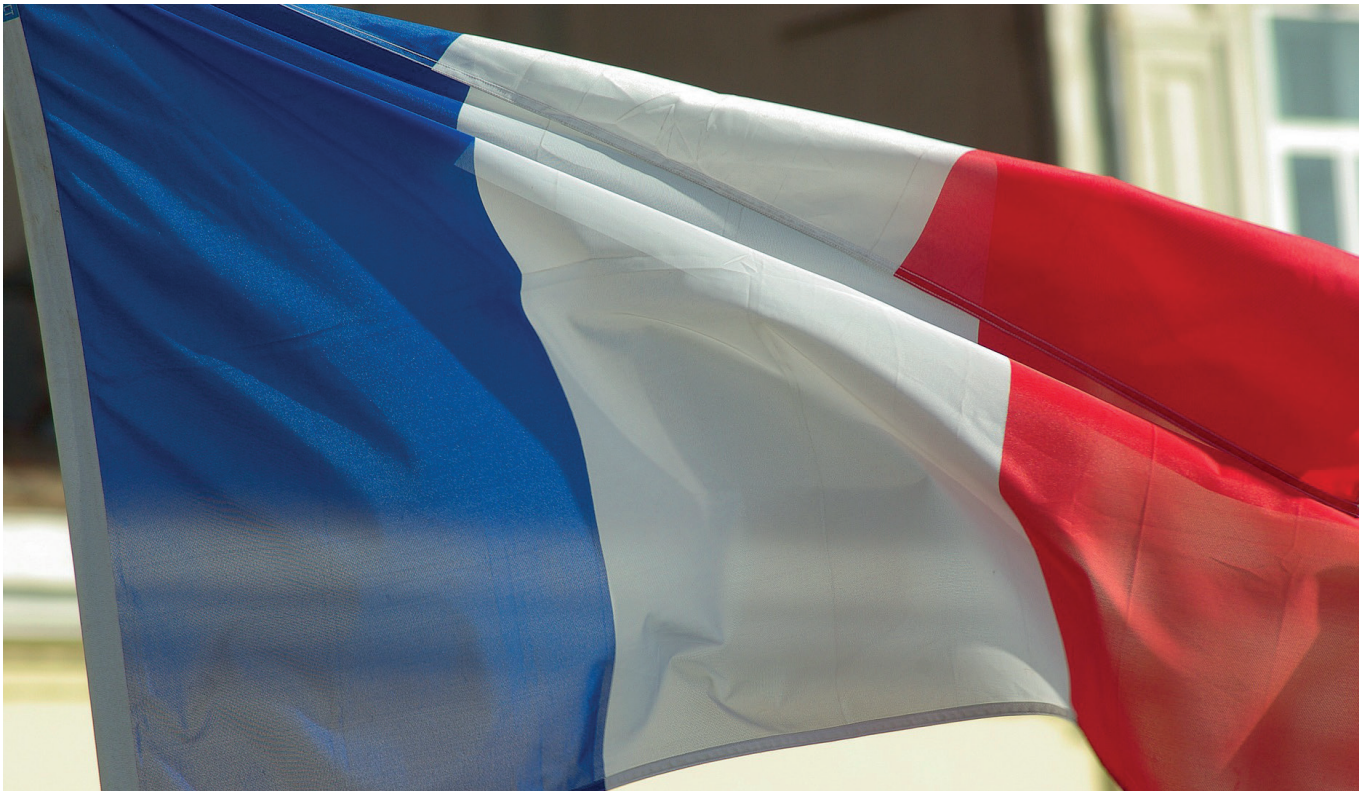
Certains métiers très féminisés s'appuient sur des savoir-faire, des habilités ou des formations théoriques en accompagnement à la prise de poste. Ces métiers constituent d'importants gisements d'emplois soit directs, soit par les structures d'insertion par l'activité économique.

- **Structurer les filières d'accompagnement vers les métiers de l'aide à la personne et des services**
- **Structurer les dispositifs d'accompagnement au maintien dans l'emploi**, pour éviter les abandons dans les premiers mois
- **Sortir des « petits métiers » de l'économie informelle** : par exemple, les femmes qui vendent de la petite alimentation à la sauvette pourraient être aidées à structurer leur activité, pour pérenniser leur statut et organiser l'occupation de certains espaces publics

Mobiliser massivement les clauses d'insertion des marchés publics

- **Développer les clauses d'insertion dans les marchés de services**, en particulier dans les secteurs très féminisés
- **Généraliser aux opérateurs de la gestion urbaine de proximité l'objectif de 10% des heures de travail pour les bénéficiaires des clauses sociales**
- **Passer dans chaque QPV au moins un marché avec une association d'insertion** (article 28 du décret du 1/2/16)

11



L'académie des leaders, la nouvelle grande école

Programme 11 :

L'académie des leaders, la nouvelle grande école

La création par le Général de Gaulle de l'École Nationale d'Administration (ENA) à la Libération, sur une idée de Jean Zay, ministre de l'instruction publique du Gouvernement du Front populaire en 1936, a permis de démocratiser la haute fonction publique.

Sans nier ses qualités, force est de constater une trop grande homogénéité de ces diplômés et le caractère formaté de la formation. Et que, de fait, nous passons à côté d'extraordinaires talents ou caractéristiques différentes de notre jeunesse et notamment des quartiers populaires.

- Sélectionner des jeunes filles et des jeunes gens à très haut potentiel mais sur des critères assez différents comme de très grands nombres d'universités et institutions prestigieuses dans le monde ;
- **500 jeunes par an avec une parité exacte.**
- **Le concours sera aussi sélectif que pour les Instituts d'Études Politiques et l'ÉNA, une place pour dix candidats ;**
- **Elle se fera par des tests et épreuves valorisants. Le leadership, le QI, la puissance de travail, la capacité de raisonnement, à travailler en équipe et en projet, l'ouverture au monde et aux cultures, la capacité digitale, linguistique... ;**
- **La sélection sera sans diplôme préalable et réservée dans un premier temps aux jeunes des QPV s'élargissant par la suite ;**
- **Ouverte aux jeunes de moins de 30 ans ;**
- **Dès leur admission, ils bénéficieront du statut de fonctionnaire stagiaire de l'ÉNA avec une rémunération équivalente (de l'ordre de 1.700€ bruts) pendant la durée de la scolarité ;**
- **A l'issue de la scolarité, ils auront l'obligation de servir dans une des trois fonctions publiques pour une période minimale de 10 ans ;**
- **Les 250 premiers seront administrateurs civils.**

Les meilleurs modules de formation, en France et en Europe

Les nouveaux stagiaires suivront un parcours personnalisé de formation de 3 ans, dont 6 mois en situation réelle dans l'administration ou les entreprises, et 6 mois minimum à l'étranger. Les IRA, sous les directives de l'ENA, assurent l'organisation pratique des formations et la logistique nécessaire.

- Le parcours de formation sera orienté vers la **pratique professionnelle** (et non les seules connaissances académiques), en s'appuyant sur les meilleurs cursus (le droit public à Nice, la finance et le marketing dans les grandes écoles de commerce, la gestion publique et le droit européen à l'ENA à Strasbourg, l'urbanisme et le développement durable à l'école des Ponts, le droit public et histoire du droit à la Sorbonne, la sociologie à Paris XIII, les politiques publiques territoriales en IRA...), avec au moins un semestre dans une grande université européenne.

- **L'originalité des formations**, au-delà du mode de sélection sans diplôme, est triple :
 - formation professionnelle ultra-concentrée (l'équivalent d'une licence en une année dans une dizaine de domaines, à partir des besoins opérationnels) ;
 - expériences multiples de mise en situation (immersion en administration et en entreprise, y compris à l'étranger) ;
 - travail sur les compétences sociales (leadership, autonomie, travail en équipe, bien-être...)

- Par ailleurs, les titulaires de ces formations continueront de se former 1 mois par an pendant leurs 10 premières années de carrière, grâce à des **cycles annuels de formation continue** construits en fonction de leur projet professionnel.

Une nouvelle haute fonction publique, opérationnelle, mobile et polyvalente

Les postes ouverts (catégorie A+, dont administrateur civil pour les meilleurs, et catégorie A) à l'issue de la formation proposeront notamment des fonctions opérationnelles dans les trois fonctions publiques.

Au-delà, de manière plus générale, ces nouveaux talents ont pour vocation à **innover et fertiliser la haute fonction publique**. Ils devront 10 ans à la fonction publique et pourront réduire ce temps en remboursant leur formation.

Les IRA serviront de support logistique et technique aux campagnes de repérage des futurs stagiaires, et au montage des formations
En se basant sur les coûts de formation d'un élève en IRA et à l'ENA, le coût de ce programme se montera à 60 M€ annuels en rythme de croisière

12



La nouvelle armée de la République solidaire

Programme 12 : Une nouvelle armée de la République solidaire

Les 35.000 professionnels de l'action sociale dans les QPV sont des héros de la République, une richesse extraordinaire pour la Nation. Leur apport est vital pour une jeunesse qui désespère et s'impatiente et qui peut choisir d'autres voies.

Ils ont choisi et ont été formés à un des métiers les plus difficiles dans la France d'aujourd'hui, qui consiste à aller vers les personnes les plus en difficulté et à les accompagner, notamment les femmes, pour construire leur parcours dans la société. Ils interviennent dans les territoires qui concentrent les plus grandes difficultés sociales, à partir des ressources et des potentialités des personnes, pour les aider à construire leur autonomie.

La complexité de l'organisation institutionnelle et des circuits de décision les a placés au cœur d'une mécanique qui n'est plus pilotée et sur laquelle ils n'ont plus d'influence. Le financement sur appels à projets a peu à peu gagné le champ de la politique de la ville, sous l'effet de logiques purement gestionnaires. Ces méthodes ont conduit à perdre de vue la nécessité de s'assurer de la pérennité des structures. Elles ont un coût absurde en temps de travail et en frais de gestion, pour répondre tous les ans à plusieurs dizaines de procédures. Elles embolisent les équipes des structures, qui passent dans leur bureau et en réunion un temps qui serait infiniment plus utile sur le terrain.

Elles précarisent ceux qui sont chargés de lutter contre la précarité. Elles les transforment en chasseurs de financement pour sécuriser leur propre activité, alors qu'ils devraient être sécurisés pour pouvoir être aux avant-postes de la lutte contre la précarité. Il faut changer cela radicalement.

Reconnaître l'apport du travail social et des travailleurs sociaux

- **Porter un message politique de reconnaissance** à des héros de la République, par une expression politique de haut niveau
- **Mettre effectivement en œuvre le passage à la catégorie A** qui a été décidé pour les fonctionnaires, principalement territoriaux, suite aux états généraux du travail social de 2015/2016

Supprimer les appels à projets

Il faut supprimer la mécanique du financement au projet pour permettre aux acteurs sociaux (le centre social, le club de prévention, le centre de santé...) de consacrer leur énergie à leur métier. Ils doivent être financés globalement et de façon pérenne (3ans), sur la base d'objectifs simples et généraux (objectifs sur la population, la présence au public, les méthodes de travail...) et d'un point de rendu compte annuel. Le maire doit être le référent de l'action.

Constituer une véritable équipe

Toutes les équipes doivent être débarrassées de tous soucis financiers et administratifs et être financées pour leur métier de manière stable.

Elles s'efforceront de travailler ensemble, quel que soit le statut initial, avec comme référent l'élu local ou un chef de file en respectant la confidentialité professionnelle.

Tous ensemble, ils définiront les missions et surtout leur présence effective sur le terrain.

Pour se faire :

- **Créer une prime de convergence ville (PCV)** pour les professionnels de l'action sociale impliqués dans les actions et les territoires les plus difficiles, présents sur le terrain aux moments clés (en soirée, le week-end voire le mercredi après-midi), acteurs des principaux programmes sociaux et éducatifs, qui participent à la convergence et à l'efficacité des actions. Les travailleurs sociaux doivent garder leur statut professionnel lié à leur employeur, mais leur engagement dans l'action collective doit être reconnu. La PCV pourra aller jusqu'à 2000€/an collectivement, et 2000€/an pour un engagement personnel exceptionnel.

Coût de 50 à 80M€, pris en charge pour moitié par l'Etat et pour moitié par les employeurs

- **Mettre à disposition des employeurs un budget de formation** pour accompagner ces évolutions

Coût de 30M€, pris en charge pour moitié par l'Etat, et pour moitié par les organismes de formation statutaires

- **Renforcer la prévention spécialisée** : augmenter le fonds d'action pour l'insertion (FAPI, créé par la loi de finances pour 2017) sera renforcé d'une section « prévention spécialisée » dotée de 20M€

Budget de 20M€, pris en charge par l'Etat

- **Développer l'intervention sociale collective** en s'appuyant sur des logiques inspirées du «community organizing » ; faire évoluer les formations initiales et continues dans les écoles de travail social

- **Engager un « choc de simplification »** sur les pratiques du secteur social : simplification des prestations, lutte contre le découpage en dispositifs, principe de confiance mutuelle entre institutions dans le respect des règles de confidentialité...

13



Agir fermement pour la sécurité et la justice

Programme 13 : Agir fermement pour la sécurité et la justice

La protection est un droit absolu, c'est la première obligation de l'État, c'est la première demande des citoyens.
Plus vrai encore, quand on est vulnérable.

Si la situation est quantitativement assez conforme à l'ensemble du territoire, certaines formes sont spécifiques. Certaines bandes se servent en effet de certains quartiers comme base arrière. Les marchands de sommeil, prospèrent. Une petite délinquance par intimidation se développe parfois.

Néanmoins, l'exercice de sécurité publique est plus complexe et demande des moyens spécifiques.

Développer la coopération avec les communes, en s'appuyant davantage sur l'outil de la médiation (programme 1 - Armée républicaine de solidarité), en développant les politiques d'alternative à la prison et de réinsertion, en rapprochant la justice des citoyens.

Conforter l'action policière et encourager la co-production de sécurité

Les moyens doivent être amplifiés dans les zones de sécurité police (ZSP) et les 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR) dans lesquels la PSQ sera déployée. L'enjeu de la lutte contre l'économie souterraine doit être particulièrement ciblé.

- **modifier les règles de gestion et de rémunération pour fidéliser les policiers les plus expérimentés** dans les commissariats concernés ;
- **renforcer les effectifs spécialisés** (grande délinquance, drogue, marchands de sommeil...) dans les services judiciaires des DDSP ;
- développer les cycles de recrutement des policiers dans les quartiers, y compris les **cadets de la République et les adjoints de sécurité**. Des concours de recrutement spécifiques peuvent être organisés rapidement ;
- renforcer l'investigation par la création de 100 postes de fonctionnaires spécifiques. Prévoir une enveloppe indemnitaire pour eux et pour fidéliser les policiers de terrain
- financer sur le FIPD une aide en ingénierie, afin d'achever le **déploiement de la vidéo-protection** et l'**organisation de la police municipale** dans les villes pauvres. Un fonds exceptionnel de sécurité doté de 100 millions d'euros sera affecté aux 60 villes les plus en difficultés ;
- **La police de proximité**, effectivement supplémentaire doit être un corps d'élite aguerri et bénéficiant des primes en conséquence.

La coproduction de sécurité nécessite de **relancer les instances de dialogue** avec les communes et intercommunalités (conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, CLSPD) et les contrats locaux de sécurité (CLS), financés par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Dans ce cadre pourraient être envisagées :

- la création d'une fonction de **Médiateur de la police nationale**, avec des délégués locaux, pour prévenir, filtrer et déminer en amont les petits conflits, comme dans la plupart des services publics ;
- le déploiement de **500 « correspondants de nuit »** supplémentaires sur des postes d'adultes-relais, pour contribuer en lien avec la police municipale à une politique de « tranquillité publique » ou pour venir structurer les initiatives associatives. Le recrutement de ces correspondants de nuit et leur formation doit faire l'objet d'une attention particulière
- les SDIS et à Marseille et à Paris, les formations militaires spécialisées embaucheront massivement des **volontaires issus des quartiers** (Marins pompiers, BSPP).

- Abonder le FIPD pour prévoir le soutien en investissement et en fonctionnement de la police municipale dans les villes pauvres (20 M€)
- Augmenter le nombre de vacations pour la réserve de la police (DPP) et prévoir le déploiement des délégués du Médiateur de la police nationale en zone PSQ
- Abonder le programme 147 de 10 M€ pour le financement de 500 adultes-relais.

Programme 13 : Agir fermement pour la sécurité et la justice

La police et la gendarmerie exercent une activité difficile car présente sur tout le territoire comme l'éducation nationale. Ils bénéficieront, comme l'éducation nationale, de l'ensemble des programmes du plan.

- Les procédures par vidéo existent déjà et se pratiquent parfois à l'étranger. Ces procédures ont deux avantages :

- Retirer, pour l'essentiel, la suspicion sur les comportements et l'intimidation
- Elle devrait permettre un gain considérable de temps
- Elle pourrait être expérimentée dans la circonscription judiciaire de Bobigny

L'action de la justice est décisive dans les quartiers d'une manière générale. La demande d'efficacité est encore plus grande pour un certain nombre de problèmes spécifiques :

- Marchands de sommeil
- Grande délinquance qui s'abrite dans les quartiers
- Copropriété dégradées
- Enquêtes et investigations
- Rapidité de décisions

Notre appareil judiciaire est embolisé.

- Nombre de juges professionnels pour 100.000 habitants : 10.7 (moyenne européenne de 20 et 27 en Allemagne)
- Nombre de procureurs pour 100.000 habitants : 2.9 (soit 4 fois moins que la moyenne européenne : 11.8)
- Nombre d'affaires pour 100.000 habitants traitées par les procureurs : 7990 (moyenne européenne 3482)

La France cumule un nombre de juges, de procureurs et de fonctionnaires très inférieur à la moyenne des pays ayant les mêmes caractéristiques en termes de système judiciaire et économique.

Avec moins de 9.000 magistrats, la situation est difficilement tenable. Naturellement, ce sont dans les circonscriptions qui connaissent les situations les plus difficiles que les conséquences sont les plus pesantes.

La situation du Tribunal de Bobigny, en locaux et équipement d'une part et en moyens humains d'autre part ne sont pas durablement acceptables compte-tenu de tous les enjeux de ce département. Les travaux d'extension et de réhabilitation sont en attente.

2.000 postes de magistrats, autant de procureurs et de fonctionnaires sont indispensables dans les circonscriptions judiciaires et concernent de nombreux QPV. Par ailleurs, des procureurs spécialisés en matière de lutte contre les discriminations, et marchands de sommeil notamment.

- Créer 100 postes de conseillers d'insertion et de probation
- Confier aux agglomérations et aux bailleurs l'organisation de TIG proportionnés à la délinquance déterrée.

14



Des moyens d'agir pour les communes

Programme 14 : Des moyens d’agir pour les communes

Il a été clairement démontré que les besoins des communes concernées sont supérieurs à ceux des communes moyennes de ce pays, alors que leurs moyens sont inférieurs. Les besoins en personnel, en accompagnement social et économique ainsi que les besoins en équipements sont immenses au regard de la population et des moyens dont disposent ces villes. Une véritable péréquation doit être réalisée pour que celles-ci puissent répondre aux besoins de leur population et pour qu’elles ne soient plus le ghetto, parfois communautarisé, qu’elles sont au sein de leur agglomération.

Permettre aux villes classées en rénovation urbaine de pouvoir aller jusqu’à 2 % d’augmentation de la dépense par an sans inclure dans l’augmentation les dépenses liées aux programmes eux-mêmes

Créer un fonds d’urgence de 500 millions d’euros par an pour l’investissement

Les communes de la politique de la ville classées en projet d’intérêt national de l’ANRU doivent rattraper leur retard. Ce fonds d’urgence mobilisera une partie des crédits de la DPV à hauteur de 100 millions d’euros, de la DSIL 150 millions d’euros, des crédits budgétaires de l’État de 100 millions d’euros et de la Caisse des Dépôts et Consignation 50 millions d’euros. Ce fonds pourra être utilisé pour financer des dépenses de fonctionnement ou d’équipement indispensables, pour aller vers le minimum qu’exige l’égalité républicaine.

En complément, 60 villes très pauvres ne peuvent pas compter pleinement sur leurs intercommunalités car elles sont elles-mêmes souvent fragiles.

Un fonds de 120 millions d’euros par an permettra de contribuer aux dépenses indispensables de fonctionnement et d’investissement de ces collectivités locales.

Compensation par l'État de l'ensemble de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Les bailleurs sociaux, pour assurer une sur-gestion de leur patrimoine, nécessaire au regard des dégradations et mésusages multiples, bénéficient d'un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui était compensé par l'Etat jusqu'à peu et qui depuis peu est à la charge des communes. Les villes qui ont le plus de logements sociaux sont donc pénalisées. C'est un manque à gagner très conséquent qui aggrave l'équilibre des finances locales de villes déjà fiscalement pauvres. Il faut donc que l'État compense l'abattement en intégralité pour qu'il ne soit plus impactant pour les communes.

Un comité local de solidarité pour répondre aux urgences

La temporalité (lente et longue) des outils de l'action publique est particulièrement inadaptée aux problèmes exceptionnels que rencontrent les habitants des quartiers populaires. La création d'un outil souple et réactif est indispensable pour mobiliser de manière permanente, urgente, les énergies et dispositifs locaux.

Ce comité sera composé du Maire, du Président de l'agglomération, du Préfet, du Procureur de la République, du Directeur de la CAF, du Directeur de Pôle emploi, du Président du Conseil départemental, d'un chef d'établissement.

Il se réunira mensuellement, sous la présidence du Maire, sur la base d'une participation personnelle de ses membres.

Le comité local de solidarité disposera d'1 million d'euros par an pour financer de manière urgente toute action, soutien, intervention qui leur paraît indispensable dans le champ éducatif, social, sanitaire ou qui lui apparaîtront indispensables. Ce n'est ni un complément, ni un substitut de l'action publique. Il peut néanmoins servir d'amorçage.

Par son autorité, le comité local de solidarité pourra mobiliser les acteurs du territoire : les bailleurs sociaux, les entreprises, les chambres consulaires, les associations, le secteur médico-social ...

15



« La Nation garantit
à tous la protection
de la santé »

Programme 15 : « La Nation garantit à tous la protection de la santé »

Constitution (Préambule de 1946)

Nous savons tous que ce droit est encore trop théorique pour les habitants des quartiers. Les professionnels de santé dans les quartiers évoquent les pathologies liées à la précarité, les habitudes alimentaires déséquilibrées, le recours trop tardif aux soins, les conduites à risques et les cabinets médicaux qui ne sont plus repris au départ en retraite du médecin de quartier.

Les QPV présentent un déficit d'offre de soins implantée dans le quartier par rapport à leur environnement. La densité en professionnels de proximité (médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes) implantés dans le quartier y est 2 fois inférieure à ce qu'elle est dans les unités urbaines englobantes. Les médecins spécialistes y sont 3,2 fois moins présents qu'au sein des unités urbaines englobantes, avec un déséquilibre encore plus marqué pour les psychiatres, les gastro-entérologues et les ophtalmologues.

Selon une étude menée à Strasbourg, les habitants des quartiers les plus populaires ont presque 2 fois plus de risques de décéder avant 75 ans que les habitants des quartiers les plus aisés. La prévalence du diabète est 71% plus élevée dans les QPV que dans le reste de la région.

La mauvaise santé des habitants des quartiers est un coût pour la sécurité sociale, c'est aussi une perte de substance pour la nation qui se prive de ses forces vives.

Sensibiliser les jeunes à leur santé

Tous les jeunes Français participent à la journée défense et citoyenneté avant leurs 18 ans. Cette journée doit aussi être l'occasion d'un rendez-vous majeur sur la santé, de dépistage et de vaccination.

Soutenir la création des centres et maisons de santé

Les praticiens libéraux installés dans les QPV sont de moins en moins remplacés quand ils prennent leur retraite. Peu de jeunes médecins souhaitent s'installer seuls, dans des contextes de tensions, d'agressivité et de surcharge de travail.

Il y a dans les quartiers un problème d'accès aux soins, et des soins reportés inutilement sur les urgences. Il faut aussi aller jusqu'au bout des logiques : il est fondamental de soutenir la création et le maintien de centres de santé (publics) et de maisons de santé pluri

professionnelles (privées), qui permettent aux praticiens de trouver l'appui du collectif, dans ou en proximité des QPV et qui offrent des services médicaux et paramédicaux complets : médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes... Ce sont des outils de service public, quel que soit leur statut. Il faut les aider, et les aider vraiment.

- **200 centres et maisons de santé supplémentaires**, dans ou à proximité des QPV, sont indispensables.

Si les activités médicales et paramédicales sont financées par la sécurité sociale, nous devons offrir aux praticiens 200 centres et maisons de santé équipées pour qu'ils exercent leur art, service indispensable à la population. L'investissement nécessaire varie entre 0,3 et 3M€, pour un coût moyen de l'ordre de 2M€. Il sera financé pour moitié par les ARS, le solde par les collectivités et la caisse des dépôts et consignations. Ces équipements seront mis à disposition contre un loyer symbolique. Pour assurer la construction et le portage des murs, il faut :

- **Créer un outil spécialisé de la caisse des dépôts et consignations.**

D'autres mesures d'accompagnement seront utiles, au-delà des clarifications apportées aux centres de santé par l'ordonnance du 15 janvier 2018 :

- **Financer des postes de médiation médicale** pour l'accès aux droits et l'accompagnement en santé

- **Soutenir financièrement le secrétariat** dans les maisons de santé. La stratégie de développement des centres et maisons de santé est soutenue par les ministères de la santé et de la cohésion des territoires dans des conditions qui permettent que les projets trouvent des montages financiers relativement satisfaisants.

La difficulté à trouver des médecins est réelle. Il faut, en complément du programme facilitant la création des centres et maisons de santé

- **prendre toutes les mesures de conviction** utiles : information auprès des étudiants, stages d'internat de médecine générale dans les quartiers...

- **mobiliser les aides à l'installation des médecins** ciblées par le ministère des solidarités et de la santé et les ARS sur des territoires prioritaires, dont beaucoup de QPV

- **proposer des activités médicales sur des temps non complets** : exercices à temps partiel de médecins ayant par ailleurs un emploi principal, cumuls emploi retraite, médecins remplaçants...

Programme 15 :

« La nation garantit à tous la protection de la santé »

Installer des structures médicales légères

En complément des cabinets médicaux, des centres et maisons de santé, la technologie permet aujourd'hui de proposer des outils légers :

- **Développer et rembourser les consultations de télémédecine.**
- **Implanter des cabines de télémédecine** qui permettent des consultations et des bilans sous l'autorité d'un médecin qui n'est pas physiquement présent (cf. programme campus numérique)
- **Installer des cabinets médicaux temporaires**, notamment dans des maisons de services au public (MSAP).

Développer les consultations de soins non programmés

Pour lutter contre la saturation des services d'urgences hospitalières, il est important de créer à proximité de ces services des consultations de soins non programmés qui permettent d'accueillir des patients dont les besoins relèvent pour l'essentiel de la médecine générale, mais soit n'ont pas de médecin traitant habituel ou disponible soit se présentent hors des heures ouvrables.

Former les jeunes professionnels

L'exercice des professions médicales dans les QPV fait parfois appel à des compétences très particulières au regard du contexte culturel et social, qui pourraient justifier des formations spécifiques : gestion des conflits, approche communautaire, approche inter-culturelle... Ces formations pourraient être intégrées

- Dans le futur cursus des études médicales
- Dans les formations au titre de la réserve sanitaire.

Proposer le transfert de la médecine scolaire aux départements

La médecine scolaire est aujourd'hui dans l'incapacité d'assumer réellement ses missions, faute de moyens humains et matériels : au niveau national, elle est passée en 10 ans de 1.400 à 1.000 médecins. Au niveau local, la Seine-Saint-Denis ne compte plus que 29 médecins scolaires dans tout le département, soit un médecin pour 12 000 élèves.

Il serait cohérent de piloter sous la même autorité l'ensemble de l'action de santé médicale et sociale auprès des enfants. Cette idée pourrait être mise en œuvre par des départements volontaires, qui gèrent la protection maternelle et infantile (0/18 ans) et seraient intéressés par une stratégie intégrant l'espace scolaire. Ces départements seraient également volontaires pour affecter les moyens nécessaires à ce service public.

L'article L1111-8-1 du code général des collectivités territoriales, qui permet la délégation de compétences de l'Etat à une collectivité, offre un support juridique à cette proposition.

Outiller l'observation en santé dans les QPV

Alors que la santé est depuis longtemps identifiée comme l'un des enjeux importants pour les habitants des QPV, le sujet est paradoxalement assez peu documenté. Au-delà des enquêtes par l'adresse des praticiens, nous ne disposons pas dans les QPV des données d'« accessibilité potentielle localisée » (APL), qui mesurent la capacité d'accès aux soins en fonction de l'intensité du besoin (on a plus souvent besoin d'un généraliste que d'un cardiologue), de l'offre sur le territoire (temps de travail médical disponible) et de la distance entre offre et demande. Nous n'avons pas non plus d'études systématiques sur les consommations de soins et les pathologies spécifiques aux habitants des QPV.

L'absence de données de santé exploitables sur les QPV est grandement préjudiciable à la définition et à la conduite d'une stratégie d'action publique. Deux orientations s'imposent :

- **Développer des outils d'analyse de l'offre (APL) à l'échelle des QPV**
- **Exploiter les données de l'assurance maladie** pour conduire une observation de la santé des habitants des QPV (consommation de soins, morbidité, mortalité).

16



Les associations : le cœur des quartiers

Programme 16 : Les associations : le cœur des quartiers

Que seraient les quartiers sans les 100.000 associations et le million de bénévoles qui y font vivre une solidarité exemplaire? Le monde des associations de quartiers est à la fois très vivant, en perpétuel renouvellement, et très fragile.

Les associations pallient souvent la faiblesse des pouvoirs publics dans ces territoires qui en ont tant besoin : l'activité éducative et culturelle, le rattrapage scolaire, l'accompagnement à l'emploi, l'informatique, la bureautique, les activités sportives, l'aide à la parentalité etc... Or les associations sont au bord du burn-out.

La complexité des procédures et des normes, la recherche effrénée de financements multiples, croisés et incertains précarise le projet associatif. La question des emplois aidés risque de faire sombrer, si on n'y prend garde, des milliers d'associations employeuses.

Financer les associations pour ce qu'elles sont

Plutôt qu'un énième train de mesures de simplification et quelques aides ponctuelles, il faut un renversement total de perspective, en considérant que l'on soutient les associations pour ce qu'elles sont, et ce qu'elles font : **en d'autres termes, il faut arrêter les appels à projets, aussi artificiels que sclérosants, et donner de la durée aux acteurs associatifs. En contrepartie, il faut être très exigeant sur les valeurs que doivent partager et diffuser les associations.**

Dans cet esprit, plusieurs propositions fortes permettent de faciliter le financement des associations :

- **Un dossier unique de financement** (à charge pour les financeurs de le diffuser entre eux) et délais raccourcis de traitement et de versement ;
- **Convention pluriannuelle d'objectif (CPO)** de 3 ans ;
- **Sanctuariser** le nombre de parcours emploi compétence niveau de 2017 pour éviter une hémorragie dramatique touchant les parcours d'insertion ;

Des emplois francs associatifs

Les emplois aidés sont des emplois aidants. Il faut privilégier les subventions à l'emploi, en laissant l'association recruter la personne de son choix.

10 000 Adultes Relais (2 tiers femmes) : soit 6 000 recrutements et financements supplémentaires.

Pour les associations intervenant dans les quartiers, **les emplois francs associatifs bénéficieront d'une subvention doublée de 6.000€ par an pour un CDD de 3 ans et 10.000€ par an pour un CDI pendant 5 ans, versés dans les 60 jours de la signature.**

Le service civique en appui des bénévoles

Des plateformes d'intermédiation mettront à disposition des associations de quartier davantage de jeunes volontaires en **service civique**, issus des quartiers ou non, pour passer de 9.000 à 15.000 en 2019.

La plateforme des solutions – la maison des associations

Le monde associatif est aussi inventif que le monde des start-up. Mais il peine parfois à pérenniser et à diffuser les solutions ou d'en mutualiser l'expérience. La « plateforme des solutions » élaborée par Bleu Blanc Zèbres pourra servir de matrice à ce partage des expériences, en lien avec les grands réseaux associatifs présents et actifs dans les quartiers (Le Mouvement associatif, Fédération des centres sociaux, Confédérations des MJC, France Médiation, coordination des régies de quartiers, Le secours populaire, Voisin Malin, Pas Sans Nous, Ligue de l'Enseignement, Le secours catholique, Leo Lagrange, les Francas, les CEMEA, Unis-Cités, Emmaüs-Fondation Abbé Pierre, les Restos du cœur, AFEV, APELS, Coup de Pouce Clé, ...)

La plateforme des solutions aura un rôle d'incubateur et d'accélérateur des solutions.

Elle soutiendra, conseillera, mettra en réseau les associations.

Elle organisera la mise à disposition des équipes de soutien administratif prévues dans les campus numériques.

Elle informera tous les membres des différentes réussites.

Elle alertera les pouvoirs publics nationaux, régionaux, locaux de l'état du tissu associatif, de ses évolutions et de ses besoins.

Elle bénéficiera d'un **budget de 10 millions d'euros par an**, véritable maison des associations, par les associations, pour les associations dans un schéma informel, innovant et en réseau.

17



Lutter contre les discriminations

Programme 17 : Lutter Contre Les Discriminations

Aucun doute n'est permis sur le fait que les habitants des QPV subissent des discriminations intolérables au faciès ou à l'adresse, dans leur vie quotidienne ou dans l'accès à l'emploi, même si elles sont difficiles à mesurer, même si elles sont devenues pour beaucoup tristement banales.

D'abord les discriminations sont une atteinte aux droits fondamentaux de l'Homme. Lorsqu'elles existent et perdurent, elles minent le socle de la démocratie, créent de la défiance envers les institutions, une moindre participation à la vie démocratique, ou bien alimentent les votes populistes. Mais les enjeux sont aussi économiques.

Les habitants des quartiers populaires sont particulièrement exposés aux discriminations liées à leur origine, réelle ou supposée. Plusieurs études récentes ont également démontré que leur lieu de résidence, porteur de stéréotypes, était souvent un handicap dans leur recherche d'un emploi.

- Un habitant sur quatre de 18 à 50 ans résidant en Zus déclare se sentir discriminé (soit deux fois plus que hors Zus) (source : Rapport Onzus 2012)

- **Une « bonne adresse » peut tripler les chances** d'obtenir un entretien d'embauche (source : rapport Onzus 2013).

C'est un fait, les discriminations sur le marché du travail ont un coût social. Manquement au principe républicain d'égalité des chances, les discriminations sont aussi un manque à gagner économique : le seul coût des inégalités d'accès à l'emploi s'élèverait à 150 milliards d'euros. Leur disparition permettrait une croissance de 6,9 % du PIB (rapport de France Stratégie septembre 2016).

Les effets induits sur les finances publiques seraient également significatifs puisqu'ils se traduiraient par une hausse de 2 % des recettes publiques et une diminution de 0,5 % des dépenses publiques liées au chômage.

Enfin, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a renforcé la lutte contre les discriminations et fait du lieu de résidence le 20^{ième} critère légal de discriminations prohibées. La loi du 27 mai 2008 concernant les discriminations, le code pénal et le code du travail en ont été modifiés en conséquence.

Les discriminations sont avant tout sociales : il y a discrimination parce que nous ne faisons pas société. Lorsque des enfants des quartiers populaires, par leurs exploits sportifs ou leurs talents artistiques, émergent comme des figures rassemblant tous les Français, leur origine ethnique ou l'adresse de leurs parents est bien vite oubliée. Lorsque l'enseignant ou le médecin porte un nom d'origine étrangère, il est avant tout un enseignant ou un médecin.

La conviction de ce plan de mobilisation nationale, c'est que **l'accès massif des jeunes des quartiers à l'emploi** abaissera les tensions et favorisera le brassage dans notre société. Le pari de ce plan de réconciliation nationale, c'est de refaire société, en rejetant toute forme de discrimination (directes, indirectes, systémiques, cumulées), dans tous les domaines (emploi, accès aux biens et services, accès au logement, etc.) et quels qu'en soient les critères (sexe, âge, origine, lieu de résidence, état de santé, orientation sexuelle, etc.).

Bien sûr, il faut dire le problème, pour ne pas baisser les bras et pouvoir l'affronter en face.

Dans ce cadre les propositions suivantes sont formulées dans le cadre du Plan de mobilisation :

- **Inclure pleinement la lutte contre les discriminations dans la loi Pacte** au titre de politique RSE en entreprise.
- **Renforcer le réseau du Défenseur des Droits** avec 500 délégués du Défenseur supplémentaires (Cf Programme Justice)
- **Multiplier les testings** pour montrer des cas concrets et pratiquer le « name and shame »
- **Mesurer l'accès réel** des jeunes des QPV aux emplois publics dans le cadre de la labellisation diversité des ministères et employeurs publics
- **Accompagner et financer** la mise en œuvre de plans territoriaux de lutte contre les discriminations à l'instar de ce qui a été développé par des communes (ex Bordeaux) ou des agglomérations (Ex Rennes métropole)
- **Créer un observatoire national des discriminations** pour aider la société à prendre conscience des discriminations dans l'emploi, l'accès au logement, l'accès aux services, l'attitude des responsables publics et privés

Les efforts de prévention doivent se déployer en priorité dans l'espace public, dans le monde du travail et dans l'éducation.

- Financer des campagnes médiatiques de sensibilisation
- Auditer le fonctionnement des entreprises et des administrations, pour les aider à prendre conscience et à progresser
- Former les cadres-dirigeants des entreprises et des administrations
- Former les recruteurs (nouvelles formes de recrutement, auto-testing)
- Accompagner les enseignants et débattre dans les écoles...

La responsabilité exemplaire des employeurs publics doit à cet égard être particulièrement soulignée, pour mobiliser l'outil des marchés publics au regard de la responsabilité sociale des entreprises, pour que l'Etat lui-même s'engage en son sein pour lutter contre les discriminations et diversifier son recrutement, et pour former massivement les agents publics à la non-discrimination.

Il faut enfin se donner les moyens de sanctionner pénalement les coupables des comportements discriminatoires :

- **en nommant des procureurs supplémentaires** spécialisés dans la lutte contre les discriminations pour permettre un signalement rapide et un suivi plus efficace
- en favorisant l'accès au droit par un maillage territorial efficace et une politique d'accompagnement des victimes (soutien aux fédérations associatives, mise en réseau, aide aux victimes...)
- en accompagnant la dématérialisation des procédures
- en ouvrant l'action de groupe en matière de discrimination au-delà des seules organisations syndicales, et en créant un fonds de financement des actions de groupe, qui pourrait éventuellement être alimenté par des amendes civiles prononcées par les juridictions.

C'est par une action transversale au travers de la mise en œuvre, et de l'application de ce plan national que les enfants des quartiers s'intégreront dans une société dont ils partagent les règles et les valeurs, et que la société les reconnaitra pleinement comme membres à part entière.

18



Une Cour d'Équité Territoriale

Programme 18 : Une Cour d'Équité Territoriale

« *Plus que poursuivre un but, suivre le chemin* » (Lao Tseu)

Nous devons passer d'une logique d'annonce d'objectifs globaux lointains et qui pour paraître réels sont assortis de chiffres, d'autant plus déresponsabilisant qu'il y a plusieurs acteurs à une obligation de moyens immédiats, vérifiables et traçables mis en œuvre par chacun des acteurs.

Un renversement de logique est nécessaire, après tant d'annonces déçues sur des plans aux objectifs ambitieux, mais dont personne ne s'est véritablement senti comptable. Les objectifs affichés sont souvent globaux et nécessitent une mobilisation de plusieurs acteurs sur la durée. **Or, quand il y a plusieurs acteurs il n'y a pas de responsable.** Après plusieurs années, les facteurs ont pu changer, les moyens n'ont pas forcément suivi, les acteurs initiaux ne sont plus en place, et aucune évaluation n'est au final possible, sauf à faire un simple constat. Le temps des résultats n'est pas le temps démocratique.

Prenons l'enjeu de l'augmentation de l'apprentissage dans les quartiers qui est, par essence, un objectif partagé entre de nombreux acteurs : éducation nationale, centres de formation, entreprises, service public de l'emploi, chambres consulaires, agglomérations, régions. Quel sens peut avoir un engagement global (passer de 5% à 15% par exemple) si chacun des responsables ne s'engage pas concrètement à y contribuer ? Et qui tenir pour responsable d'un échec ? L'expérience montre que l'obligation de résultats dilue les responsabilités, fait oublier les objectifs, rend difficile l'évaluation des politiques publiques, et désespère ceux qui attendent. La seule manière d'y parvenir c'est de faire converger les obligations de moyens.

Il nous faut donc opérer un changement complet de paradigme. Pour progresser vers l'égalité réelle, il sera dorénavant demandé aux responsables une obligation de moyens, et non pas une simple obligation de résultats.

L'enjeu n'est pas d'atteindre un objectif idéal, ou même une moyenne. **La somme des moyens engagés permettra d'obtenir un niveau de service minimal, que chaque habitant est en droit d'attendre dans notre pays. C'est ainsi que l'on parviendra dans les territoires sous-dotés à obtenir des « paniers de services de base accessibles à tous »¹, à l'image des « floor targets » prévus en Grande-Bretagne par la « National Strategy for Neighbourhood Renewal » (NSNR) engagée avec succès durant les années 2000.**

¹ Ce travail a été engagé par le CGET et l'INSEE en 2015 pour définir 4 « paniers de services de base » (transversal, jeunes, parents, seniors) qui devraient être accessibles en tout point du territoire, et justifier des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Chaque responsable public (administrations d'Etat, collectivités et leurs groupements, opérateurs et établissements publics) **devra donc prouver**, chiffres à l'appui, qu'il a mis en œuvre les moyens susceptibles de **contribuer à réduire les inégalités d'accès aux services publics**, en réallouant ses crédits ou ses effectifs dans les territoires moins bien desservis, en opérant une forme de péréquation ou même en instaurant des mesures de discrimination positive temporaire, pour atteindre un standard minimum. Les efforts pourront être ajustés en fonction de l'évolution des facteurs, mais ils seront toujours traçables et la responsabilité de leur mise en œuvre clairement établie.

L'obligation de moyens peut viser les **effectifs d'agents publics déployés** dans les territoires en difficulté. On peut juger qu'en matière d'éducation prioritaire le ministère de l'Education nationale devrait rehausser par exemple de 3 ans la **moyenne d'âge des enseignants** en REP et REP+, et recycler dans des effectifs surnuméraires la totalité du différentiel de rémunération. Cet objectif de moyens permettrait de renforcer l'expérience et le nombre des enseignants, et donc de contribuer à la réussite des élèves. La Cour des comptes encourage d'ailleurs le ministère à suivre cette voie, dans son rapport de 2012 sur l'éducation prioritaire, qui faisait ressortir une dépense réduite du ministère dans les quartiers en difficulté, compte tenu des salaires plus faibles des enseignants débutants qui y sont affectés.

Une logique similaire pourrait être retenue par le ministère de l'intérieur en ce qui concerne les effectifs de **police** présents sur le terrain (brigades spéciales de terrain, police de sécurité du quotidien). Pour ce qui est de **Pôle Emploi** ou des **Missions locales**, l'action viserait plutôt à diminuer le nombre de chômeurs de QPV accompagnés par chaque conseiller, pour les voir plus souvent et mieux les orienter.

Plus classiquement, l'obligation de moyens pourra se décliner en matière d'équipements publics ou financés par le public, par exemple en matière de **petite enfance**, de **santé** (maison ou centre de santé), de **culture** (médiathèques), ou de **sport** (terrains de pratique).

Une **loi de programmation** peut constituer le bon vecteur pour inscrire dans la durée cette obligation nouvelle de moyens, par-delà les objectifs généraux assignés aux politiques publiques.

Programme 18 :

Une Cour d'Équité Territoriale

Une Cour d'Équité Territoriale pour juger les responsables

Mais ce changement de paradigme ne se fera pas tout seul. Il faudra d'abord une volonté farouche du gouvernement, et un mandat fort donné à une **équipe de haut niveau**, pour exercer la pression nécessaire sur l'ensemble des décideurs publics. C'est ce qui a fait le succès de la stratégie du gouvernement de Tony Blair en direction des quartiers relégués, attestée par le National Audit Office, avant son arrêt brutal avec l'alternance en 2010 : en cas de réussite, les responsables locaux bénéficiaient d'un surcroît d'autonomie et de moyens, tandis qu'en cas d'échec, ils pouvaient être rappelés à l'ordre et sanctionnés.

Il faudra également que cette nouvelle stratégie de moyens fasse l'objet d'une **évaluation rigoureuse**, sur la base d'indicateurs précis et d'une obligation de transparence des administrations, qui permette son adaptation permanente chemin faisant, et à la représentation nationale d'en juger.

Plus encore, dans l'esprit de l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) qui dispose que « *la société a droit de demander compte à tout agent public de son administration* », il est proposé de créer dans la constitution ou dans une loi organique une nouvelle juridiction administrative spécialisée, **la Cour d'Équité Territoriale**, chargée de vérifier la mise en œuvre des moyens de rééquilibrage des politiques publiques sur les territoires carencés. Présidée par le Premier Président de la Cour des comptes et composée de magistrats de la Cour des comptes et du Conseil d'Etat, la Cour d'Équité Territoriale pourra être saisie par toute personne morale ou groupe de personnes s'estimant discriminé sur une base territoriale.

Disposant des pouvoirs d'investigation les plus larges, elle recueillera les dépositions sous serment. Elle pourra **condamner tout gestionnaire public ayant failli à l'obligation de moyens qui s'impose à lui pour contribuer à l'équité territoriale des citoyens au regard du service public, ou fait obstruction à sa mise en œuvre.**

Sur la base des rapports ministériels obligatoirement transmis chaque année au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et des condamnations prononcées, la Cour d'Équité Territoriale adoptera un **rapport public annuel** sur l'égalité des territoires.

Pour faire vivre ce nouveau principe fondamental d'engagement de moyens au service de l'égalité, la loi pourrait également reprendre et adapter les dispositions abrogées² en 2014 de la loi d'orientation pour la ville (LOV) du 13 juillet 1991, qui mentionnait dans son article 1 l'objectif du « **droit à la ville** », pour lequel « *les communes, les autres collectivités territoriales et leurs groupements, l'Etat et leurs établissements publics assurent à tous les habitants des villes des conditions de vie et d'habitat favorisant la cohésion sociale et de nature à éviter ou à faire disparaître les phénomènes de ségrégation (...). A ces fins, l'Etat et les autres collectivités publiques doivent, en fonction de leurs compétences, prendre toutes mesures tendant à diversifier dans chaque agglomération, commune ou quartier les types de logement, d'équipement et de services nécessaires : au maintien et au développement du commerce et des autres activités économiques de proximité ; à la vie collective dans les domaines scolaire, social, sanitaire, sportif, culturel et récréatif ; aux transports ; à la sécurité des biens et des personnes* ».

² La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine assigne à la seule « politique de la ville » l'objectif « d'assurer l'égalité entre les territoires et de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants ».

19



A la rencontre de l'Autre

Programme 19 : A la rencontre de l'autre

La rencontre de l'Autre est le ciment d'une société réellement inclusive et solidaire.

Il ne saurait y avoir de politique de vivre ensemble et de lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes sans une politique résolue permettant à chacun d'aller à la rencontre de l'Autre. Cette politique doit engager l'ensemble des forces vives - politiques, associatives, citoyennes - qui agissent aujourd'hui dans notre pays, malheureusement souvent de façon trop éclatée. Le projet républicain est menacé par l'enfermement, l'exclusion, le repli sur soi. Le développement technologique, malgré tous les aspects positifs qu'il entraîne par ailleurs, vient souvent et paradoxalement renforcer le fossé des inégalités socio-territoriales et le clivage entre les différentes composantes de notre société.

Comme tous les jeunes, ceux qui grandissent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont tentés de construire leur identité à l'aune de cette vision du monde. Souvent «cloués» sur leur territoire et exclus de la communauté nationale, ils sont ainsi un symptôme de notre société de la fragilisation, de la fragmentation du pacte républicain, et du mal de l'entre-soi.

Travailler à la cohésion des territoires et réfléchir à la politique de la ville, c'est donc impérativement prendre en compte la nécessité de briser l'enclavement des jeunes qui y grandissent, en tissant des liens entre tous les territoires de la République, urbains comme ruraux.

Il s'agit de poser la question de la transformation sociale pour permettre l'émergence d'une société réellement inclusive et solidaire. Et ce combat commence dès l'enfance et l'adolescence, pour que les générations futures puissent pleinement incarner et vivre cette société inclusive. Dépasser les peurs, aller «à la rencontre de l'Autre» devient ainsi une impérative nécessité, depuis trop longtemps négligée, pour restaurer notre projet républicain.

Alors, comment effectuer l'indispensable rupture : décroisonner, sortir du quartier nos enfants, nos jeunes? Le contraire de la mobilité, ce n'est pas l'immobilisme ou l'immobilité, c'est l'enfermement, l'isolement, le cloisonnement. Se connaître, c'est avoir l'opportunité de rencontrer l'Autre pour mieux se comprendre, et faire basculer les préjugés, la peur de l'Autre.

L'altérité n'est bien trop souvent traitée que sous un prisme médiatique anxiogène, et fait les beaux jours des positions politiques les plus extrêmes. L'altérité, la mixité, sont pourtant une chance pour notre pays et font sa richesse. Il ne peut y avoir d'éducation et de pari sur l'avenir sans une prise en compte de cette réalité - et il faut commencer par les jeunes.

Faute de le faire, la série des désenchantements et des tensions sociales ne cessera de s'accroître, accentuant de plus en plus les fractures sociales, culturelles et territoriales.

Les jeunes, nous le voyons tous les jours, aiment et aspirent à s'engager. Il s'agit donc aujourd'hui de leur donner cette chance et de construire un réel parcours citoyen, au sein d'une société riche de cette diversité.

Temps scolaire, périscolaire, extrascolaire... De nos jours, les temps et les espaces de l'enfant, du jeune, sont devenus extrêmement institutionnalisés. Et en même temps ce temps si structuré laisse finalement peu de place à l'esprit d'initiative, de découverte des autres et de nouveaux horizons, d'évasion et in fine de connaissance et construction de soi.

Face aux contraintes financières, culturelles, psychologiques, créées par une situation d'enclavement, il convient de mettre au cœur de la politique de la ville, dans un objectif de cohésion des territoires, la rencontre, l'échange, le partage avec l'Autre, par les jeunes et pour les jeunes.

Partir en vacances : des chiffres alarmants

«Les voyages forment la jeunesse. » Mais tellement peu les jeunes des QPV !

Environ 1/3 des Français ne part pas en vacances chaque année, et plus de 7 millions de Français (7,5% de la population) ne sont pas partis en vacances depuis plus de 5 ans. **50% des enfants des familles les plus modestes ne partent pas en vacances** quand la quasi-totalité de ceux des familles aisées partent.

En 10 ans, on a assisté à une chute de 20% des enfants et jeunes partant en vacances collectives. Les séjours sont devenus trop chers pour les classes moyennes : une semaine de vacances en colonie coûte entre **400 et 600 euros par enfant.**

La dispersion des dispositifs d'aides aux vacances contribue à rendre ces aides peu lisibles pour la population. Elles relèvent soit de politiques de lutte contre la pauvreté, soit d'avantages accordés à certains salariés (comités d'entreprise...). Cette dispersion contribue également à brouiller l'image des séjours collectifs. Si l'on considère l'ensemble de la population, les enfants des familles les moins aisées ont vu leur taux de départ en colonie progresser, attestant de l'impact des aides des Caf sur ces publics. Cependant les familles les plus pauvres ont moins recours à ces aides par méconnaissance des dispositifs et parce qu'elles s'interdisent l'idée de vacances. D'autres, parmi les plus aisées, mettent en œuvre des stratégies visant à préserver un entre-soi social.

Si la majorité des familles d'enfants partis en vacances collectives témoignent d'une « adhésion revendiquée » pour la mixité et l'ouverture à d'autres horizons, d'autres n'hésitent pas à exprimer leur crainte, voire leur refus. **Un quart des parents souhaitent que leur enfant fasse l'expérience du collectif mais que celui-ci reste dans l'entre-soi.** Cette attitude est présente dans tous les milieux sociaux, mais plus marquée parmi les plus aisés, cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure.

Programme 19 :

A la rencontre de l'autre

Un projet national citoyen, dédié à la jeunesse - «A la rencontre de l'Autre»

Il est urgent de permettre aux jeunes, les plus défavorisés mais aussi les plus favorisés, de vivre des expériences collectives leur permettant d'aller à *la rencontre de l'Autre*.

L'objectif de ce projet consiste à se focaliser sur les jeunes des quartiers prioritaires, des zones en crise et des zones rurales délaissées, et de leur donner l'occasion de construire ensemble, avec des jeunes d'autres milieux, un projet en direction d'une partie tierce, en un tiers lieu.

Il s'agit de permettre, tout au long de l'enfance et de l'adolescence (entre l'école primaire et l'entrée au lycée), des temps de rencontres, de découvertes et d'échanges, dans des territoires de vie très différents : ouvrir les regards, construire une expérience citoyenne partagée.

4 voyages scolaires et extrascolaires pour chaque enfant/adolescent des QPV :

Chaque enfant et adolescent scolarisé en QPV aura la possibilité de partir 4 fois dans sa scolarité à la rencontre de l'Autre, dans des conditions financières abordables pour leurs parents, jusqu'à la quasi gratuité :

- **En primaire (CM1/CM2) : une classe de découverte** dans un territoire très différent (rural/centre-ville/ banlieue...), via des jumelages entre établissements et communes impliquant que chaque classe reçoive l'autre (temps scolaire). Financement (550€/séjour) : collectivités locales, Etat (Education nationale/cohésion des territoires), CAF, parents...

- **Au collège (6ème/5ème) : une classe de découverte** sur le même format que la première, si possible dans une continuité géographique des échanges afin d'avancer en confiance (550€/séjour)

- **Au collège (4ème/3ème) : une colonie de vacances collectives** (temps extrascolaire), avec obligation de mixité. Financement (550€/séjour) : collectivités locales, CAF, parents

- **Fin du collège/Seconde : un voyage dans un Etat membre de l'Union Européenne** (temps scolaire ou extrascolaire, classes mélangées, obligation de mixité). Financement (750€/séjour) : collectivités locales, Etat (Education nationale/cohésion des territoires), CAF, parents

Le budget total pour 4 séjours d'une semaine pour 4 générations d'élèves des QPV représente environ 240M€ par an

Axer ces séjours sur des thématiques motivantes et des projets collectifs construits par les enfants/adolescents.

Les enfants et adolescents doivent trouver un sens, une utilité à leurs séjours à la rencontre de l'Autre. Ces séjours doivent s'appuyer sur un projet structuré et préparé : culturel, sportif, de solidarité... Avec l'aide de leurs enseignants, ils doivent construire leur séjour, et être acteurs du séjour des classes jumelles. Cela ne doit pas être vécu comme une contrainte, mais comme une chance. Cette dimension permettra sans doute par ailleurs de rassurer les parents.

Une formation sur-mesure des encadrants et animateurs

L'accompagnement des adolescents ne s'improvise pas. Les encadrants et animateurs doivent être formés, par l'éducation nationale ou par l'éducation populaire

Une fondation pour porter le projet

Un projet de cette ampleur ne peut pas être mis en œuvre dans un contexte d'éclatement des acteurs et de leurs actions. Il faut l'organiser collectivement, pour porter le concept, le faire connaître, créer une mobilisation citoyenne et emporter l'adhésion du grand public. Pour cela, il faut créer une fondation.

Cette fondation pourra regrouper les principaux organisateurs des séjours collectifs : associations (60% des organisateurs de séjours collectifs), collectivités locales (30%), sociétés commerciales (7%), comités d'entreprise (3%). Sa gouvernance associera les acteurs institutionnels (services de l'Etat, CNAF, agence nationale pour les chèques vacances....).

Epilogue

Après des mois de travail, depuis l'appel de Grigny, moment incroyable de mobilisation des élus de toutes sensibilités, d'associations exemplaires, qui m'ont donné l'énergie, je dois avouer ma stupéfaction d'avoir découvert à quel point le système était désinvolte et se mentait à lui-même. Non seulement les moyens déployés dans les quartiers appelés prioritaires, sont en dessous du minimum républicain, mais plus grave les correctifs mis en place se sont quasiment tous arrêtés. L'affaire de la rénovation urbaine en est une triste illustration : un programme d'aide aux offices HLM et aux communes pour rénover un habitat indigne, construit sous les folies de la charte d'Athènes, plébiscité par les habitants des quartiers concernés, comme par ceux des autres quartiers de la ville qui apportait un peu de bien, de beau et de dignité, voté à l'unanimité de la représentation nationale, vanté dans tous les discours des dirigeants et qui avaient atteint la vitesse de croisière de 6 milliards par an d'investissements, créant des dizaines de milliers d'emplois, s'est arrêté tout doucement puis totalement, sans que personne ne l'ait jamais décidé et qu'aucun débat n'ait jamais eu lieu. Pire, on a continué à faire croire, au reste de la Nation que nous mettions des milliards inutiles.

Plus généralement, les chiffres mirobolants d'efforts publics ont été véhiculés, alimentant le plus grand malentendu entre les quartiers et les autres territoires. La mise en scène de l'opposition entre les territoires ruraux délaissés et les quartiers de la politique de la ville, est indécente.

Nos quartiers comme ces zones rurales délaissées et ces villes rurales en déprise et une partie des territoires d'outre-mer sont en fait **les mêmes oubliés**. Ce déni maquillé est un des fondements des incompréhensions et des frustrations qui si nous n'y prenons pas garde entraîneront replis communautaire, identitaire, xénophobe avec toutes les aventures possibles qui n'existent pas avant qu'elles ne soient arrivées.

Mais ce travail patient, m'a aussi apporté la conviction absolue qu'il y avait suffisamment de ressources, de volonté et d'intelligence dans tous les milieux économiques, sociaux, associatifs, politiques pour prendre à bras le corps ce défi et transformer cette situation dramatiquement enkystée en épopée et en dynamique positive.

Je sais maintenant qu'il est possible

de réconcilier l'entreprise et la jeunesse,

de sortir de cette spirale infernale du chômage des jeunes.

de doubler le nombre de nos apprentis et alternants en 3 ans et changer la donne définitivement dans tout le pays,

de relancer un plan de rénovation urbaine, métamorphose de nos quartiers et de nos équipements, sans intervention du budget de l'Etat,

de refaire de nos écoles la matrice de notre pays en fédérant la cité éducative,

de permettre à toute la jeunesse des quartiers de prendre une avance décisive dans le monde numérique,

de voir les agglomérations assumer totalement leur rôle de cohésion urbaine,

de faire émerger du ventre de notre pays, une nouvelle élite dirigeante,
de sortir le pays de Voltaire du scandale de l'illettrisme,
de créer une armée républicaine de solidarité,
d'approcher la justice et la sécurité pour tous,
de commencer à résoudre le fléau de la discrimination,
d'aller à la rencontre de l'Autre.

Tout est prêt et tout est possible en choisissant l'investissement humain plutôt que la désinformation.

Mais j'ai aussi compris que nous avons un problème majeur dans l'affectation des moyens intellectuels et financiers de l'Etat. Ceux qui sont au contact des gens, les aident à avoir un avenir, les soignent, assument la justice ou assurent la sécurité, ceux qui forment, encadrent, sont démunis de manière scandaleuse. L'exemple du Ministère de l'économie et des finances en est une illustration, composé de fonctionnaires bien formés, de qualité, dévoués et intègres, on ne peut que s'interroger sur une telle concentration de talents : trois fois plus que la moyenne européenne pour trois fois moins de magistrats !

Comparaison n'est pas raison, mais il est indispensable que cette capacité humaine soit mise à la disposition des hôpitaux, des Ehpad, des magistrats, des villes en difficulté en faiblesse d'ingénierie.

Une partie de ces talents, sur la base du volontariat doit pouvoir être réaffectée à des missions essentielles dans le combat pour l'égalité républicaine. Mais pour que cette dynamique réussisse, il faut absolument que l'Etat apporte des preuves concrètes de son engagement.

Les principaux programmes sont financés par un effort spécifique de chacune des institutions, dans le cadre de sa politique de manière identifiée, traçable et bien sûr volontaire.

L'Etat se doit de redonner confiance en garantissant ses engagements, en mettant à l'abri de tout aléa budgétaire, une partie des financements. Il faut donc constituer un fonds à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce fonds sera doté des 5 milliards d'euros provenant de la cession des participations de l'Etat en 2018 (10 milliards annoncés). Ce fonds sera abondé chaque année du montant de la TVA généré par le redémarrage du plan de rénovation urbaine, financé par d'autres, soit environ 400 millions d'euros. Ces montants ne créeront pas de dépenses budgétaires nouvelles pour l'Etat, sont d'utilisation - sur les 4 années qui viennent - d'1,6 milliards par an, et viendront garantir une partie des engagements de l'Etat dans ses programmes. L'utilisation de ces fonds sera garantie par le Premier ministre, sur proposition du Comité d'évaluation et de suivi.

Jean-Louis Borloo

Annexes

Sommaire annexes

- 124** Remerciements aux personnes rencontrées
- 130** Engagements financiers
- 132** Pacte de Dijon (6 avril 2018)
- 138** Les indicateurs de moyens et de pilotage
- 144** 216 quartiers à réparer / 60 quartiers à consolider /
15 quartiers à raccrocher
- 146** Programmation 2018 de l'ANRU
- 152** Liste des copropriétés en extrême difficulté
- 154** Cahier des charges du plan d'urgence pour les écoles
et les collèges de demain
- 160** 35.000 professionnels de l'action sociale dans les QPV

Annexe 01 :

Remerciements

au Président de la République pour sa grande confiance

aux très nombreuses personnalités rencontrées

aux centaines d'acteurs qui ont apporté leur contribution, participé aux groupes de travail et manifesté leur enthousiasme

aux promoteurs de l'appel de Grigny, mouvement collectif inédit, rassemblant élus, associations et citoyens

Mais rien n'aurait été possible sans la détermination, la confiance et l'affection de Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des Territoires, qui a souhaité ce processus, ainsi que Julien Denormandie, secrétaire d'Etat

ainsi que l'équipe du collectif «Territoires Gagnants» :

Gilles Leproust, Frederic Leturque, Olivier Gacquerre, Michel Heinrich, Colombe Brossel, Marie-Claude Jarrot, James Chéron, Fatima Jenn, Patrick Jarry, Guillaume Villemot, Marc Vuillemot, Yvon Robert, Boris Walbaum, Stéphanie Goujon, Juliana M'Doihoma, Florence Gilbert, Laurence Martin, Marie Trelle Kane, François Benthane, Samir Guerza, Rhyad Salem, Ericka Cogne, Vincent Godebout, Thibaut Renaudin, Rémi Engrand, Mégane Aussedat, Frédéric Rey, Julien Loyer, Chantal Mainguené, Driss Ettazaoui, Axelle Rousseau, Arnaud Langlois-Meurinne, Paul Landowski

PHILIPPE	Édouard	Premier Ministre
COLLOMB	Gérard	Ministre de l'intérieur
PARLY	Florence	Ministre des Armées et de la Défense
MEZARD	Jacques	Ministre de la cohésion des territoires
BUZYN	Agnès	Ministre de la Santé
LE MAIRE	Bruno	Ministre de l'économie et des finances
NYSSSEN	Françoise	Ministre de la culture
PENICAUD	Muriel	Ministre du Travail
BLANQUER	Jean-Michel	Ministre de l'éducation nationale
DARMANIN	Gérald	Ministre de l'action et des comptes publics
GIRARDIN	Annick	Ministre des Outre-mer
FLESSEL	Laura	Ministre des sports
BORNE	Elisabeth	Ministre chargée des transports
SCHIAPPA	Marlène	Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes
MAHJOUBI	Mounir	Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du numérique
LECORNU	Sébastien	Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire
LEMOYNE	Jean-Baptiste	Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
DENORMANDIE	Julien	Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la cohésion des territoires
ACENSI	Jean-Philippe	Président BBZ
ARENOUX	Caterine	Maire Chanteloup, Vice-Présidente conseil départemental
DE BAYSER	Anne	Secrétaire générale adjointe de la Présidence de la République française
BUCQUET	Alain	Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances (Essonne)
ABIVEN	Ludovic	Directeur général chez Agence du Service Civique
ACKERMAN	Olga	Directrice associée de Proches
ADELIN-PEIX	Marie	Directrice des partenariats régionaux et de l'action territoriale Bpifrance
ADLER	Antoine	ADCF
ANOR	Fanny	Conseillère spéciale au cabinet du ministère de l'Éducation nationale
ARBOUET	Bruno	Directeur général Action Logement
ASSIDON	Marie-Emmanuelle	Préfète Déléguée pour l'Egalité des Chances (Bouches du Rhône)
AUBRY	Emmanuel	Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances (Rhône)
BAHOLET	Vincent	Délégué général FACE
BARNIER	Daniel	Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances (Nord)
BAROU	Yves	Ancien Président de l'AFPA
BASSERES	Jean	Directeur général de Pôle Emploi
BATHIANY	Agnès	Directrice générale de la FGPEP
BEAUDET	Stéphane	Président de l'AMIF
BEAUVOIS	Catherine	Secrétaire générale CNEFOP
BEDIER	Pierre	Président du conseil départemental des Yvelines
BENDALI	Xavier	ADCF
BENRABIA	Fadela	Préfète Déléguée pour l'Egalité des Chances (Seine-Saint-Denis)
BERGER	Laurent	Secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail – CFDT
BERILLE	Luc	Secrétaire Général de l'UNSA, Accompagné de M Saïd Dawane, conseiller national de l'UNSA
BERT	Thierry	Assise des Outres-mer

BERTRAND BIAGGI BLANC BLANC	Xavier Michèle Anne Yannick	Président du Conseil régional des Hauts-de-France Force ouvrière ADCF Haut-commissaire à l'engagement civique, Président de l'Agence du Service Civique Député Rhône (14e circonscription)
BLEIN BOLO BOUDY	Yves Pascal Guillaume	Président délégué adjoint Secrétaire général pour l'investissement auprès du Premier Ministre
BOURGUIGNON	Brigitte	Présidente de la commission des affaires sociales à l'Assemblée Nationale
BOUVELOT	Gilles	Directeur général établissement Public Foncier d'Ile-de-France - EPFIF
BOYER BUSSEREAU	Gilles Dominique	Conseiller auprès du Premier ministre Président du Conseil général puis départemental de la Charente-Maritime
CACHEUX CADOT CARENCO CARTOI CHANUT CHEBAK CHEVRIER	Alain Michel Jean-François Christophe Jacques	Président USH Préfet de région Paris Ile-de-France Préfet de Région, Président CRE Président du groupe Adecco France Action Logement membre confédéral au titre du Medef
CHINES	Carine	Déléguée générale à l'emploi et à la formation du minist- ère du Travail, de l'Emploi, de la Formation profession- nelle et du dialogue sociale
CHIR COLOOS	Antoine Yazid Bernard	Délégué général au JO et aux grands évènements de la ville de Paris Président NQT Directeur aux Affaires économiques, financières et in- ternationales de la Fédération Française du Bâtiment
CONNAN	Jean-François	Directeur Responsabilité et Innovation Sociale chez The Adecco Group
COUSI	Aurélié	Directrice générale adjointe Aménagement Grand Paris Aménagement
CRISTIA CURSENTE	Vincent Arnaud	Directeur général délégué de l'AFPA Directeur Etablissement SNI Ile-de-France Directeur du développement amont et des grands projets SNI
DALLIER DARDELET	Philippe Chantal	Sénateur de la Seine-Saint-Denis (Ile-de-France) Directrice du centre Animation du groupe ouverture sociale (GOS) et CGE
D'ARTOIS	Pascale	Directrice générale du Centre de formations profession- nelles qualifiantes pour adultes - AFPA
DASSAULT DAWANE DEBONNEUIL	Serge Saïd Michèle	Vice-Président du conseil départemental de l'Essonne Conseiller national de l'UNSA Administratrice de l'Insee et inspectrice générale des finances
DECAGNY DEGALLAIX DEGIOVANNI DELATTRE DELBAR DELPUECH DENIZARD D'ESTABLIE D'ARGENCÉ	Arnaud Laurent Elodie Nathalie Guillaume Michel Jean-Jacques Marie-Pierre	Maire de MAUBEUGE Maire de Valenciennes Préfète Déléguée pour l'Egalité des Chances (Val d'Oise) Sénatrice de la Gironde (Nouvelle Aquitaine) Maire de ROUBAIX Préfet de police Secrétaire confédéral – CFDT Déléguée générale de l'Alliance Villes Emploi

DIA	Ibrahima	CFDT
DIDIER	Geoffroy	Vice-président du conseil régional d'Ile-de-France
DOLCI	Jean-Baptiste	Vice-Président Action Logement
DOUTAUT	Fabienne	CFDT
DUBLANCHE	Alexandra	Vice président région Ile-de-France
DUBUC	Pierre	Co-founder and CEO - Openclassrooms
DUFOURCQ	Nicolas	Directeur général de BpiFrance
DUMONT	Jean-Louis	Président de l'Union sociale pour l'habitat - USH
DUMOULIN	Rodolphe	Directeur de Cabinet de la Caisse nationale des Allocations familiales (Région Bourgogne) - CNAF
EPSTEIN	Renaud	Sociologue
FATOME	Thomas	Directeur adjoint du cabinet du Premier ministre
FAUVET	Anne-Marie	Présidente du Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée - CNLAPS
FEBVAY	Thierry	Directeur général délégué de Grand Paris Aménagement et directeur général EPA ORSA.
FERRACCI	Marc	Professeur d'économie à l'Université Panthéon Assas. Conseiller spécial auprès de la Ministre du Travail.
FOUCHET	Antoine	Directeur de cabinet au Ministère du Travail
FRUCTUS	Arlette	Adjointe au Maire de Marseille, logement politique de la ville rénovation urbaine
GARAU	Jacques	Directeur général chez Assemblée permanente des Chambres de Metiers et de l'Artisanat (APCM)
GATTAZ	Pierre	Président du Mouvement des entreprises de France - MEDEF
GATIGNON	Stéphane	Ancien Maire de Sevrans
GAUCHERAND	Aurélien	Directeur de projets AFPA France
GAUDIN	Pierre	Directeur du cabinet du préfet de police
GEOFFROY	Hélène	Ancienne ministre, Maire de Vaulx-en-Velin
GERARD	Pascale	Directrice de l'insertion sociale AFPA
GIRAUD	Roland	Président ANDASS
GOGUET	Pierre	Président CCI France
GRANDGUILLAUME	Laurent	Député de la 1re circonscription de la Côte-d'Or
GRANJUS	Florence	Députée
GRIVEL	Nicolas	Directeur général de l'ANRU
GUILLEMOT	Annie	Sénatrice du Rhône (Auvergne-Rhône-Alpes)
HAI	Nadia	Députée LREM de la 11ème circonscription des Yvelines
HAMMOUCHE	Saïd	Mozaïk RH
HANET	Nathalie	Directrice générale EPIDE
HENNON	Sébastien	Conseiller technique au Cabinet du Conseil régional des Hauts-de-France sur la politique régionale
HOUZEL	Guillaume	Directeur du programme d'investissement des compétences - PIC
IGNATIOF		
INDART	Rémi	Directeur de Cabinet
JALLET	Sébastien	Commissaire général délégué et directeur de la Ville et de la Cohésion urbaine du CGET
JEGO	Yves	Vice-président de l'Assemblée Nationale
KALOGEROPOULOS	Léonidas	Président directeur général et Fondateur de Médiation & Arguments
KELLER	Fabienne	Sénatrice du Bas-Rhin
KERRERO	Christophe	DirCab Education auprès du PM
KLEIN	Olivier	Président de l'ANRU
KLEIN-DONATI	Fabienne	Procureure de la République
KOUATÉ	Marième	Chargée de mission Territoires

KOUATI	Nathalie	Chargée presse com
LACHMANN	Henri	Président du conseil de surveillance de Schneider
LAFON	Gilles	Président Prism'emploi
LAJOIE	Thierry	DG Grand paris aménagement
LANXADE	Thibaud	MEDEF
LARCHER	Gérard	Président du Sénat
LASEK	Valérie	Directrice générale d'EPARECA
LAUDEN-ANGOTTI	Sophie	Responsable du département Renouvellement Urbain et Habitat
LAVENIR	Frédéric	Directeur général de CNP Assurances
LE BRETON DE VANNOISE	Renaud	Président du Tribunal de grande instance de Bobigny
LEBRAS	Guy	Directeur général du Groupement des Autorités Responsables de Transport - GART
LEDROIT	Thierry	Conseiller au cabinet du ministre de l'éducation nationale
LENOIR	Eric	Assise des Outres-mer, CGET
LEONHARDT	Olivier	Sénateur de l'Essonne (Ile-de-France) Membre de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
LEPAON	Thierry	Délégué interministériel à la langue française
LEROY	Maurice	Député UAI de la 3ème circonscription du Loir-et-Cher
LIENNEMAN	Marie-Noëlle	Sénatrice de Paris
LOMBARD	Eric	Directeur général de la Caisse des Dépôts
LORENZI	Jean-Hervé	Président du Cercle des économistes
MAILLY	Jean-Claude	Représentant de Force ouvrière au Comité économique et social européen (Cese)
MARTENS	Jean-François	Adjoint à Mme la Maire de Paris
MARTIN	Véronique	Secrétaire fédérale en charge des délégations aux conseils d'administration et de surveillance - CGT
MARTINEZ	Philippe	Secrétaire général de la Confédération générale du travail - CGT
MARTINOT	Bertrand	Directeur général adjoint d'Ile-de-France
MARX	Jean-Marie	Président du CNEFOP
MATHIOT	Pierre	Réforme du Bac
MAZAURIC	Vincent	Directeur général de la Caisse nationale des Allocations familiales - CNAF
MECHMACHE	Mohamed	Président de PAS SANS NOUS
MEUR	Yanick	Directeur général de Foncière Logement
MICOUIN	Céline	Directeur des Affaires Sociétales au Medef
MONGABURU	Yann	Vice-président aux Déplacements (Grenoble)
MORA	Béatrix	Directrice du service Politiques urbaines à l'Union sociale pour l'habitat- USH
MOREL	Sophie	ADCF
MORMECK	Jean-Marc	Délégué interministériel pour l'égalité des chances des français d'outre-mer
NEGRE	Louis	Président du du Groupement des Autorités Responsables de Transport - GART
NIEL	Xavier	Vice-président et directeur délégué à la stratégie d'Iliad - Groupe FREE
NOAH	Yannick	Entraîneur, président de Fête le Mur
NOBLECOURT	Olivier	Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes
OSSON	Catherine	Députée
PAPPALARDO	Michèle	Directrice de cabinet du Ministre de la transition écologique et solidaire
PAUL	Frédéric	Directeur général de l'Union sociale pour l'habitat - USH

PECHENARD	Frédéric	Vice-président du Conseil régional d'Île-de-France chargé de la Sécurité»
PECRESSE	Valérie	Présidente du conseil régional d'Île-de-France
PERDRIAU	Gaël	Maire de Saint-Etienne
PHILIPPE	Cécile	CNAF
PHILOT	David	Directeur de cabinet au Ministère de la Cohésion des territoires
PLACET	Jean-Luc	Président de l'EPIDE
PONTIES	Philippe	Général de corps d'armée - Terre Président de la Commission armées-jeunesse depuis juillet (Président de la commission Armée jeunesse)
PUPPONI	François	Député
RAPINAT	Jean-Michel	Association des départements de France
REYMOND	Vincent	Secrétaire général de la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes
RIBADEAU-DUMAS	Benoît	Directeur de cabinet du Premier ministre
RICHARD	Stéphane	PDG Orange
ROBERT	Damien	Directeur général délégué au développement Grand Paris Aménagement
ROBERT	Sylvie	Sénatrice
ROGER	Sylvie	Secrétaire générale
ROUMILHAC	Alain	Président du groupe Manpower en France
ROUX	François	Délégué général de Prism'emploi
RUGY (DE)	François	Président de l'Assemblée National
SAINTILLAN	Christophe	Directeur général adjoint logement, transports à la Région Ile de France
SANCERNI	Isabelle	Présidente de la Caisse nationale des Allocations Familiales – CNAF
SAUVAT	Estelle	Haut-commissaire à la transformation des compétences
SEGUIN	Marie-Andrée	CFDT
SHER	Yazid	ADCF
SICHEL	Olivier	Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts
SOLLY	Laurent	Haut fonctionnaire et dirigeant de l'audiovisuel français
STALTER	Bernard	Président de l'APCMA
SULTAN	Nathalie	Conseillère culture et communication
THOMAS	Rodolphe	Maire d'HÉROUVILLE
THUNE	Roger	Directeur logement MEDEF
TROUSSEL	Stéphane	Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis
TYSSANDIER	Anne-Claire	Directrice-adjointe de cabinet de la présidente du conseil régional d'Île-de-France
VAUTRIN	Catherine	Présidente Grand Reims
VERMOT-DESROCHE	Guy	Schneider Electric
VIANNAY GALVANY	Béatrice	Déléguée générale cent mille entrepreneurs
VILAIN	Jean-Pierre	Président de la FGPEP
VUILLEMOT	Marc	Président de villes et banlieues
WAITZ	Lévy	Président d'ITG
YCHE	André	Président du directoire de CDC Habitat

Annexe 02 :

Engagements financiers

Évaluation indicative des budgets annuels supplémentaires (en M€)

Programmes	Etat Fonctionnement	Autres Financeurs Fonctionnement	Etat Investissement	Autres Financeurs Investissement	Autres financeurs
Renouvellement urbain	0	0	400	3 900	Rénovation urbaine (action logement, agglos, communes, prêts CDC...)
Mobilité	0	100	0	100	agglos via versement transport, FEDER, FSE, CGI
Petite enfance	0	420	0	0	CNAF, agglos, départements
Cité éducative	727	200	200	600	CNAF, FSE, départements, communes, agglos, régions
Culture	121	26	12	14	toutes CT, action logement
Sport	23	173	50	74	Taxe transferts, fédérations, CDC, PIC, toutes CT...
Entreprise et emploi	204	310	0	0	CT, Pôle emploi, Agence service civique, FSE, FEDER, BPI, PIC, agence France compétences, entreprises, régions, agglos, COJO...
Illettrisme & illettrisme	30	600	0	0	PIC, agence France compétences (partenaires sociaux)
Campus numérique	100	100	100	100	Régions, agglos, CGI
Visages de Marianne	122	70	0	0	CDC, Pôle emploi, départements, communes, agglos
Haute fonction publique	60	0	0	0	
Travailleurs sociaux	78	47	0	0	départements, communes, CNAF, CNAM
Sécurité et justice	98	0	30	0	
Moyens des communes	416	0	150	50	péréquation, dotations, redéploiements, CDC
Santé	2	0	40	40	ARS, CNAM, Toutes CT, mutuelles, CDC
Associations	120	0	0	0	fondations, toutes CT
Rencontre	128	120	0	0	CT, CNAF
TOTAL	2 229	2 166	982	4 878	

Annexe 03 :

Pacte de Dijon (6 avril 2018)

PACTE DE DIJON

COHÉSION URBAINE & SOCIALE :

NOUS NOUS ENGAGEONS

La politique de la ville a été conçue au tournant des années 80, sous les effets de la crise économique, du grippage de l'ascension sociale et des profondes transformations des quartiers populaires qui ont traditionnellement joué un rôle d'accueil et de « sas » dans nos agglomérations et bassins de vie.

Cette politique a d'abord majoritairement concerné les grands ensembles d'habitat social des périphéries de nos villes avant de s'étendre à d'autres composantes de nos territoires. Il faut le dire : cette politique est loin d'avoir démerité. De véritables reconquêtes ont eu lieu. De nombreuses familles ou personnes accueillies un temps dans ces quartiers y ont commencé leur parcours résidentiel, leur intégration socio-économique et même culturelle.

Il convient de penser à ce que seraient devenus ces territoires sans les considérables efforts qui ont été accomplis par les pouvoirs publics et leurs partenaires. Au demeurant, la politique de la ville se trouve aujourd'hui en voie d'essoufflement et en quête de refondation. Elle doit également faire face à de nouveaux phénomènes de repli communautaire et confessionnel qui transcendent la vie de nos territoires, se manifestent dans de nombreuses villes européennes mais prennent, dans certains de nos quartiers populaires, une dimension préoccupante.

Le besoin de renouveau de la politique de cohésion urbaine répond à une nouvelle donne : celle d'une géographie de la pauvreté qui recouvre aujourd'hui des réalités très différentes (banlieues, centres-anciens paupérisés, anciennes cités industrielles) et qui appelle des modes d'intervention différenciés. La loi Lamy de 2014 pointait déjà cette évolution et a eu le mérite, entre autres, d'affirmer le rôle des communautés et métropoles dans le pilotage des projets de cohésion urbaine et sociale.

Alors que nos intercommunalités sont aujourd'hui partout installées et qu'elles sont devenues les autorités organisatrices des politiques locales de l'habitat, des mobilités et du développement économique, elles s'engagent à prendre leurs pleines responsabilités, aux côtés des maires et des équipes municipales, dans la résorption des fractures urbaines et sociales. Elles se doivent de promouvoir la solidarité financière entre communes par des péréquations et mutualisations locales renforcées.

Si certaines de nos intercommunalités sont en construction et doivent encore renforcer leurs ingénieries en matière de développement social urbain, notre engagement collectif témoigne d'une volonté réelle d'agir. Nous souhaitons apporter des solutions nouvelles aux difficultés des quartiers populaires et attendons en retour de l'Etat un même engagement sur les responsabilités majeures qui sont les siennes, notamment dans les grands services publics fondamentaux que sont l'Education, la sécurité et la justice, la santé.

Tandis que la situation économique de notre pays tend à s'améliorer, il est urgent que les habitants de nos quartiers en difficulté en bénéficient autant voire plus que les autres, en agissant simultanément sur les freins éventuels – à l'échelle des quartiers – mais aussi à l'échelle des solutions, à savoir celle de l'agglomération et de la métropole tout entière.

C'est le sens du travail engagé depuis plusieurs semaines avec Jean-Louis Borloo, dans le cadre de la mission que lui a confiée le président de la République en novembre 2017. Ce pacte est un appel à une clarification des responsabilités, exclusives et partagées, des collectivités locales et de l'Etat.

LES RESPONSABILITÉS PREMIÈRES DES AGGLOMÉRATIONS ET MÉTROPOLES, OÙ L'ÉTAT DOIT NOUS ACCOMPAGNER

Développement économique, emploi et excellence numérique

Nous nous engageons à :

- Contribuer à la redynamisation économique, artisanale et commerciale des quartiers populaires,
- Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail,
- Favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnement adaptés,
- Saisir les opportunités de la transformation numérique de l'économie afin d'en faire une « seconde chance » pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les décrocheurs précoces du parcours scolaire,
- Piloter la création, l'installation et le développement de lieux uniques consacrés au numérique et au digital, dans lesquels se retrouvent espaces de coworking, de fablab, de création et de formation aux métiers, des espaces pour les structures d'accompagnement, pour les acteurs économiques,
- Permettre la territorialisation des actions portées par BPI France et l'Agence France Entrepreneur.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Garantir la stabilité des dispositifs qui concourent, dans les quartiers, à l'insertion économique, à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), à la formation initiale et continue des personnes les plus fragiles,
- Initier et mettre en œuvre un grand plan national de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, à destination de l'ensemble des habitants aujourd'hui confrontés à cette situation.

Habitat, renouvellement urbain : rendre le beau accessible à tous

Nous nous engageons à :

- Modifier l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et encourager les parcours résidentiels au sein des métropoles et agglomérations et des bassins de vie et d'habitat,
- Relancer d'urgence les programmes de renouvellement et d'aménagement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Articuler les projets de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale (programme local de l'habitat/PLH, PLUi, délégation des aides à la pierre), pour une adaptation fine aux besoins des territoires,
- Créer un comité des financeurs à l'échelle régionale, pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes et répartir les efforts financiers entre les différents partenaires, publics et privés.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Simplifier la tuyauterie administrative et financière de l'ANRU, via des procédures d'instruction et de validation significativement allégées,
- Revisiter le règlement général et financier de l'ANRU de 2015, à limiter le nombre d'études urbaines préliminaires et à lancer les chantiers programmés sans délai,
- Davantage faire confiance aux projets émanant des territoires dans leur diversité, dans le cadre d'une contractualisation avec les agglomérations et métropoles,
- Rapprocher les interventions de l'ANRU de celles de l'ANAH, pour une action ambitieuse dans le parc public et privé, au service de la lutte contre les copropriétés dégradées notamment.

Agir sur les mobilités quotidiennes

Nous nous engageons à :

- Poursuivre le désenclavement des quartiers populaires, en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité : des projets d'infrastructures utiles et performants et une offre complète et accessible des solutions de mobilité (transport collectif régulier; à la demande, individuel, co-voiturage, modes doux,...),
- Mettre en réseau, à l'échelle de l'agglomération et du bassin de vie, les acteurs des transports, économiques et associatifs,
- Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants, en accompagnant les initiatives prises par les acteurs locaux,
- Consacrer un volet spécifique aux quartiers populaires au sein des plans de déplacement urbain (PDU).

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Conforter, dans le cadre du projet de loi d'orientation sur les mobilités, notre pouvoir d'agir en matière de mobilité inclusive (co-voiturage urbain, garage solidaire,...)
- Honorer les engagements de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) consacrés aux appels à projet relatifs au transport collectif et aux volets désenclavement des quartiers,
- Permettre la reconquête des quartiers de gare.

LES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES ET LES SERVICES PUBLICS FONDAMENTAUX

DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Jeunesse – éducation – formation - insertion : la mère des batailles

Nous nous engageons à :

- Décliner, à l'échelle de nos territoires, les opportunités nouvelles offertes par le futur plan d'investissement compétences (PIC),
- Favoriser les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les projets éducatifs territoriaux (PEDT), en renforçant les compétences et capacités des équipes éducatives et en encourageant le travail en réseau et l'évaluation régulière des projets,
- Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle, via les missions locales, les maisons de l'emploi, les PLIE, les CCAS et autres structures d'accompagnement dédiées,
- Développer les dispositifs de réussite éducative et d'aide personnalisée aux devoirs, en soutenant les associations et organismes intervenant dans ces domaines,
- Promouvoir la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les territoires en REP et REP +.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Revoir en profondeur la politique de ressources humaines et la désignation, au sein des établissements scolaires concernés, de maîtres, instituteurs, professeurs et personnels d'encadrement expérimentés,
- Piloter, de manière souple et décentralisée, l'administration de l'Education nationale, en confiant plus de responsabilités aux acteurs locaux, aux communautés éducatives engagées sur le terrain et aux responsables d'établissements,
- Renforcer l'offre éducative, culturelle et artistique dans les quartiers en difficulté, afin de développer la mixité scolaire et les opportunités d'éveil et d'épanouissement pour tous les publics,
- Lancer un vaste plan de lutte contre le décrochage scolaire, avec pour objectif de remettre, d'ici 2020, en activité les 170 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire, sans qualification ni formation ni emploi,
- Réformer en profondeur le système d'orientation, en évitant d'opposer les filières entre elles et en consolidant l'accès à un socle commun de savoirs fondamentaux.

Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice : vers l'émancipation

Nous nous engageons à :

- Proposer aux mères de famille en situation d'isolement d'accéder à des formations correspondant à leurs besoins et mettre à leur disposition des modes de garde d'enfants adaptés à leur horaire de travail,
- Lutter contre le non-recours aux soins, en développant les contrats locaux de santé (CLS) sur l'ensemble du territoire et en favorisant l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP),
- Favoriser l'accès à des soins de proximité et à lutter contre les déserts médicaux, en développant la coordination entre médecine de ville et médecine hospitalière, en lien avec les agences régionales de santé (ARS) et les groupements hospitaliers de territoire (GHT),
- Garantir la sécurité du quotidien avec des polices municipales formées, expérimentées, connaissant bien les populations et travaillant en bonne intelligence avec la police nationale et la gendarmerie,
- Assurer la liberté d'aller et venir pour les femmes dans l'espace public, en faisant respecter les valeurs d'égalité hommes/femmes et de neutralité.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Positionner les ARS au plus près des bassins de vie et de leurs besoins, dans une logique de coopération avec les élus et les territoires (et non d'injonction descendante), avec les moyens d'aide et d'accompagnement afférents,
- Prévoir des effectifs supplémentaires sur le terrain, dans le cadre de la nouvelle police de sécurité du quotidien (PSQ), afin de restaurer confiance et dialogue entre les forces de l'ordre et les habitants,
- Renforcer les moyens dédiés aux enquêtes judiciaires et d'investigation, notamment dans le cadre de la lutte contre les trafics et les réseaux radicalisés,
- Donner les moyens humains et financiers nécessaires à un bon fonctionnement de la justice et des tribunaux sur l'ensemble du territoire, avec des décisions rapidement rendues, applicables et appliquées.

Cette clarification des responsabilités et des engagements prioritaires entre agglomérations, métropoles et Etat, qu'elle porte sur des responsabilités exclusives ou partagées, ne pourra être effective et performante qu'après une refondation des modèles de gouvernance locale. Un effort d'adaptation et d'agilité, de la part de toutes les parties prenantes, sera nécessaire pour construire, autour du pilotage intercommunal, le meilleur portage politique et technique possible.

Il s'agira de mobiliser chaque acteur concerné, public ou privé, sur son champ d'action de prédilection, de permettre d'assurer une réelle subsidiarité, au plus près des projets et une réelle solidarité locale entre communes.

Dans cette même logique, une action différenciée des collectivités territoriales et de l'Etat est attendue en direction des quartiers où l'intensité des problèmes est immense : les quartiers pauvres, des villes pauvres, des bassins de vie pauvres et les quartiers en très grande difficulté face aux dangers des radicalisations et des trafics de stupéfiants.

Rien ne se fera sans l'action des agglomérations et métropoles, rien ne se fera sans l'action de l'Etat, rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et coordonné.

Nous estimons qu'il relève de notre responsabilité de décliner cette alliance des territoires, en évitant d'opposer rural et urbain, au profit de nouvelles solidarités vers celles et ceux qui en ont le plus besoin. Le défi est de taille : c'est la cohésion urbaine, sociale, territoriale et nationale qui est en jeu.

Dijon, le 6 avril 2018

Jean-Luc Moudenc

Président de France urbaine
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Jean-Luc Rigaut

Président de l'AdCF
Maire d'Annecy
Président du Grand Annecy



22, rue Joubert • 75009 Paris
T. 01 44 39 34 56
franceurbaine.org
franceurbaine@franceurbaine.org



22, rue Joubert • 75009 Paris
T. 01 55 04 89 00
F. 01 55 04 89 01
www.adcf.org
adcf@adcf.asso.fr

Annexe 04 :

Les indicateurs de moyens et de pilotage

Le comité d'évaluation et de suivi disposera ainsi d'une série d'indicateurs de moyens, de suivi et de situation, permettant d'accompagner en temps réel le déploiement du plan, voire de corriger si nécessaire les trajectoires.

Les indicateurs de moyens

Ils rendent compte des moyens mobilisés pour réduire les écarts d'accès aux services publics en quantité et en qualité, comme indiqué dans le programme « Cour d'Equité Territoriale ». Le dispositif de suivi devra être détaillé dans la loi de programmation.

A titre d'illustrations, quelques indicateurs pourraient être :

- Pour des moyens quantitatifs :
 - Le nombre de classes dédoublées en REP et REP+
 - Le nombre moyen de demandeurs d'emploi des QPV par conseiller Pôle emploi dans les agences concernées
 - Le nombre de centres et maisons de santé financées par les ARS
 - Le nombre de places d'accueil de la petite enfance créés avec les financements de la CNAF....
- Pour des moyens qualitatifs :
 - L'âge moyen des enseignants en REP et REP+
 - L'âge moyen des policiers présents sur le terrain dans les QPV

Les indicateurs de suivi

Ils rendent compte de la mise en œuvre des mesures du plan. Ils sont structurés autour des programmes du plan.

MESURES

INDICATEURS DE SUIVI (AU 31/12 SAUF MENTION CONTRAIRE)

Programme 1 : cadre de vie

Rénovation urbaine
Rénovation urbaine
Rénovation urbaine
ORCOD-IN

Nombre de logements démolis
Nombre de logements reconstruits
Nombre de logements réhabilités
Nombre de logements achetés

Programme 3 : petite enfance

Créer 30.000 places d'accueil en QPV
Créer 300 maisons d'assistantes maternelles
Programme BASE

Nombre de places créées
Nombre de MAM

Nombre d'enfants accueillis dans BASE

Programme 4 : cité éducative

Tripler la préscolarisation à 2 ans en REP+
Doublé le taux d'encadrement de 8000 classes de maternelle en REP+
Dédoublé des CP/CE1 en REP/REP+
Construire ou rénover 600 écoles
Construire ou rénover 150 collèges
Renforcement des équipes éducatives PRE+
Grands projets éducatifs

Nombres de places ouvertes en QPV/REP+
Taux d'encadrement des classes concernées
% des classes concernées dédoublées
Nombre d'écoles construites ou rénovées
Nombre de collèges construits ou rénovés
Nombre de principaux adjoints nommés
Nombre d'enfants suivis en PRE+
Nombre de grands projets éducatifs

Programme 5 : culture

Jumeler les institutions culturelles avec les QPV
100 projets Démos
216 Micro-folies

Orchestre à l'école

Couvrir tous les QPV par un contrat territoire lecture
Financer 5000 emplois francs associatifs

Nombre de projets artistiques de jumelage conventionnés
Nombre de projets Démos
Nombre de micro-folies déployées dans les QPV/ PNRU
Nombre de QPV comportant au moins un orchestre à l'école
Nombre de QPV comportant au CTL avec aménagement de l'ouverture des bibliothèques
Nombre d'emplois créés

Programme 6 : sport

5.000 coachs d'insertion
50.000 parcours de jeunes
Programme BASE

Nombre de coachs
Nombre de parcours
Nombre d'enfants accueillis dans BASE

Programme 7 : emploi

Alternants issus des QPV dans les entreprises
Appuyer 100.000 créateurs/ repreneurs de + 300.000 jeunes et DE QPV dans le PIC
150.000 emplois francs
300.000 jeunes coachés
75.000 services civiques

% d'alternants QPV
Nombre de créateurs/ repreneurs appuyés
Nombre de jeunes et DE issus des QPV
Nombre d'emplois francs-
Nombre de jeunes
Nombre de services civiques

Programme 8 : illettrisme/illectronisme

Créer 30.000 places d'accueil en QPV
Créer 300 maisons d'assistantes maternelles
Programme BASE

Nombre de places créées
Nombre de MAM
Nombre d'enfants accueillis dans BASE

Programme 9 : campus numériques

Créer 200 campus

Nombre de campus créés

Programme 10 : Marianne

Créer 216 maisons Marianne
Définir dans chaque QPV un plan « femmes dans l'espace public »
2/3 de femmes parmi les adultes relais
Proposer à 30.000 femmes des parcours vers l'emploi
Mobiliser les clauses d'insertion

100.000 femmes de plus à l'emploi

Nombre de QPV/ PNRU couverts
Nombre de plans effectivement mis en œuvre
Proportion de femmes
Nombre de parcours financés

Nombre de femmes des QPV en parcours d'insertion « clauses »
Nombre de femmes des QPV en emploi ou en formation professionnelle

Programme 11 : fonction publique

700 stagiaires
700 cadres A/A+

Nombre de stagiaires
Nombre de cadres nommés

Programme 12 : travailleurs sociaux

Créer une prime de convergence ville
Créer une qualification pour 5000 éducateurs d'insertion par le sport
Renforcer la prévention spécialisée

Nombre de bénéficiaires de la PCV
Nombre d'éducateurs d'insertion par le sport formés
Dépenses du FAPI/prévention spécialisée

Programme 13 : sécurité et justice

100 postes de policiers investigation	Nombre de policiers nommés
500 correspondants de nuits	Nombre de correspondants nommés
200 femmes relais	Nombre de femmes relais nommées
500 délégués du défenseur des droits	Nombre de délégués nommés
100 magistrats et personnels judiciaires	Nombre de magistrats et personnels nommés
100 conseillers d'insertion et de probation	Nombre de CIP nommés

Programme 15 : santé

200 centres et maisons de santé	Nombre de centres et maisons de santé créés
Télé médecine	Nombre de cabines implantées

Programme 16 : associations

10.000 emplois francs associatifs	Nombre d'emplois
6.000 adultes relais supplémentaires	Nombre d'emplois
6.000 services civiques supp. dans les QPV	Nombre de services civiques

Programme 19 : rencontre

4 voyages pour chaque élève	Nombre d'élèves partis
-----------------------------	------------------------

Les indicateurs de situation

La politique de la ville a pour objet la transformation des conditions de vie et l'émancipation des habitants des quartiers. C'est pourquoi il faut en rendre compte à partir de la situation des habitants, en montrant son évolution.

Pour être clair et compris de tous, il est important de traiter les questions déterminantes, sans esprit encyclopédique. A partir des entrées « habiter », « travailler » et « grandir », sur les sujets les plus centraux de la politique de la ville, dix approches seront proposées. Elles utilisent des indicateurs chiffrés pour mesurer des situations, des études plus qualitatives pour montrer des perceptions, et enfin des cohortes pour suivre des parcours. Ce dispositif est issu d'une démarche de concertation au sein d'un groupe de travail national, comportant des experts de différentes origines professionnelles, piloté par une sociologue et un préfet.

INDICATEURS

COMMENTAIRES

HABITER	
Offre de service : présence et usage	Indicateurs chiffrés sur l'existence de l'offre de services (services publics, commerces, santé...) Enquête qualitative sur l'usage réel de cette offre Focus déplacements dans l'ensemble de l'agglomération Focus accès aux fonctions de centralité de la ville
Habiter : logement, quartier, ville	Enquête sur les perceptions
Sentiment de sécurité	Enquête sur les perceptions
Participation aux élections	Indicateur chiffré
Trajectoires résidentielles	Cohorte
TRAVAILLER	
Taux d'emploi des femmes	Indicateur chiffré
Chômage dans la population générale	Indicateur chiffré
Chômage des jeunes	Indicateur chiffré
GRANDIR	
Compétences acquises en fin de maternelle	Exploitation des évaluations de l'éducation nationale, sur les compétences acquises pendant toute la petite enfance
Devenir des élèves de 3ème pendant 4 ans	Cohorte : A partir des données de l'éducation nationale, trajectoires études / emploi / chômage

Dispositif de suivi

- Un comité national de suivi du plan, présidé par une personnalité de premier plan, rend compte de la mise en œuvre du plan
- Un comité départemental de suivi du plan, présidé par le préfet de département ou le préfet délégué à l'égalité des chances
- Les moyens de l'Etat local sont renforcés pour atteindre 15 préfets délégués à l'égalité des chances dans les départements connaissant les plus grandes difficultés urbaines (6 actuellement), afin de disposer de l'autorité suffisante pour mobiliser l'ensemble des acteurs
- Une convention avec l'INSEE est établie pour apporter les éléments nécessaires au suivi (indicateurs de moyens, cohortes...)

Annexe 05 :

216 quartiers à réparer

60 quartiers à consolider

15 quartiers à raccrocher

Les 1500 quartiers prioritaires de la politique de la ville, en France et en Outre-Mer, bénéficieront tous du plan de mobilisation, sous l'égide du bloc communal (ville-agglomération) et de l'Etat local, en lien avec les partenaires publics et privés concernés.

Parmi ceux-ci, certains nécessitent un appui renforcé de la Nation, à cause de l'ampleur et du cumul des difficultés auxquels sont confrontés leurs habitants, ainsi que de la complexité des politiques publiques à déployer sur le terrain.

- **216 quartiers du programme de renouvellement d'intérêt national**, bénéficieront en premier lieu de la relance de travaux lourds sur le bâti et les équipements publics, pour réparer les dysfonctionnements urbains les plus problématiques (urbanisme de dalle, coupures urbaines, copropriétés en difficulté, ...). Ces quartiers, parmi lesquels beaucoup d'anciennes ZUP, sont souvent les plus importants, et doivent concentrer particulièrement les autres moyens du plan dans les différents programmes. Ils serviront chaque fois que possible de point d'implantation pour des équipements ou des services nouveaux qui bénéficieront aux autres QPV de la ville ou de l'agglomération.

- **60 quartiers en risque de fracture**, en France métropolitaine et en Outre-Mer, présentent des risques particuliers de fracture. Il s'agit de grands quartiers (plus de 5000 habitants), présentant des dysfonctionnements urbains importants (NPNRU d'intérêt national) et un manque de mixité sociale scolaire (au moins un collège en REP+). Parmi ces quartiers ceux présentant un enjeu de sécurité (en ZSP) ou des difficultés scolaires renforcées (au moins deux collèges REP+ ou 1 REP+ et 2 REP dans le quartier) doivent appeler particulièrement l'attention des ministères, et mobiliser des programmes thématiques renforcés.

- **15 quartiers en risque de rupture**, parmi les 60, comportent des enjeux hors normes (taille du quartier, taux d'emploi des femmes, ampleur du NPNRU, nombre de REP+, nombre d'UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), richesse communale (classement DSU), ...). Ils appellent une feuille de route multi-thématique arbitrée par le Premier ministre, sur la base d'un diagnostic établi avec les inspections générales, avec un dispositif de suivi renforcé sur le territoire, pour éviter la cassure, voire l'affrontement.

Annexe 06 :

Programmation 2018 et l'ANRU

DEPLOIEMENT DU NPNRU

Liste prévisionnelle des dossiers à recevoir en 2018 pour les quartiers d'intérêt national

Etat au 28 mars 2018

Etat prévisionnel de réception des dossiers de projet, transmis en prévision d'une RTP ou d'un CE – prévision établie sur la base des plannings de travail des porteurs de projet.

Dossiers en cours d'instruction et de validation : 14 quartiers concernés	
EPCI	Projet
CC Meaux	Meaux- Beauval
CA du Boulonnais	Boulogne-Triennal - QP062051
CA Valenciennes	Valenciennes-Chasse Royale-QP059030
CU Perpignan Méditerranée (Pmcu)	Perpignan Quartier Centre Ancien QP066008
Métropole du Grand Paris T9 - Grand Paris Grand Est	Clichy-sous-bois/Bas Clichy/ORCOD QP093003
Métropole du Grand Paris T9 - Grand Paris Grand Est	Clichy-sous-bois/Bas Clichy/Bois du Temple QP093003
CA Grand Evreux Agglomération	Evreux- Netreville - QP027004
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	Evry Parc aux Lièvres - QP091021
CC Intercom Lisieux-Pays d'Auge-Normandie	Lisieux- Hauteville- QP014009
CU Angers Loire Métropole	Angers – Monplaisir - QP049005
CU Angers Loire Métropole	Angers - Belle-Beille - QP049001
Métropole de Lyon	Villeurbanne- Les Buers - QP069024
Métropole Européenne de Lille	Lille Métropole-Lille-Secteur Sud - QP059074
Métropole Européenne de Lille	Lille Métropole-Tourcoing-La Bourgogne - QP059087

Prévision d'ici juillet 2018 - 42 quartiers concernés

EPCI	Projet
Bordeaux Métropole	Bordeaux - La Benaugue QP033009
Brest Métropole	Brest - Bellevue QP029004
CA Amiens Métropole	Amiens - Amiens Nord - QP080003
CA Amiens Métropole	Amiens - Etouvie - QP080001
CA Chartres Métropole	Chartres Les Clos QP028002
CA Châteauroux Métropole	Châteauroux Saint-Jean-St Jacques QP QP036002
CA Civis (Communauté Intercommunale des Villes Solidaires)	St Louis (Réunion) - Le Gol QP974001
CA de Dembeni / Mamoudzou	Mamoudzou - Kaweni QP976023
CA du Grand Auch Agglomération	Auch-Grand Garros-QP032001
CA du Grand Avignon (Coga)	Avignon- Rocade Sud - QP084002
CA du Grand Avignon (Coga)	Avignon- Saint Chamand - QP084004
CA Intercommunale de la Réunion Est (Cirest)	St André (Réunion) - Centre-Ville QP974021
CA Orléans Val de Loire (Agglo)	Orléans Argonne - QP045011
CA Orléans Val de Loire (Agglo)	Orléans Source - QP045010
CA Reims Métropole	Reims - projet test CROIX ROUGE QP051003
CA Reims Métropole	Reims - projet ORGEVAL QP051005
CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes	Hauts-de-Valence - Valence QP026007
CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes	Polygone Valence - QP026006
CU de Dunkerque	Grande-Synthe-Îlot Peintres-QP059064
CU Saint-Etienne Métropole	Saint-Etienne - Tarentaize-Beaubrun - QP042012
CU Saint-Etienne Métropole	Saint-Etienne - Montreynaud - QP042013
EuroMétropole de Strasbourg	Strasbourg - projet MEINAU NEUHOF QP067016
EuroMétropole de Strasbourg	Strasbourg HautePierre - projet HAUTEPIERRE QP067011
EuroMétropole de Strasbourg	Strasbourg - projet QUARTIER OUEST QP067004
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	Miramas- La Maille 1 - QP013063
Métropole de Lyon	Villeurbanne St Jean - QP069023
Métropole de Lyon	Bron - Terrailon - QP069011
Métropole de Lyon	Vaulx en Velin- Mas du Taureau- QP069018
Métropole de Lyon	Rillieux la Pape - Ville nouvelle- QP069028
Métropole du Grand Paris T 8 - Est Ensemble	Romainville Gagarine QP093027
Métropole du Grand Paris T8 - Est Ensemble / T7 - Paris Terres d'Envol	Drancy-Gaston Roulaud QP093011
Métropole Européenne de Lille	Lille Métropole-Mons-Nouveau Mons Les Sarts Dombrowski-QP059080
Métropole du Grand Paris T 12	Orly-Choisy QP094031
Métropole du Grand Paris T 12	Savigny sur Orge / Grand Vaux - QP091030
Métropole Européenne de Lille	Lille Métropole-Loos-Les Oliveaux-QP059077

Métropole Nantes Métropole	Nantes - Grand Bellevue QP044005
Métropole Nantes Métropole	Nantes - Bottière Pin Sec QP044014
Métropole Nantes Métropole	Nantes - Nantes Nord QP044008 QP044009 QP044016
Métropole Rouen Normandie	Petit Quevilly - La Piscine - QP076020
Toulouse Métropole	Toulouse - Empalot - QP031010

2ème semestre 2018 – 74 quartiers

EPCI	Projet
CA Agglo du Pays de Dreux	Dreux Vernouillet Les Bates-Tabellionne QP028006
CA Alès Agglomération	Alès Prés Saint Jean Cévennes QP030001
CA Annemasse- les Voirons-Agglomération	Annemasse - Les Voirons QP074001
CA Bourges Plus	Bourges Quartiers Nord QP018001
CA Civis (Communauté Intercommunale des Villes Solidaires)	St Pierre (Réunion) - Bois d'Olive QP974009
CA de Béziers-Méditerranée	Béziers Devèze QP034003
CA de Forbach Porte de France	PORTE DE France forbach WIESBERG- projet QP057003
CA de Forbach Porte de France	PORTE DE France Behren - projet QP057002
CA de la Porte du Hainaut	CA Porte du Hainaut-Denain Centre-QP059050
CA de l'Auxerrois	Auxerre - Sainte-Geneviève QP089002
CA de Lens - Liévin	Lens-Cité 12-14-QP062024
CA de Nîmes Métropole	Nîmes Pissevin-Valdegour QP030003
CA de Nîmes Métropole	Nîmes Chemin Bas d'Avignon -QP030005
CA de Nîmes Métropole	Nîmes Mas de Mingue -QP030006
CA du Beauvaisis	Beauvais - St-Lucien - QP060010
CA du Beauvaisis	Beauvais - Argentine - QP060011
CA du Calaisis	Calais-Fort-Nieulay-QP062055
CA du Calaisis	Calais-Beau-Marais-QP062056
CA du Centre Littoral	Cayenne QP973001 QP973005 QP973007 QP973008 QP973009 QP973010 QP973012 QP973013
CA du Grand Besançon	Besançon - Planoise QP025004
CA du Pays de Montbéliard	Montbéliard - Petite Hollande (PMA) QP025011
CA du Sénonais	Sens - Arènes Champs Plaisants QP089006
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	Corbeil - Les Tarterets QP091002
CA Grand Troyes	TROYES - projet JULES GUESDES QP010007 St Benoit (Réunion) - Rive droite de St Benoit QP974025
CA Intercommunale de la Réunion Est (Cirest)	St Denis (Réunion) - Vauban-Butor-Bas Maréchal Leclerc
CA Intercommunale de la Réunion Est (Cirest)	QP974027 QP974028 QP974029
CA Limoges Métropole	Limoges - Val de l'Aurence Sud QP087005
CA Limoges Métropole	Limoges - Beaubreuil - QP087004
CA Melun Val de Seine	Melun Plateau De Corbeil - Plein-ciel QP077010
CA Metz Métropole	METZ - projet BORNAY QP057020
CA Mulhouse Alsace Agglomération (M2a)	MULHOUSE COTEAUX - projet QP068003
CA Mulhouse Alsace Agglomération (M2a)	MULHOUSE DROUOT - projet QP068006
CA Mulhouse Alsace Agglomération (M2a)	MULHOUSE Briand Wagner Péricentre - QP068005
CA Roissy Pays de France	Garges les Gonesse Dame Blanche QP095032
CA Roissy Pays de France	Villiers le Bel Village-PLM-DLM QP095038
CA Roissy Pays de France	Sarcelles Lochères QP095033
CA Seine Eure	Val de Reuil-centre ville - QP027008

CA Territoire de la Côte Ouest (Tco)	Le Port (Réunion) - Ariste Bolon QP974018
CA Villefranche Beaujolais Saône	Villefranche - Bellerocche - QP069008
CA Tours (Plus)	Tours Sanitas QP037009
CC de Vitry, Champagne et Der	VITRY LE FRANCOIS - projet LE HAMOIS QP051010
CC Haut - Bugey	Oyonnax (Forge et Plaine) QP001006
CU du Grand Nancy	Nancy - projet PLATEAU DE HAYE NANCY QP054015
CU du Grand Nancy	Laxou - projet LES PROVINCES QP054013
CU Grand Dijon	Chenôve - le Mail (Grand Dijon) QP021002
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	Port de Bouc- Aigues Douces La Lèque - QP013024
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	Marseille Frais Vallon/La Rose/Petit Séminaire QP013044
Métropole de LYON	Vénissieux- Minguettes - St Fons Clochettes-QP069015
Métropole de LYON	Bron - Parilly - QP069010
Métropole de LYON	Lyon La Duchère - QP069037
Métropole du Grand Paris T11	Alfortville QP094004
Métropole du Grand Paris T4 - Paris Ouest La Défense	Nanterre QP092007
Métropole du Grand Paris T5 - Boucle Nord de Seine	Villeneuve la Garenne QP092019
Métropole du Grand Paris T6 - Plaine Commune	Stains La Prêresse - Le Clos Saint Lazare - QP093048
Métropole du Grand Paris T6 - Plaine Commune	Pierrefitte - Fauvettes QP093036
Métropole du Grand Paris T6 - Plaine Commune	Saint Denis -Franc Moisin QP093028
Métropole du Grand Paris T6 - Plaine Commune	Saint-Denis Floréal-Saussaie-Courtilles QP093040
Métropole du Grand Paris T6 - Plaine Commune	La Courneuve - les 4000 QP093028
Métropole du Grand Paris T6 - Plaine Commune	Saint-Denis Basilique QP093039
Métropole du Grand Paris T6 - Plaine Commune	Saint-Denis Centre ancien QP093039
Métropole du Grand Paris T7 - Paris Terres d'Envol	Grand Quartier - Aulnay/Sevran - QP093054 - QP093051
Métropole du Grand Paris T8 – Est Ensemble	Aubervilliers - Villette/4 Chemins QP093028 - QP093024
Métropole du Grand Paris T8 - Est Ensemble	Noisy-le-Sec - Le Iondeau QP093021
Métropole du Grand Paris T9 - Grand Paris Grand Est	Neuilly-sur-Marne - Val Coteaux QP093058
Métropole Européenne de Lille	Lille Métropole-Roubaix-QP059082
Métropole Grenoble-Alpes-Métropole	Grenoble Villeneuve QP038007
Métropole Grenoble-Alpes-Métropole	Echirolles Essarts Surieux QP038003
Métropole Rouen Normandie	Rouen - Hauts de Rouen - QP076022
Métropole Rouen Normandie	Cléon - St Aubin - Art et Fleurs Feugrais - QP076012
Toulouse Métropole	Toulouse-Grand Mirail-QP031011

Annexe 07 :

Les copropriétés en extrême difficulté

Région Département	Commune	Quartier	Nombre de logements concernés
Grand Est (68)	Mulhouse	Les Coteaux	457
Ile de France (78)	Mantes-La-Jolie	Val Fourré	618
Ile de France (91)	Evry	Les Pyramides	1500
Ile de France (91)	Grigny	Grigny 2	5000
Ile de France (93)	Aubervilliers	Quatre chemins, Landy	à l'étude
Ile de France (93)	Clichy-sous-Bois	Haut-Clichy, Centre-ville, Bosquets, Lucien-Noël	2500 (dont 1500 sur Etoile- du-Chêne-Pointu et Chêne-Pointu)
Ile de France (93)	Epinay-sur-Seine	Orgemont	160
Ile de France (93)	Pierrefitte-sur-Seine	Joncherolles - Fauvettes	140
Ile de France (93)	Saint-Denis	Centre ancien	à l'étude
Occitanie (30)	Nîmes	Pissevin-Valdegour	1800
Occitanie (30)	Nîmes	Chemin-Bas-D'Avignon	100
Occitanie (30)	Nîmes	Mas-de-Mingue	269
Occitanie (31)	Toulouse	Le Grand Mirail	1050
Occitanie (34)	Montpellier	Mosson	2283
Provence-Alpes- Côte-D'Azur (13)	Marseille	Centre ville – Canet – Arnavaux – Jean Jaurès	1450
Provence-Alpes- Côte-D'Azur (13)	Marseille	Malpassé-Corot	375
Provence-Alpes- Côte-D'Azur (13)	Marseille	Bon Secours, les Rosiers, Marine Bleue, Grand Saint, Barthélémy, Saint-Jérôme	580
Provence-Alpes- Côte-D'Azur (13)	Marseille	Kalliste – La Granière – La Solidarité	750

Annexe 08 :

Cahier des charges du plan d'urgence
pour les écoles et les collèges de demain

Il faut un plan pour les écoles et les collèges dans les QPV

Pour des raisons démographiques

Les besoins d'accueil augmentent :

- en maternelle, la scolarité à 3 ans va faire légèrement progresser le nombre d'élèves ;
- en primaire, le dédoublement des CP et CE1 en REP+ conduit mécaniquement à un besoin de nouveaux espaces ;
- en collège, la population accueillie dans les collèges publics des QPV a augmenté de 3,9% entre les rentrées 2013 et 2015.

Pour des raisons patrimoniales

L'état du patrimoine bâti des écoles et collèges est très hétérogène, mais néanmoins très mal connu nationalement. Le rapport d'Olivier Klein recommande ainsi de « mener un inventaire de l'état du patrimoine scolaire existant ». De façon plus générale, il faut avoir conscience que le cycle de vie d'un collège s'établit sur 40 à 50 ans. Ce qui signifie que dans les 30 années qui nous séparent de la décentralisation, les départements n'ont pas pu achever la remise à niveau intégrale du patrimoine. Certaines situations locales ont montré les conséquences d'une politique de sous-investissement et de sous-entretien du patrimoine. Mais dans chaque ville, dans chaque quartier, il existe des établissements dont le bâti arrive à bout de souffle.

Pour des raisons pédagogiques

L'enseignement a formidablement évolué depuis 10 ans. Les petits groupes, les projets d'ouverture culturelle et artistique, le numérique, l'enseignement des langues en primaire ont bouleversé les pratiques pédagogiques. On ne devrait plus faire classe de la même façon, dans des lieux immuables. En collège, il est urgent d'inverser partout le principe « les élèves se rendent dans la classe du professeur » pour venir au principe « les professeurs se rendent dans la classe des élèves », parce que le système doit être pensé autour de son usager, l'élève, parce que le numérique le permet aujourd'hui, parce que cela diviserait par 30 les mouvements de foule à l'intérieur du collège, et parce que cela réduirait considérablement les espaces perdus.

Pour des raisons de finances locales

L'investissement des communes dans les écoles maternelles et primaires est notoirement insuffisant dans les communes pauvres. Non pas que les besoins y seraient moindres : les communes pauvres sont fréquemment aussi celles où il y a le plus d'enfants. Mais parce que les ressources de ces communes sont insuffisantes.

C'est pour cette raison que l'ANRU a intégré au programme de renouvellement urbain 520 opérations de rénovation ou de construction d'écoles primaires, pour un montant total de 1,9 Md€, dont 620 M€ pris en charge par l'ANRU, ce qui représente 40% des équipements publics financés (hors logement) durant les 10 dernières années, mais moins de 8% des écoles (6.700). Ce bilan mitigé, compte tenu de l'enjeu de l'éducation dans les quartiers, s'explique en partie par la difficulté pour les villes concernées de mobiliser l'investissement nécessaire, même avec un taux de cofinancement de l'ANRU à 30% (contre 25% pour les opérations de renouvellement urbain). Les communes doivent également assumer le coût de fonctionnement des structures nouvelles, avec des budgets très contraints dans les communes pauvres.

L'opportunité du transfert de la compétence scolaire à l'EPCI dans les QPV, comme accessoire à la compétence politique de la ville, doit être étudiée par les agglomérations.

Dans les départements, un élan très important de remise à niveau, réhabilitation et reconstruction a été engagé à partir de 1986. La bonne situation financière des départements a justifié que l'ANRU n'intervienne pas sur les collèges au titre du PNRU. L'investissement dans les collèges a considérablement marqué le pas depuis la crise financière des départements. Un timide et éphémère « plan collèges » a été lancé par l'ANRU en 2009, qui n'a occasionné que 19 M€ de dépenses de l'ANRU jusqu'à sa clôture en 2013. Tant que la situation financière des départements n'aura pas été rétablie, un soutien significatif en leur direction sera nécessaire pour relancer la rénovation et la construction de collèges en QPV.

Il faut un volet spécifique pour les collèges

Un collège, ce n'est pas qu'un collège :

C'est un espace pédagogique dans lequel des élèves suivent un cycle d'enseignement pendant 4 ans, de la 6ème à la 3ème. Cette pédagogie est chaînée avec l'avant et l'après : la première classe du collège, fait partie du cycle pédagogique « de consolidation » qui se déroule du CM& à la 6ème ; la 3ème est le moment de l'orientation vers le type de lycée ou d'enseignement professionnel. Il faut donc organiser les transitions, et on pourrait imaginer des établissements dans lesquels les scissions ne se feraient pas en 6ème, mais en 5ème.

C'est une communauté de l'ordre de 500 élèves, une cinquantaine d'enseignants, une équipe de direction et une petite dizaine de personnels ouvriers, d'entretien et de service. Mais les collèges sont de taille très différente : 13% des établissements accueillant 21% des élèves comptent plus de 700 élèves ; 2% des établissements accueillant 4% des élèves comptent plus de 900 élèves. La réduction de la taille des collèges, en particulier là où se concentrent les difficultés sociales, est une des conditions d'un projet pédagogique de qualité.

C'est un lieu de vie dans lequel des enfants deviennent des adolescents, avec les transformations physiques, les découvertes et les relations humaines, amicales et amoureuses liées à l'âge et au groupe. Le collège doit être pensé comme un lieu de vie et de partage pour nos enfants et nos adolescents, un lieu d'ouverture et de bien-être.

C'est un projet pédagogique porté par une équipe emmenée par un chef d'établissement. Chaque établissement dispose de l'application d'aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements (APAE) pour connaître sa situation (élèves et personnels) et sa performance scolaire. La réussite de cette pédagogie peut être mesurée par l'indice de valeur ajouté des collèges (IVAC) qui montre comment l'établissement se situe par rapport au niveau attendu compte tenu de l'origine sociale de ses élèves. Les facteurs de réussite principaux sont l'encouragement de l'autonomie et de l'initiative pédagogiques, le partage du projet par l'équipe, la continuité de l'équipe, la mobilisation de ressources internes et externes au service du projet, la capacité de management du chef d'établissement... Ces éléments sont des conditions absolument nécessaires à la réussite d'un programme collèges en QPV.

C'est un ensemble de bâtiments destinés à l'enseignement, à la restauration, au sport, à la détente, à l'administration, aux réunions, au spectacle... Des bâtiments généralement utilisés de 8h à 17h, 4 jours et demi par semaine, 36 semaines par an, et généralement inutilisés 5 heures chaque soir, 2 jours et demi par semaine, 16 semaines par an. Il relève

de l'évidence la plus absolue que les locaux doivent être bien davantage et bien mieux utilisés. Cette utilisation est possible, sous la responsabilité du maire, pour pour l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif (article L 212-15 du code de l'éducation nationale) ou, sous la responsabilité du président du conseil départemental, par des entreprises, par des organismes de formation et, pour les besoins de l'éducation populaire, de la vie citoyenne et des pratiques culturelles et artistiques, par des associations (article L 213-2-2).

C'est la tête d'un réseau constitué avec les écoles primaires du ressort. En éducation prioritaire, le collège constitue la tête du réseau d'éducation prioritaire. C'est donc à partir du collège et avec l'ensemble des écoles du secteur qu'il convient d'organiser le pilotage de la cité éducative.

C'est un pôle qui structure la ville, par les flux de population qu'il draine, et surtout par l'influence qu'il exerce, via la carte scolaire, sur le peuplement des différents quartiers (effets d'attraction, effets d'évitement, effets de fuite). La mixité dans les collèges et dans les quartiers, en retenant, voire attirant les classes moyennes, passe notamment par :

- la qualité du bâti
- des projets pédagogiques innovants et des spécialités recherchées (le chinois plutôt que le basket-ball)
- des cartes scolaires qui accompagnent des stratégies urbaines, en évitant des effets ghetto sur certains collèges.

On ne peut donc pas séparer stratégie urbaine, stratégie de peuplement et stratégie scolaire. Au contraire, la stratégie d'implantation des collèges et l'effort de qualité pédagogique dans les collèges sont des facteurs clés du renouvellement urbain et de la mixité. On ne peut pas définir ni piloter de projet urbain sans traiter la question scolaire.

Les mesures du plan

Diagnostic

- Réaliser un état des lieux du bâti des établissements scolaires, local et national
- Réaliser un état des lieux local des résultats (indice de valeur ajoutée) et des réputations des collèges publics et privés des villes impliquées dans le NPNRU

Remise à niveau du bâti

- Dans les quartiers NPNRU, rénover les 200 écoles les plus vétustes et construire 100 écoles avec une aide exceptionnelle de l'Etat
- Dans les quartiers NPNRU, proposer aux départements de rénover ou détruire les 100 collèges les plus denses et vétustes, sans mixité scolaire, et de reconstruire 50 collèges de petite taille (400 élèves) en bordure de quartier, avec une aide exceptionnelle de l'Etat
- L'ensemble fera l'objet d'un fonds d'investissement éducatif doté de 1 Md€ sur 5 ans (200M€/an) pour une aide exceptionnelle à la remise à niveau du bâti scolaire, pour des projets s'inscrivant dans une stratégie volontariste d'innovation pédagogique et de renforcement de la mixité scolaire, dont le taux tiendra compte de la richesse de la collectivité maître d'ouvrage.

Projet pédagogique

- Dans les quartiers NPNRU, doter chaque collège public d'un atout pédagogique susceptible de renforcer la mixité sociale : une langue recherchée, un jumelage avec un établissement étranger, une section internationale, une classe à horaires aménagés (culture, sport)...
- Expérimenter dans les collèges REP/ REP+ en NPNRU les mesures favorisant l'innovation pédagogique et la continuité de l'équipe pédagogique :
 - postes à profil pour l'équipe de direction, les matières « atouts pédagogiques », les professeurs principaux, et choix de recrutement final par le chef d'établissement
 - programme de formation avant prise de poste, en particulier pour les chefs d'établissement
 - approfondissement de l'autonomie pédagogique et de management, dans le cadre des programmes et du statut de la fonction publique
 - mesures RH favorisant la stabilité de l'équipe : recrutement prioritaire d'enseignants expérimentés, bonus de carrière lié à la durée dans le poste, accès à des logements dans le parc social, recrutements locaux de contractuels (mathématiques...)
- Expérimenter dans des quartiers NPNRU une organisation des établissements scolaires couvrant chacun un cycle pédagogique :
 - cycle 2, ou cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2
 - cycle 3, ou cycle de consolidation, du CM1 à la 6ème
 - cycle 4, ou cycle des approfondissements, de la 5ème à la 3ème

Partenariat

- Dans les REP+, désigner un principal adjoint de collège chargé des partenariats éducatifs, choisi sur profil, dans chacun des collèges têtes de réseau des 365 REP+
- Dans les territoires regroupant plusieurs REP ou REP+, désigner un principal de collège sans établissement chargé des partenariats éducatifs, choisi sur profil
- Dans les QPV, ouvrir chaque collège à une utilisation hors temps scolaire pour des activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif, dans les conditions prévues par les articles L 212-15 et L 213-2-2 du code de l'éducation nationale

Mixité scolaire

- Dans les communes concernées par le NPNRU, remodeler la carte scolaire à l'échelle de la ville, voire de plusieurs communes pour « rebattre les cartes » en équilibrant les populations et en tenant compte des effets de réputation des établissements et de l'offre du privé ; redéfinir la carte scolaire en accompagnement de la création d'un nouvel établissement ; organiser une seule zone d'affectation pour plusieurs établissements... Compétence du département
- Tout projet de renouvellement urbain doit prendre en compte la question du lien entre stratégie urbaine, pour que la stratégie de peuplement et la stratégie scolaire aient été traitées au bon niveau. A ce titre, la question de l'opportunité du maintien, de la restructuration ou du déplacement des collèges doit être traitée dans chaque quartier PNRU et doit si nécessaire être financée pour partie par l'ANRU

Appel à idées international

Afin de marquer l'ambition de la France d'investir massivement dans l'éducation inclusive et de bénéficier des expériences les plus innovantes, un **appel à idées international pour l'école d'après demain**, à destination d'architectes et d'urbanistes, à labelliser dans le cadre du programme **EUROPAN**, sera proposé chaque année, pour un coût de 1M€ par an.

Sur le modèle de l'appel à projets « réinventer la Seine » ou « réinventer Paris », il s'agira d'imaginer l'école d'après-demain (inclusive, numérique, ouverte sur la ville), celle qui sera bâtie sur les principes que les chercheurs et les scientifiques feront émerger demain. Ce qui est recherché, c'est un profond renouvellement de la pensée, des concepts qui aideront à faire évoluer l'école en avance sur son temps.

Pour commencer à mettre en œuvre ces idées, essayer sur le territoire et faire la preuve des possibles, plusieurs projets inspirés de l'appel à idées seront cofinancés chaque année par le fonds d'investissement éducatif dans les quartiers

Annexe 09 :

35.000 professionnels
de l'action sociale dans les QPV

Ordre de grandeur du nombre de professionnels de l'action sociale mobilisés directement dans les QPV, à partir des statistiques d'emploi nationales des principaux réseaux : de 35.000 à 40.000 professionnels de l'action sociale dans les QPV, soit environ un professionnel de l'action sociale pour 150 habitants.

Auxquels s'ajoute la richesse du tissu associatif et du bénévolat

Centres sociaux :

De 12.000 à 15.000 personnes (animateurs principalement)

- └ Projets collectifs, loisirs, accompagnement individuel et collectif, socialisation, services aux habitants.
- └ Financier principal CAF ; autres communes, politique de la ville et départements

Médiateurs sociaux :

12.000 personnes

- └ Accès aux droits, prévention et gestion de conflits, présence sur le terrain, dont 4.000 adultes-relais (60% de femmes)
- └ Financeurs communes, bailleurs, politique de la ville

Départements :

De 6.000 à 8.000 personnes (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, médiateurs administratifs, médecins, puéricultrices...)

- └ Accès aux droits, accompagnement social individuel et collectif, protection de l'enfance, santé de la mère et de l'enfant...

Prévention spécialisée :

4.000 personnes (éducateurs spécialisés principalement)

- └ Actions d'éducation auprès de jeunes en voie de marginalisation
- └ Financier principal département, métropole quand la compétence est déléguée

CCAS :

De 1.000 à 2.000 personnes (assistants sociaux et personnels administratifs)

- └ Accès aux droits, accompagnement social individuel et collectif
- └ Financier principal communes

VIVRE ENSEMBLE
VIVRE EN GRAND
Pour une réconciliation nationale